



PREFECTURE DE LA REGION AUVERGNE

NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site FR 830 1079

Sommets et versants orientaux de Margeride

DOCUMENT D'OBJECTIFS



Version finale

Soberco Environnement - Février 2008

Opérateur : bureau d'études SOBERCO ENVIRONNEMENT

Chargée de mission-coordonnateur : Anne VALLEY

SOMMAIRE

PREAMBULE	page 1
PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE	page 3
I - PRESENTATION GENERALE DU SITE	page 4
1. Situation géographique	page 4
2. Climatologie	page 4
3. Géologie et pédologie	page 6
4. Hydrologie	page 6
II - HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DEFINITION DES PERIMETRES	page 8
1. Rappel des inventaires écologiques	page 8
2. Présentation du site Natura 2000	page 10
3. Les habitats naturels identifiés	page 11
4. Les espèces végétales	page 17
5. Les espèces animales	page 20
6. Périmètre de référence	page 24
III – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE	page 28
1. Le contexte foncier : le statut des terrains	page 28
2. L'agriculture	page 28
3. La gestion forestière	page 30
4. Le développement des activités touristiques et de loisirs	page 31
5. Autres activités touchant aux ressources naturelles	page 37

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS, PROPOSITIONS D' ACTIONS ET CHIFFRAGE	page 39
TITRE I : LES OBJECTIFS	page 40
I - DEFINITION DES ENJEUX	page 40
1. Etat de conservation des habitats naturels et leur évolution	page 40
2. Les exigences écologiques des espèces de l'annexe II et des habitats d'espèces	page 43
3. Les pratiques influant sur l'état de conservation des espèces	page 44
II - LES OBJECTIFS	page 45
1. La gestion conservatoire des habitats naturels : objectif HAB	page 45
2. La connaissance des habitats naturels et des espèces et suivi des mesures mises en œuvre : objectif SCIEN	page 45
3. La communication autour de la démarche : objectif COM	page 45
4. Mise en œuvre et suivi du DOCOB : objectif DOCOB	page 45
TITRE II : PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE ET MISE EN ŒUVRE	page 46
I - PRINCIPE DE GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX OUVERTS	page 46
1. Maintien du caractère ouvert des milieux naturels	page 46
2. Maîtriser l'assèchement des milieux naturels humides	page 47
II - PRINCIPES DE GESTION CONSERVATOIRE DES RUISSEAUX	page 48
1. Protection des berges (étude d'opportunité à réaliser)	page 48
2. Préservation de la qualité de l'eau	page 49
III - PRINCIPES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS	page 49
1. Rétablir des corridors biologiques entre les hêtraies	page 49
2. Maintenir des îlots de vieillissement dans les forêts	page 50
3. Gestion forestière respectueuse du site Natura 2000	page 50
IV - GESTION EN FAVEUR DES HABITATS D'ESPECES	page 50
1. Le bouleau nain	page 50
2. <i>Hamatocaulis vernicosus</i>	page 51

3. La chouette de Tengmalm et la Rosalie des Alpes	page 51
4. La loutre	page 51
5. Les autres espèces patrimoniales	page 51
V - CONNAISSANCE ET SUIVI SCIENTIFIQUE	page 51
1. Inventaires écologiques faune-flore : améliorer les connaissances sur les espèces et leur utilisation du site	page 51
2. Suivi des habitats et des espèces	page 51
3. Suivi des espèces et leur impact sur le site Natura 2000	page 52
4. Suivi de la qualité de l'eau (physico-chimie, biologie, espèces halieutiques, ...)	page 52
5. Connaissance approfondie des pratiques agricoles	page 52
6. Connaissance du peuplement de hêtraie	page 52
VI - MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	page 52
1. Animation : diagnostic et gestion de la contractualisation	page 52
2. Prise en compte du DOCOB dans les documents de gestion forestière privée et publique	page 52
3. Prise en compte du DOCOB dans les projets d'aménagement	page 53
VII - COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	page 53
1. Valorisation du site, mise en place de formations et campagnes de sensibilisation	page 53
2. Documents de sensibilisation	page 53
TITRE III : PLAN D'ACTION	page 54
I - LES ACTEURS CONCERNES	page 54
II - PLAN D' ACTIONS DE GESTION DES HABITATS	page 55
1. Le financement des actions à mettre en œuvre	page 55
2. Contractualisation des mesures de gestion	page 56
3. Rappel des objectifs généraux	page 56
4. Le dispositif Natura 2000	page 60
ACTIONS HAB	page 65
ACTIONS SCIEN	page 75
ACTIONS COM	page 84
ACTIONS DOCOB	page 89
5. Synthèses des opérations éligibles des mesures préconisées forestières et des mesures ni forestières ni agricoles	page 97
6. Synthèse des mesures de gestion par site	page 100
III - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ACTIONS	page 101

TITRE IV - CHARTE NATURA 2000	page 102
INFORMATION SUR LE SITE NATURA 2000	page 103
1. Description générale	page 103
2. Le statut des habitats et des espèces concernés sur le site	page 103
3. Les enjeux définis par le Document d'Objectifs	page 106
4. Les recommandations générales pour la gestion conservatoire du site Natura 2000	page 106
 BIBLIOGRAPHIE	 page 110
 ANNEXES	 page 112
 Fiches espèces et fiches habitats	
Fiches espèces	
Fiches habitats Natura 2000	
Fiches habitats ne relevant pas de la Directive	

PREAMBULE

LA DIRECTIVE HABITATS ET SON APPLICATION

La directive "Habitats" n° 92/43 du 21 Mai 1992 de la Commission européenne a mis en place une politique de conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages afin d'assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire européen. Les zones naturelles sélectionnées constituent le réseau écologique européen intitulé "Natura 2000". Les sites retenus ont fait l'objet d'une première définition et sont actuellement en cours d'intégration dans le futur réseau des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) afin de préserver les habitats naturels d'intérêt communautaire (troisième phase d'application de la directive, de 1998 à 2004).

Sur le territoire français, cette dernière phase passe par l'élaboration d'un document d'objectifs sur chacun des sites retenus afin de définir, au mieux, et en concertation avec les acteurs locaux, les objectifs et les mesures de gestion des habitats naturels concernés, ainsi que leurs modalités d'application. Ce document permet également d'affiner le périmètre de chaque site, délimité à l'échelle du 1/25 000ème lors de la phase de concertation initiale. On précisera que le décret du 20 décembre 2001 a permis la traduction de la directive européenne dans le code de l'environnement dans sa partie législative et réglementaire (articles L 414-1 à L414-7, R122-17, R122-20, R212-4, R212-6, R214-32, R334-4, R341-16, R341-19, R411-23, et particulièrement les articles suivants : R411-1 à 21) ; ce décret précisant notamment les dispositions relatives au document d'objectif, aux contrats Natura 2000 et à l'évaluation des incidences des programmes et projets.

Au cours de la phase de définition, le périmètre du site des Sommets et versants orientaux de Margeride a été défini et proposé comme SIC (Site d'Intérêt Communautaire) en avril 1999 en raison de l'intérêt des milieux (tourbières à bouleau nain, etc.) et fait donc l'objet du présent Document d'Objectifs. La durée de validité du document d'objectifs est de 6 années, à l'issue desquelles les résultats seront évalués sur le terrain et le document actualisé.

L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La méthode de travail

Le Comité de pilotage, présidé par Monsieur le Sous préfet de Brioude et constitué de services de l'Etat, d'élus et de représentants des principaux acteurs socio-économiques présents sur le site, valide les différentes étapes de réalisation du document d'objectifs. Le suivi et l'animation du DOCOB seront assurés par une structure porteuse, élue parmi les collectivités locales, dans le cadre du comité de pilotage.

Des groupes de travail, composés de membres du Comité de pilotage et d'acteurs locaux (agriculteurs, forestiers,...) travaillent sur les principaux thèmes : forêt, agriculture, loisirs,... Ces groupes examinent les enjeux de préservation des habitats naturels au regard de l'état actuel des sites et des usages actuels et futurs.

Des réunions techniques sont menées au cours de rencontres individuelles ou sous forme de petits groupes, avec les élus, les exploitants, les représentants d'usagers, les associations,... pour une meilleure concertation locale.

Des inventaires complémentaires sont réalisés afin de bien identifier l'ensemble des paramètres et des enjeux écologiques du site.

Les différentes étapes

La première étape consiste à faire le point sur l'état actuel du site (milieux naturels, usages,...) et à identifier les enjeux et objectifs de conservation des milieux naturels rencontrés. Ces résultats ont été examinés et validés au cours du deuxième Comité de pilotage. La seconde étape consiste à définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats naturels en place, en restaurer certains et maintenir ou réhabiliter les activités humaines sur le site. La troisième étape consiste à chiffrer les opérations de gestion correspondant aux objectifs retenus. Cette étape a été validée par le troisième Comité de pilotage qui a eu lieu en octobre 2007.

PREMIERE PARTIE

Description écologique et socio-économique

I - PRESENTATION GENERALE DU SITE

1 - Situation géographique

Les Monts de la Margeride appartiennent au Massif Central et se situent sur trois départements : la Haute Loire (cantons de Pinols et de Saugues), le Cantal (canton de Ruynes-en-Margeride) et la Lozère qui couvre la majeure partie de ces Monts. Ce massif granitique est orienté Nord-Ouest/Sud-Est et délimité à l'Est par la vallée de l'Allier, à l'Ouest par la vallée de la Truyère, au Sud par la vallée du Lot et au Nord par la Limagne de Brioude.

Le site Natura 2000 "Sommets et versant orientaux de Margeride" est situé uniquement sur le territoire du département de la Haute-Loire et se trouve dans le prolongement de deux autres sites Natura 2000 proches : "Sommet du Nord Margeride" (Cantal et Haute-Loire) et "Montagne de la Margeride" (Lozère). Le périmètre Natura 2000 de ce site est constitué de quatre secteurs couvrant une superficie totale de 1259 hectares : Montchauvet (206 ha), la Cham Minières (34 ha), la Loubeyre (749 ha), le Sauvage (270 ha). Il concerne le territoire de trois communes : Chanaleilles, Grèzes et Saugues.

L'altitude du site varie entre 1100 et 1500 mètres. La crête principale, de direction NNO/SSE, est marquée de trois pointements rocheux, du Nord au Sud : le Montchauvet (1484 m), le Truc de la Garde (1486 m) et le Truc de Montricou (1437 m). Le site Natura 2000 appartient à plusieurs bassins versants (du Nord au Sud) : bassin versant du Pontajou, de la Seuge et de la Virrange.

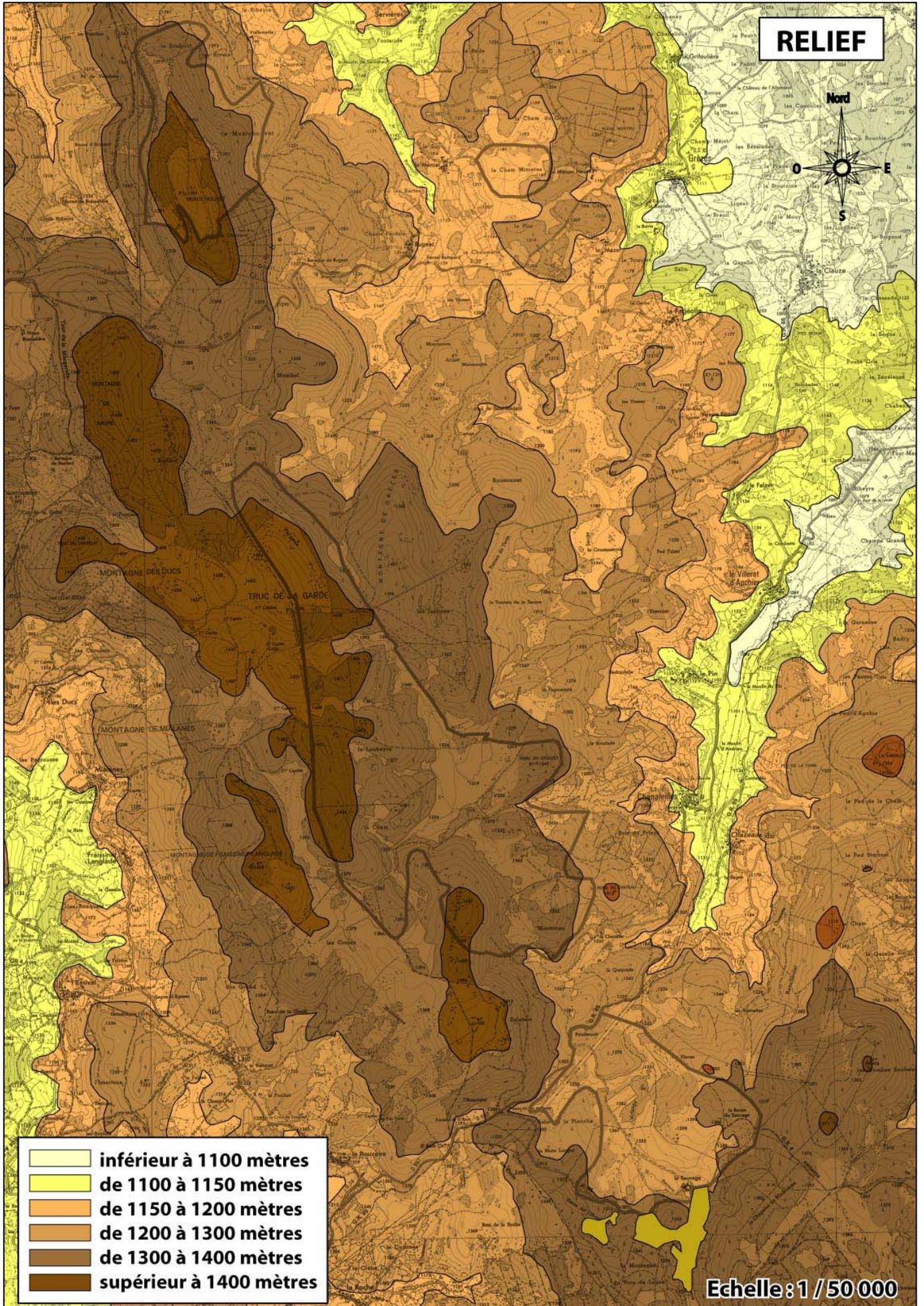
2 - Climatologie

La zone d'étude est soumise à un climat de transition en raison de sa localisation géographique et de sa configuration topographique. Ainsi, elle bénéficie d'un climat semi-continental et montagnard, subissant des influences océaniques et méditerranéennes peu marquées, atténuées par le relief.

Les précipitations, mesurées à la station météorologique de Grèzes (1100 m), sont de l'ordre de 850 mm par an. L'amplitude thermique annuelle est relativement importante, les températures les plus froides se produisant généralement en décembre-janvier, avec des températures moyennes minimales négatives (de l'ordre de -4 °C), et les plus chaudes en juillet-août avec des températures moyennes maximales aux alentours de 22 °C. L'analyse des données recueillies au poste météorologique de Saugues fait apparaître une moyenne annuelle de 150 jours avec gelée dont 24 jours sans dégel.

D'autre part, l'humidité du secteur se traduit parfois par la formation de brouillards (en moyenne 26 jours par an à la station météorologique de Grèzes). Enfin, les chutes de neige sont fréquentes (en moyenne 56 jours par an à la station de Grèzes).

Ces données sont indicatives car la zone d'étude est située à une altitude supérieure aux stations météorologiques de référence, le climat y est donc plus rigoureux (précipitations plus abondantes, températures plus basses, etc.).



3 – Géologie et pédologie

Le socle du secteur d'étude est essentiellement constitué de granite porphyroïde calco-alcalin à biotite, formé il y a environ 400 millions d'années (proche de la limite Silurien-Dévonien). Ce faciès granitique est connu sous le nom de "granite de la Margeride" ou "granite à dents de cheval" en raison de sa structure porphyroïde spectaculaire. Le granite de la Margeride affleure généralement sous forme de grosses boules (par exemple au niveau de la Loubeyre) qui sont exploitées près des villages comme pierres de taille. Des leucogranites à muscovite sont aussi présents ponctuellement sur le secteur de la Loubeyre. Ces granites subalcalins de teinte claire résistent bien à l'érosion et se mettent en relief par rapport aux granites porphyroïdes ; ils ne forment jamais des boules mais des blocs anguleux et des éboulis. Enfin, des formations de quartz hydrothermal se positionnent le long des fractures, sous forme de dykes (secteurs de la Loubeyre et du Sauvage).

Les sols issus de la désagrégation du granite (arène granitique) sont acides, de couleur brune, de structure sableuse. La rétention d'eau de ces sols est faible et ils sont peu équilibrés du point de vue des éléments fertilisants ; ils ont donc une fertilité réduite.

Au cours du quaternaire, l'arène granitique a été entraînée en bas des pentes en raison des glissements de terrain accompagnant les phases de dégel. Ainsi, subsistent aujourd'hui sur les hauteurs des blocs, souvent laissés en place, alors qu'en bas de pente les sols sont épais, meubles, les blocs y sont rares.

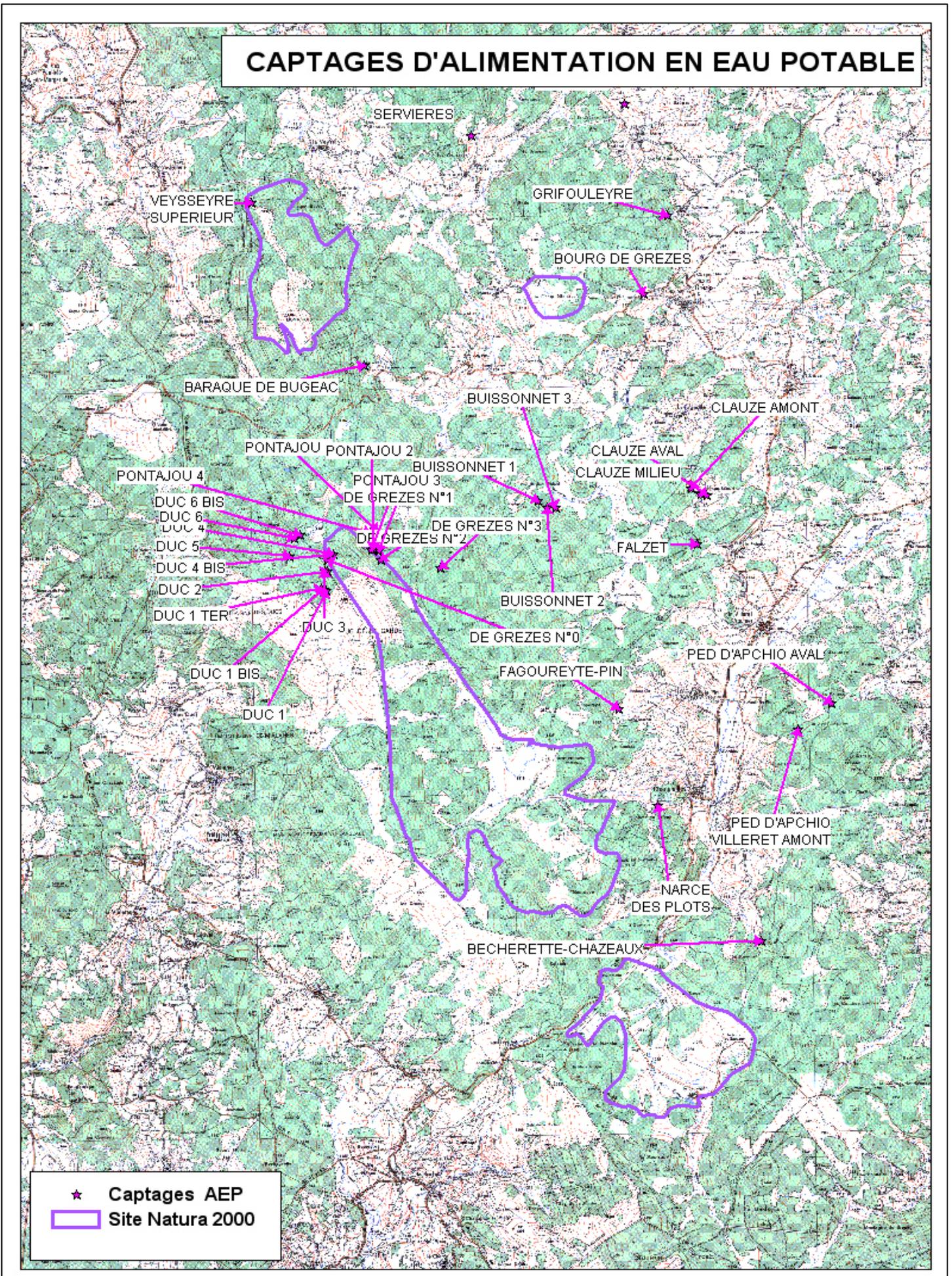
4 – Hydrologie

Le granite à porphyroïdes est altéré sur une épaisseur pouvant aller jusqu'à plusieurs mètres, c'est pourquoi les sources sont nombreuses dans ce secteur, leur débit est assez irrégulier et généralement faible. Ces eaux sont froides (entre 5 et 10 °C) et présentent les caractères habituels des eaux issues de terrains granitiques (faible minéralisation, acidité et agressivité marquées). Ces sources sont à l'origine de nombreux ruisseaux s'unissant pour former le Pontajou et la Seuge. Ce système n'est pas lié à une nappe phréatique, les apports d'eau proviennent principalement des précipitations. Ainsi, des variations importantes de débit sont observées tout au long de l'année.

Deux zones de sources sont présentes sur le site : une zone au Nord alimentant les ruisseaux Pontajou et de Buissonnet (eau peu minéralisée, intéressante à capter), une autre zone plus au Sud alimentant la Seuge (eau ferrugineuse donc peu captée). Le captage de Pontajou est en dehors de la limite du site, alors que ceux de Grèzes sont en limite. Les captages de Duc et de la Veyseyre (supérieur) s'inscrivent à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000. Le faible débit des sources captées a entraîné une multiplication des points de captage et leur étalement en surface. De plus, cet étalement présente un grand intérêt dans le cas de la contamination d'une des sources. Les captages de Pontajou sont au nombre de 5, réunis au niveau de deux centralisateurs. Ces captages, situés sur le territoire de la commune de Grèzes, alimentent la ville de Saugues. Ils fournissent une eau très peu minéralisée qui peut notamment être utilisée par l'entreprise de traitement de métaux ALOXEL (environ 150 employés) ainsi que l'établissement Bordes qui réalise des conserves de champignons (environ 50 employés). Il serait très difficile d'obtenir une eau de cette qualité par traitement des eaux de surface.

La multiplication des captages semble poser des problèmes d'assèchement des sols dans le secteur, notamment au niveau des tourbières du Truc de la Garde. Toutefois, l'impact hydraulique de ces captages n'ayant pas été étudié, il est très difficile à évaluer.

Les sources, associées à la présence de cuvettes dans le socle granitique imperméable et à des températures basses ont permis la formation de tourbières en Margeride. De plus, les failles constituent des zones privilégiées pour la formation de tourbières car elles induisent des effondrements (exemple : tourbière de la Loubeyre).



II - HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DEFINITION DES PERIMETRES

1 – Rappel des inventaires écologiques

a – Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique

ZNIEFF de type 1 n°0026 003 : La Cham Minières

D'une superficie de 30 ha, située à l'Est de Montchauvet dans la partie Nord de la Margeride, cette grande tourbière s'est développée dans une large dépression sur granite à biotite. Elle apparaît particulièrement diversifiée sur le plan des types de milieux présents : sources, tourbière plate, bas marais de transition, prairies humides.

ZNIEFF de type 1 n°0026 006 : La Loubeyre

D'une superficie de 156 ha, en contrebas d'une ligne sommitale située au Sud du Truc de la Garde, de nombreuses sources et ruisselets donnent naissance à des tourbières acidiphiles à sphaignes particulièrement remarquables.

La présence du bouleau nain, arbrisseau des toundras arctiques, rare en France, et de plusieurs espèces protégées a donné à ces tourbières toute leur notoriété. Plusieurs espèces animales sont également présentes (Nacré de la Canneberge, Vipère péliade, Busards...).

ZNIEFF de type 1 n°0026 006 : Montricou

D'une superficie de 150 ha, de grandes zones tourbeuses s'étendent en contrebas de la ligne principale des crêtes de Margeride. Elles renferment un grand nombre de milieux de premier intérêt et de nombreux stades d'évolution du haut-marais actif à sphaignes. Le bouleau nain côtoie quatre autres espèces protégées, dont le saule des lapons et le Nacré de la canneberge

ZNIEFF de type 1 n°0026 004 : Bois du prieur

D'une superficie de 2 ha, cette petite tourbière présente un grand intérêt floristique avec trois espèces protégées. Les milieux sont nombreux et présentent sous forme de mosaïques diversifiées : source, gouilles, marais de transition, touradons, ...

b – Arrêté de Protection de Biotope (APB) Bouleau nain

L'APB Bouleau nain se situe sur La Loubeyre et est divisé en plusieurs petits secteurs. Il concerne une zone de 61 ha.

Ce zonage se traduit par un nombre restreint d'interdictions destinées à permettre le maintien et à supprimer les perturbations des habitats des espèces qu'ils visent, accompagnées dans la moitié des cas de mesures de gestion légères.

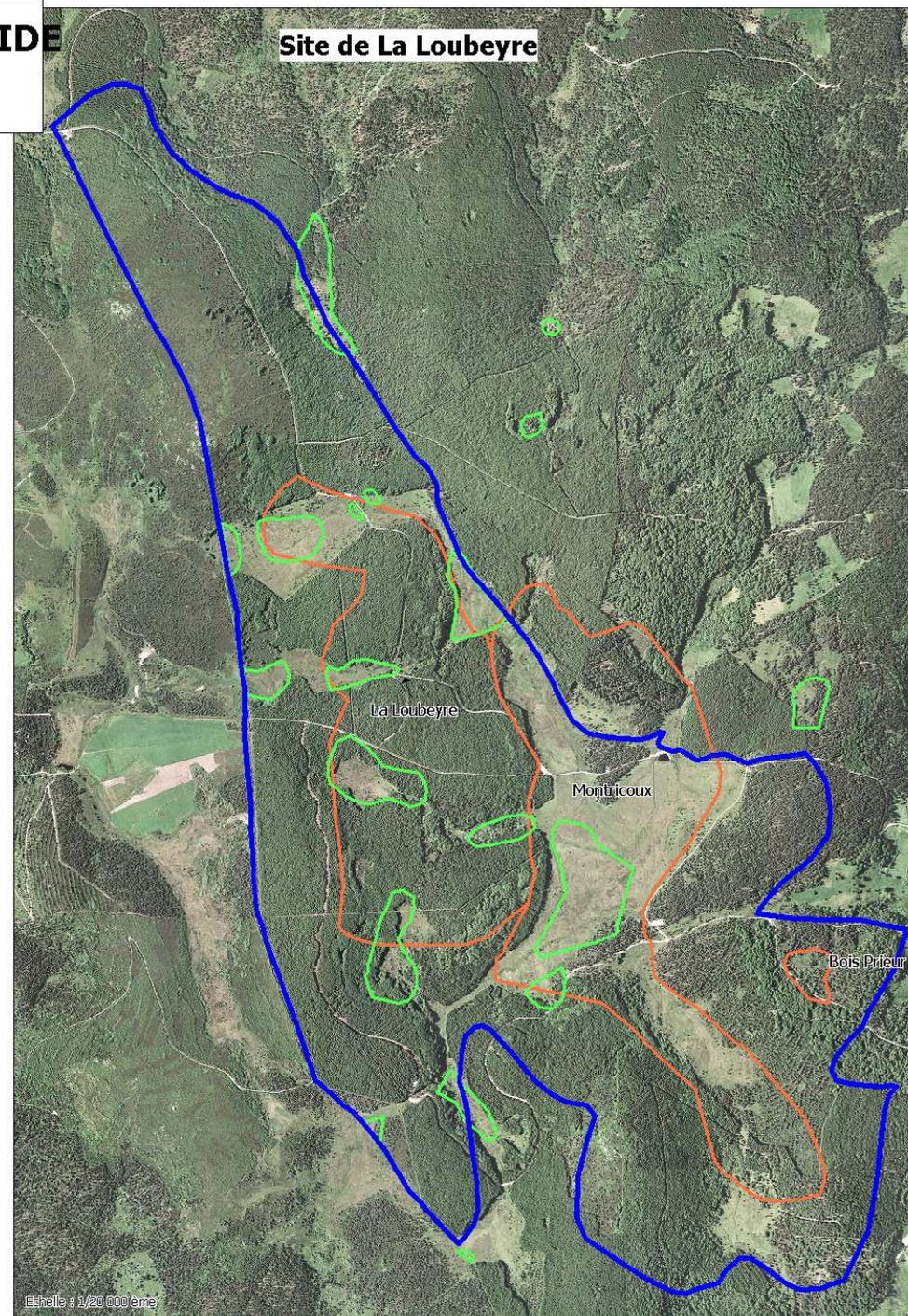
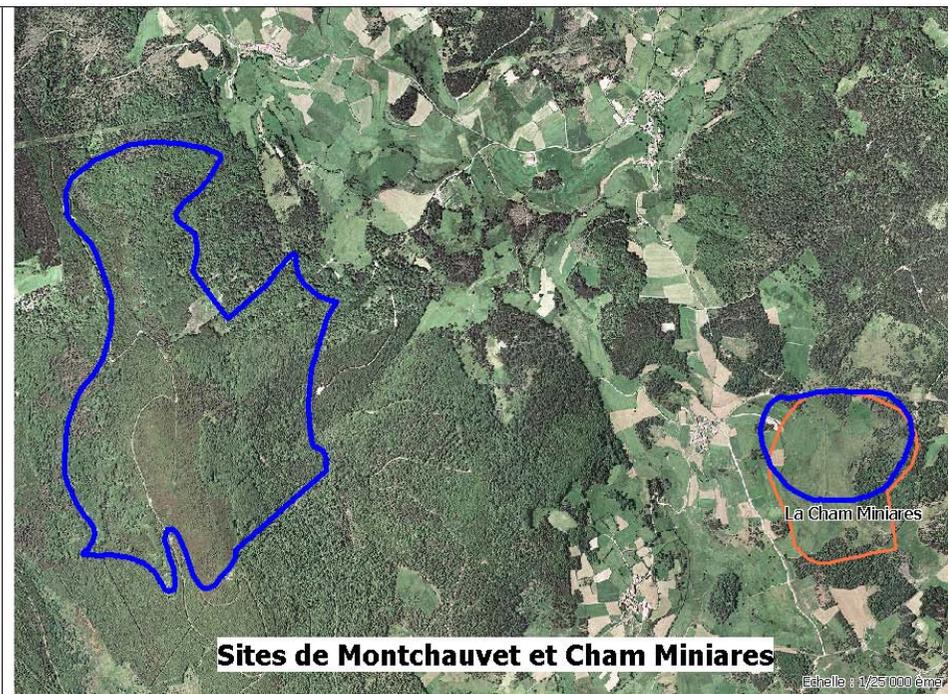
Parmi les activités susceptibles d'être concernées, les textes mentionnent, de façon non exhaustive, l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou le broyage des végétaux sur pied, la destruction des talus, des haies et l'épandage de produits antiparasitaires.

c – Inventaire Natura 2000 n° FR 8301096 : rivière à écrevisse

La Seuge et La Besque sont concernées par cet inventaire sur un linéaire de 111 km.

SOMMETS ET VERSANTS ORIENTAUX DE MARGERIDE

Inventaires écologiques et protection réglementaire



-  ZNIEFF de type 1
-  Arrêté de protection de biotope Bouleau nain

2 – Présentation du site Natura 2000

Le site couvre 1 259 ha répartis en quatre zones sur les hauts plateaux de Margeride.

L'ensemble se trouve dans le Sud-Ouest de la Haute-Loire à la limite du département de la Lozère dans lequel se prolonge le massif. Ce site fait naturellement suite à celui des "Sommets du Nord Margeride" majoritairement situé dans le Cantal. Les caractéristiques physiques et paysagères sont les mêmes. Le paysage naturel est caractéristique d'un massif cristallin d'altitude (entre 1200 m et 1500 m) aux sommets dénudés et aux versants boisés appartenant aux étages montagnard et subalpin inférieur. Les milieux naturels sont composés d'une mosaïque de landes, de tourbières et de hêtraies.

Composition du site :

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	30 %
Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	20 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	15 %
Forêts caducifoliées	15 %
Forêts de résineux	10 %
Forêts artificielles en monoculture	10 %

Types d'habitats présents

Landes sèches européennes	10 %
Hêtraies acidiphiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	8 %
Tourbières hautes	7 %
Prairies de fauche de montagne	5 %
Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius	2 %
Tourbières de transition et tremblantes	2 %
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %

Les **habitats naturels d'intérêt communautaire** sont les milieux naturels inscrits à l'Annexe I de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 de la Commission européenne.

Les **espèces d'intérêt communautaire** sont les espèces animales et végétales inscrites à l'Annexe II de cette même directive. On précisera que les oiseaux ne font pas partie de cette liste car leur préservation, à l'échelle européenne est réglementée par la directive « Oiseaux sauvages » du 2 avril 1979, qui permet la définition de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.) destinées à préserver les niches écologiques des oiseaux sauvages ; les sites retenus dans le cadre de la directive "Oiseaux sauvages" n'ayant pas obligatoirement la même délimitation que ceux retenus dans le cadre de la directive "Habitats".

Les habitats d'intérêt communautaire ont été considérés comme tels pour les raisons suivantes :

- danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,
- aire de répartition naturelle réduite par suite à leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte,
- exemples remarquables de caractéristiques propres aux régions biogéographiques représentées dans l'Union européenne : alpine, atlantique, continentale, macaronésienne et méditerranéenne ; la région Auvergne se situant en zone continentale.

Les **habitats prioritaires*** sont les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire communautaire et pour la conservation desquels la Commission européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle.

De même, les espèces d'intérêt communautaire ont été considérées comme telles pour les raisons suivantes :

- espèces en danger, excepté celles dont l'aire de répartition naturelle s'étend de manière marginale sur ce territoire et qui ne sont ni en danger ni vulnérables dans l'aire du paléarctique occidental,
- espèces vulnérables, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont cause de menace,
- espèces rares, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas actuellement en danger ou vulnérables, risquent de le devenir. Ces espèces sont localisées dans des aires géographiques restreintes ou éparpillées sur une plus vaste superficie,
- espèces endémiques qui requièrent une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation.

On précisera également que les espèces non inscrites à l'Annexe II de la directive « Habitats » mais protégées sur le territoire national ou au niveau régional, sont également prises en compte.

3 - Les habitats naturels identifiés

a – Méthodologie

La présente étude a pour but de faire un point en 2004 sur la faune et la flore du site Natura 2000 FR8301079 « Sommets et versants orientaux de la Margeride ».

Nous avons inventorié plusieurs groupes faunistiques : les chiroptères, les lépidoptères, les odonates, les reptiles, les amphibiens et recherché plus spécifiquement la moule perlière, l'écrevisse à pieds blancs, la loutre, et les espèces citées en annexe de la directive habitat, citées dans le bibliographie.

Nous avons notamment recherché spécifiquement les odonates et les lépidoptères en capturant systématiquement les individus contactés (relâchés après identification).

L'inventaire des Chiroptères du site Natura 2000 a été réalisé durant une nuit (4 septembre 2004) par l'association Chauve- Souris Auvergne. Cet inventaire a été réalisé au détecteur d'ultrasons. Cette méthode d'étude présente plusieurs avantages:

- réaliser un inventaire assez complet des espèces présentes sur un secteur en un temps assez restreint.
- relever la présence des animaux en chasse, c'est à dire de mettre en évidence l'utilisation de tel ou tel milieu comme zone d'alimentation des chiroptères.
- ne pas provoquer de gênes pour les animaux.

Le décodage des ultrasons était effectué grâce à un détecteur Pettersson D240 (hétérodyne et expansion de temps). Les séquences sonores étaient stockées sur un minidisc Sony, notamment celles présentant des difficultés d'identification immédiate. La détermination a été réalisée sur la base des résultats d'une étude menée en France depuis 1988 (Barataud — 1996 & 2002) qui permet à l'heure actuelle la détermination de 27 espèces sur les 36 françaises, les autres étant regroupées par paire ou groupes d'espèces d'un même genre. Pour mener cet inventaire, nous avons réalisé soit des transects soit plusieurs points d'écoute par secteur. Le transect permet de traverser un milieu naturel dans son ensemble ; il ne peut cependant pas être appliqué à des milieux ponctuels, en particulier des pièces d'eau, où seuls les points d'écoute sont possibles. Nous nous sommes également appliqués pour chaque contact avec un individu à déterminer son activité (transit ou chasse).

La prospection de l'écrevisse à pieds blancs a été réalisée de nuit, à la main, à la lumière d'une lampe de poche et de l'aval à l'amont des tronçons de rivières et des ruisseaux afin de ne pas troubler l'eau. La recherche s'est faite depuis la berge afin de ne pas piétiner d'éventuels individus et de détruire des micro-habitats. L'exploration s'est concentrée essentiellement sur les abris et sur les substrats potentiels.

La recherche de la moule perlière a été systématique sur chacun des cours d'eau et plus précisément dans les zones contenant des habitats à sédiments meubles. C'est en effet, sur les fonds sableux ou graveleux qu'elle s'enfonce pour ne laisser dépasser que sa partie postérieure. La prospection s'est faite à la main, d'aval en amont et depuis la berge, pour les mêmes raisons évoquées précédemment. L'observation des berges afin d'y trouver d'éventuelles coquilles vides, excellent indice de présence, a également été pratiquée.

L'ensemble des habitats du site Natura 2000 a été cartographié par l'ONF en 2000 (« Sommets et versants orientaux de Margeride, diagnostic et proposition de gestion »). De plus, le domaine du sauvage a fait l'objet d'une étude détaillée (habitats, flore), réalisée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central en 2001.

Dix relevés phytosociologiques ont été réalisés sur les zones les plus remarquables et les plus complexes (cf. Document cartographique), afin de caractériser certains des habitats ; les espèces végétales rencontrées ont été recensées. Les espèces végétales protégées ont été plus spécifiquement recherchées ainsi que les espèces de l'annexe 1 de la Directive Habitat ; les espèces végétales protégées ont été localisées par GPS pour leur grande majorité. La méthodologie de travail sur la flore et les habitats a été basée sur le « Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats des sites d'intérêt communautaire de la DIREN Auvergne ».

b – Description générale des habitats

La cartographie réalisée par l'ONF a été validée sur le terrain, affinée et modifiée lorsque cela s'est avéré nécessaire (évolution des habitats, etc.). L'échelle de cartographie est moins fine que celle du CBNM, le secteur d'étude étant beaucoup plus étendu. Ceci explique que certains habitats tourbeux comme les parvocariçaies acides par exemple, ne sont pas cartographiés, car ils présentent des superficies très réduites et se trouvent très souvent en mosaïque avec les tourbières hautes actives.

Le secteur d'étude est composé de parties hautes, avec des sommets recouverts de landes et des pentes boisées alternant avec des tourbières, et de parties basses, ouvertes, colonisées par des pelouses, des prairies ainsi que des milieux tourbeux.

▪ Les parties hautes et les pentes



Les sommets du secteur d'étude, soit le Montchauvet, le Truc de la Garde et le Truc de Montricou, sont encore recouverts de landes à callunes. Ils sont néanmoins colonisés par de nombreuses espèces non indigènes provenant soit des pentes boisées, soit plantées sur les sommets, où elles y ont survécu avec difficulté. Les pentes ont été enrésinées dans les années 1950.

Vue du sommet du Truc de Montricou

Lande à callunes colonisée secondairement par des résineux

Deux types de boisements sont présents sur les pentes : la hêtraie naturelle, de superficie réduite, forme des secteurs boisés isolés au sein d'enrésinements massifs d'épicéas datant de 1950.

Les hêtraies peuvent être considérées comme des îlots (même si elles recouvrent parfois de vastes superficies) isolés au milieu de vastes enrésinements et ne constituant pas de corridors écologiques entre eux. On peut émettre l'hypothèse que la faune spécialisée, liée aux hêtraies, se retrouve isolée peu à peu, que les populations subissent une dégénérescence progressive et qu'elles finissent par disparaître, si ce n'est déjà fait. Le deuxième problème est la colonisation des hêtraies par les résineux, ce qui aura pour conséquence une mutation du type d'habitat, probablement vers une hêtraie sapinière. Il convient donc de décider si on doit laisser cette évolution se faire.

Les enrésinements massifs mono spécifiques représentent un réel problème écologiquement parlant car ils sont extrêmement pauvres en espèces végétales et animales.

▪ **Les parties basses**

Les parties les plus basses accumulent les eaux de pluie directement ou indirectement grâce au ruissellement. Il existe sur le site plusieurs habitats tourbeux et humides. Ces habitats souffrent actuellement des modifications des apports en eau : drainage, perturbations dues aux plantations de résineux.

Les zones à pentes faibles sont colonisées par des prairies comme les prairies de fauches (présentent seulement sur le domaine du sauvage) ou les pelouses à nards. La colonisation secondaire par la callune et le genêt purgatif pose alors problème en l'absence d'entretien (pâturage ou autre).

Les caractéristiques des habitats sont détaillées en annexe 1. La structure des fiches habitats (en annexe) est celle présentée dans le « Cahier des charges pour l'inventaire et la cartographie des habitats des sites d'intérêt communautaire de la DIREN Auvergne ». Nous avons rédigé une fiche par habitat de la Directive, complétée par d'autres fiches sur des habitats bien présents sur le site, d'intérêt communautaire ou pas. Les habitats ne relevant pas de la Directive ne font pas tous l'objet d'une fiche.

Au droit du site des Sommets et Versants orientaux de Margeride, 11 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires (signalés en gras), ont été identifiés (fiches habitats en annexe). D'autres habitats, ne relevant pas de la Directive Habitat, ont aussi été rencontrés.

Précisons que 20 ha ne relèvent d'aucune législation et ne sont donc pas codifiés au titre de Natura 2000.

Habitats d'intérêt communautaire				
CORINE biotopes		Natura 2000		Surface (ha)
Code	Libellé	Code	Libellé	
22.41	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	-
31.226	Landes montagnardes à Calluna et Genista	4030	Landes sèches (tous les sous-types)	172,19
35.1	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	6230	Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	85,89
37.31	Prairies à Molinie et communautés associées	6410	Prairies à molinies sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	29,51

Habitats d'intérêt communautaire				
CORINE biotopes		Natura 2000		Surface (ha)
37.81	Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes	6430	Mégaphorbiaies eutrophes	0,02
38.3	Prairies de fauche de montagne	6520	Prairies de fauche de montagne	21,98
51.1	Tourbières hautes à peu près naturelles	7110	Tourbières hautes actives	5,06
51.2	Tourbières à Molinie bleue	7120	Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	79,8
54.531	Tourbières tremblantes acidiclinales à <i>Carex rostrata</i> (Marais de transition)	7140	Tourbières de transition et tremblants	1,26
41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120	Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes (<i>Illici-Fagion</i>)	229,58
44.A1	Bois de bouleaux à sphaignes	91DO	Tourbières boisées	7,71

Habitats ne relevant pas de la Directive Habitats		
en gras : habitats ayant fait l'objet de fiches habitats en annexe		
CORINE biotopes		
Code	Libellé	Surface (ha)
22.14	Eaux mésotrophes	0,45
24.4	Herbiers aquatiques des eaux courantes (Ruisseaux à Callitriches)	NC
31.84	Landes à genêts	28,4
31.87	Clairières forestières	22,67
31.8C	Fourrés de noisetiers	0,41
31.8D	Recrûs forestiers caducifoliés	1,41
35.21	Pelouses siliceuses annuelles naines (Pelouses annuelles sèches)	0,05
37.213	Prairie humide à canche cespiteuse	3,27
37.217	Prairies humides à joncs diffus	30,88
37.312	Prairies à Molinie acidiphiles	0,26
37.32	Prairies à joncs rudes et pelouses humides à nards (Pelouses humides à joncs squareux)	65,79
38.1	Pâtures mésophiles	0,87
41.13	Hêtraies neutroclines	2,18

Habitats ne relevant pas de la Directive Habitats (Suite) en gras : habitats ayant fait l'objet de fiches habitats		
CORINE biotopes		
Code	Libellé	Surface (ha)
41.B3	Bois de Bouleaux montagnards et subalpins	1,1
42.13	Sapinières acidiphiles	3,91
42.522	Forêts hercyniennes de Pins sylvestres	188,43
43	Forêts mixtes	14,78
44.922	Saussaies à Sphaignes	5,56
53.214	Cariçaies à <i>Carex rostrata</i> et <i>Carex vesicaria</i> (Magnocariçaies)	0,93
54.11	Sources d'eau douce pauvre en bases (Sources et suintements)	0,19
54.42	Tourbières basses à <i>Carex nigra</i>, <i>Carex canescens</i>, <i>Carex echinata</i> (Parvocariçaies tourbeuses)	2,29
81	Prairies améliorées	5,04
83.3111	Plantations de sapins, d'épicéas et de mélèzes d'Europe (Plantations d'épicéas)	122,29
86.2	Villages	2,95
87.2	Zones rudérales (Pelouse à <i>Poa annua</i>)	1,17

c – Types de tourbières rencontrés

La tourbière est un écosystème de type « zone humide », au sein duquel des conditions écologiques particulières permettent l'accumulation de matière organique mal décomposée formant de la tourbe. Les apports en eau doivent être supérieurs aux pertes, d'où un engorgement permanent, et l'asphyxie du sol qui en résulte limite les processus microbiens (blocage de la nitrification).

C'est le type d'alimentation en eau qui conditionne le type de tourbières.

Deux types de tourbières sont actuellement présents sur notre secteur d'étude :

- les **tourbières soligènes**. Ce sont des tourbières liées aux sources, ruissellements et suintements. L'eau y est chargée en minéraux, on parle de stade minérotrophique. Le ruissellement sous-jacent peut être mis en évidence par la présence de *Carex rostrata*, espèce minérotrophile,
- les **tourbières ombrogènes**. Ce sont des tourbières conditionnées par les précipitations qui constituent alors la seule source d'alimentation en eau (donc très peu chargée en ions), en liaison avec une hygrométrie élevée de l'air ambiant. Ces tourbières présentent des bombements formés par les sphaignes (appelés communément « buttes de sphaignes »). Les tiges de ces mousses croissent dans leur partie supérieure tandis que leur partie basse meurt et se transforme peu à peu en tourbe. La partie vivante ne représente que 10 à 25 cm d'épaisseur du bombement. Les sphaignes ont la particularité d'acidifier leur milieu en relâchant diverses substances acides très facilement diffusibles dans le sol (acides organiques : acide fumarique, oxalique, malique...). Une augmentation de l'acidité est habituellement accompagnée d'une diminution de la concentration en ions minéraux. Les sphaignes de zones très humides ont une faible capacité d'acidification tandis que les sphaignes de

milieux plus secs (celles qu'on va trouver au sommet de la butte de sphaigne) ont une plus forte capacité d'acidification. Les sphaignes sont donc responsables du processus de bombement et participe de plus à l'isolement de la butte des écoulements sous jacents chargés en minéraux.

Le stade minéralisé est le stade où le processus de tourbification cesse : il y a alors boisement rapide et destruction de la tourbière. Ce stade est très rarement atteint de manière naturelle, il est le plus souvent le résultat d'un drainage.

d – Dynamique des habitats

Lorsque les conditions stationnelles ne permettent pas un engorgement du milieu (généralement sur les sols les plus filtrants), on peut observer des formations ouvertes qui se maintiennent par le pâturage. Les nardaies, formations dominées par *Nardus stricta*, se développent sur des sols acides pauvres en nutriments. Le pâturage des sols maigres acides favorise la nardaie. Dans le cas de sols amendés, la nardaie disparaît au profit des prairies de fauches de montagne. Cette formation est enrichie d'espèces de mégaphorbiaie (*Geranium sylvaticum*) et de prairies humides (*Trollius europaeus*, *Polygonum bistorta*). Une transition vers le *Cynosurion* s'observe sur une parcelle du domaine du Sauvage, groupement typique d'un fort pâturage.

Dans le cas d'un abandon du pâturage, la nardaie évolue vers des landes acidophiles à callunes. La lande à callunes peut être stable relativement longtemps avant d'évoluer vers des stades boisés. Les callunaies sont issues des déboisements séculaires effectués dans le secteur. Il reste néanmoins des surfaces forestières naturelles sur les pentes les plus fortes : la hêtraie à houx.

En bas de pente des nardaies, le milieu devient plus humide : on note un enrichissement progressif de la nardaie en joncs squareux, jusqu'à l'apparition des pelouses à joncs squareux. Ce sont des habitats de transition, localisés entre les nardaies sèches et les jonchaies très humides (comme les prairies humides à joncs acutiflores). Les prairies humides à joncs acutiflores se développent sur les zones très humides à assèchement régulier.

Lorsque les apports en eau sont supérieurs aux pertes, il y a apparition des habitats tourbeux.

En bordure des ruisseaux (milieu inondé régulièrement, courant), il y a développement de prairies à joncs acutiflores. Lorsqu'il y a un engorgement tel qu'on a des vases liquides (par exemple dans les cuvettes), les racines et rhizomes des plantes vasculaires (en particulier ceux du trèfle d'eau et de la potentille des marais) les colonisent en formant des radeaux. Ce sont les marais de transition.

L'assèchement de ce type d'habitat semble mener, sur notre secteur d'étude, à la parvocariçaie tourbeuse (hypothèse à confirmer). Cet habitat se caractérise par la présence de carex bas (-Parvo-). Cet habitat est bien présent également sur les suintements où il peut faire suite aux groupements des sources acides du *Montio fontanae-Cardaminetalia amarae*.

Dans tous les cas, l'eau y est chargée en minéraux et on parle alors de stade minérotrophique. Certaines espèces caractéristiques des eaux chargées en minéraux sont présentes : *Carex rostrata* (qui est très souvent indicatrice d'écoulement sous-jacent), et *Eriophorum angustifolium*.

Lorsqu'il y a formation de buttes de sphaignes (stade ombrotrophique), le type d'habitat est la tourbière haute active et il y a un recouvrement très faible en linaigrettes. Sur certains secteurs, les linaigrettes sont extrêmement abondantes, c'est un indicateur de dégradation des tourbières hautes. Et c'est aussi un stade de la minéralisation.

4 - Les espèces végétales

Les Sommets et versants orientaux de Margeride abritent 1 espèce végétale d'intérêt communautaire : *Hamatocaulis vernicosus* (Voir fiche « Espèce » en Annexe).

D'autres espèces d'intérêt patrimonial ont été signalées ou recensées sur le site Natura 2000. Bien qu'elles ne soient pas d'intérêt communautaire, elles ont également été cartographiées pour rendre compte de la richesse écologique du site. En effet, le secteur d'étude est d'une très grande richesse en espèces remarquables : il comporte des espèces très rares en France comme le bouleau nain et le saule des lapons, mais aussi des densités extraordinaires en espèces remarquables.

La cartographie de 7 espèces végétales patrimoniales sur 11 figure dans l'atlas cartographique.

Espèces végétales patrimoniales							
Taxon	Nom français	DH II	PN1	PN2	PR	LR	Autre statut
<i>Betula nana</i>	Bouleau nain		X			X	
<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire						Assez rare
<i>Carex limosa</i>	Laîche des fanges		X			X	
<i>Drosera rotundifolia</i>	Drosera à feuilles rondes			X		X	
<u><i>Hamatocaulis vernicosus</i></u>	-	X					
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon				X		
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue						DH annexe V
<i>Salix lapponum</i>	Saule des lapons		X			X	
<i>Sedum villosum</i>	Orpin velu					X	
<i>Vaccinium microcarpum</i>	Airelle à petit fruit				X	X	
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge à gros fruits				X	X	

DH II : Annexe II de la Directive Habitats

PN1 : Protection nationale, liste 1

PN2 : Protection nationale, liste 2

PR : Protection Régionale

LR : Liste Rouge Nationale

a – Espèces vasculaires



Carex limosa

Ce petit carex très rare est lié aux marais de transitions (treublants). Nous avons trouvé deux stations de cette espèce dont une hors site à proximité du Truc de la Garde, avec plusieurs milliers d'individus.



Drosera rotundifolia

Cette plante carnivore est abondante bien que localisée sur notre secteur. Sa densité est parfois si importante qu'on la repère parfois de loin grâce aux taches rouges au milieu des sphaignes vertes. On la trouve surtout sur la butte de sphaignes, mais parfois aussi en pionnière de gouilles ou sur les treublants.



Salix lapponum

Ce saule de petite taille est une relique glaciaire. Il est relativement présent sur le secteur d'étude. Il s'hybride régulièrement avec *Salix repens* ou *Salix aurita*

Sedum villosum

Nous n'avons pas trouvé cette espèce observée par le Conservatoire Botanique sur le Domaine du Sauvage en 2001 ; elle n'était pas encore visible lors de la première session de terrain.



Vaccinium microcarpum :

Cette espèce semble relativement abondante sur le secteur. La distinction entre *Vaccinium microcarpum* et *Vaccinium oxycoccos* est parfois difficile en l'absence de fructification surtout pour les petits individus : les deux espèces sont présentes parfois sur la même station. Il semble que *Vaccinium microcarpum* soit la plus abondante.



Vaccinium oxycoccos

Cette espèce semble relativement abondante sur le secteur. Ces deux airelles se développent préférentiellement sur les buttes de sphaignes. Ces espèces arrivent à se maintenir assez longtemps lorsque les buttes s'assèchent avant de disparaître. Ceci est généralement concomitant avec le développement des polytrics.

Lilium martagon

Cette espèce, signalée par l'ONF en 2000, est présente sur montricou.



Betula nana

Ce bouleau, relique glaciaire, est très présent voire même abondant. Il se développe dans des buttes de sphaignes en grande majorité ; cela lui permet d'être plus protégé du pâturage qui semble limiter son développement. En effet, dans les zones non pâturées (tourbière du Truc de la Garde) il forme de vrais peuplements très denses et hauts (jusqu'à 1m de haut et parfois jusqu'à 1000 m²).



Lycopodium clavatum

Une seule station a été trouvée, celle-ci souffre de l'enrésinement et il devient urgent d'intervenir.

b – Bryophytes

Deux espèces de bryophytes (mousses) de l'Annexe 2 de la Directive 92/43 CEE ont été recherchées : *Buxbaumia viridis* et *Hamatocaulis vernicosus*.

Buxbaumia viridis n'a pas été trouvée sur le secteur d'étude, les zones potentielles étant réduites. En effet, les plantations de résineux sont généralement trop jeunes pour accueillir cette espèce. Néanmoins, il conviendrait de rechercher cette espèce de façon systématique dans les vieilles pineraies, puisque M. Marc Philippe (Université Lyon 1) l'a observée en 2004, non loin du secteur sur de vieux troncs de *Pinus sylvestris* tombés à terre. La présence de cette espèce, discrète, est donc très probable sur le site Natura 2000, au moins sur certains secteurs ; des prospections ciblées pourraient permettre de la localiser.

La présence d'*Hamatocaulis vernicosus* est avérée sur le secteur d'étude. Nous l'avons trouvé en 2 points hors du domaine du sauvage, sur des surfaces de suintements colonisant des eaux libres. Le Conservatoire Botanique l'a trouvé en 5 points du domaine du Sauvage. Cette espèce est probablement présente sur d'autres secteurs mais sa discrétion ainsi que les surfaces très importantes à prospector rendent difficile son observation.

5 - Les espèces animales

Les Sommets et versants orientaux de Margeride présentent deux espèces animales d'intérêt communautaire : la loutre (*Lutra lutra*) et la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) (Voir fiches « Espèce » en Annexe).

Une autre espèce animale présentant un intérêt patrimonial a été recensée sur le site. Bien qu'elle ne soit pas d'intérêt communautaire, elle a également été cartographiée pour rendre compte de la richesse écologique du site. La cartographie de deux des espèces animales patrimoniales figure dans l'atlas cartographique.

Espèces animales patrimoniales						
Taxon	Nom français	DH II	PN1	PN2	PR	Autre statut
<u><i>Lutra lutra</i></u>	Loutre	X	X			
<u><i>Aegolius funereus</i></u>	Chouette de Tengmalm	X	X			
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		X			
<i>Myotis mystacinus</i>	Vespertilion à moustaches		X			
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		X			
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl		X			
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		X			
<i>Clossiana titiana</i>						Rare
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des Mouillères		X			
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		X			
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé		X			
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur		X			DH annexe IV
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		X			DH annexe IV
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse					DH annexe V
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare		X			
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade		X			

PN1 : Protection nationale, liste 1

PN2 : Protection nationale, liste 2

PR : Protection Régionale

DH II : Annexe II de la Directive Habitats

a – Chiroptères

Au total, quatre espèces de chauves-souris ont été contactées sur ce site

- Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*)
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Pipistrelle de kuhl (*Pipistrellus kuhli*)

Une autre espèce a également été observée à proximité immédiate du site Natura 2000. La Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*). Ainsi, au moins **cinq espèces** fréquentent le site Natura 2000 ou ses abords immédiats. Cette diversité est assez faible par rapport à celle observée dans des secteurs situés à des altitudes identiques en Auvergne (Massif du Sancy, Hautes-Chaumes du Forez).

Cette liste peut paraître peu importante, mais plusieurs facteurs expliquent cette faible diversité :

- site peu accueillant pour les chiroptères: altitude élevée, milieux fréquemment peu favorables (plantation de résineux particulièrement).
- étude réalisée sur un laps de temps relativement court, ce qui implique forcément un inventaire limité des espèces présentes.

Il est donc évident que l'inventaire est incomplet et un certain nombre d'espèces, dont certaines inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat (en gras dans la liste ci-dessous) pourraient fréquenter ce site :

- **Grand/Petit Murin (*Myotis myotis/biathii*)**
- **Murin de Beichstein (*Myotis beichsteini*)**
- Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)
- Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
- Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)
- Sérotine de Nilsson (*Eptesicus nilsonii*)
- Sérotine bicolore (*Vespertilio murinus*)
- **Barbastelle (*Barbastella barbastellus*)**
- Oreillard (*Plecotus specie*)

Les quatre espèces d'intérêt communautaire citées (Grand/Petit murin, Murin de Beichstein, Barbastelle) ont en effet été contactées sur les Hautes-Chaumes du Forez dans des milieux et à des altitudes similaires à ceux rencontrés sur le site Natura 2000 N° FR 8301079 (Chauve-Souris Auvergne, 2001). Il ne serait donc pas surprenant qu'elles soient présentes sur ce secteur, tout particulièrement la Barbastelle. Cependant, seule une étude complémentaire permettrait de certifier la présence ou l'absence de ces chiroptères.

b – Lépidoptères

Nous avons identifié une vingtaine d'espèces sur le secteur d'étude. Ce résultat est globalement satisfaisant, étant données les conditions de vie difficile (haute altitude, neige durant une longue période) sur le site Natura 2000.

Le Nacré porphyrin (*Clossiana titiana*), une espèce d'intérêt patrimoniale, est présente, et relativement abondante. Cette espèce est présente dans les lisières, clairières, bois et prairies humides sur tous les secteurs. Elle est relativement peu commune en France.

Nous n'avons pas identifié d'espèces d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude.

Plusieurs plantes hôtes des chenilles de papillons remarquables sont présentes.

- la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*) pour le Nacré de la canneberge,
- la succise (*Succisa pratensis*) pour le Damier de la Succise,
- la gentiane des marais (*Gentiana pneumonanthe*) pour l'Azuré des mouillères.

La recherche du Nacré de la canneberge n'a pas été fructueuse. Il est possible que nous ayons dépassé sa période de vol (mi-juin à début août). En effet, toutes les conditions sont réunies pour la présence de l'espèce, la plante hôte de la chenille, la canneberge (*Vaccinium oxycoccos*) est très abondante, les plantes nourricières de l'adulte sont présentes : le Comaret (*Potentilla palustris*), l'Arnica (*Arnica montana*), la Renouée Bistorte (*Polygonum bistorta*), le Cirse des marais (*Cirsium palustre*). Cette espèce est d'ailleurs pourtant citée en Margeride.

De même, malgré la présence abondante de la Succise, nous n'avons observé ni d'adultes ni de chenilles du Damier de la succise. Rappelons que les chenilles vivent en société dans un nid de toile, tissé sur la plante hôte. Il est donc possible, même après la période de vol de mettre en évidence la présence de cette espèce.

Nous avons par contre mis en évidence l'**Azuré des mouillères** (*Maculinea alcon*), par capture d'individus mais aussi par la présence d'œufs pondus sur la Gentiane des marais. Une seule station avec les œufs a été trouvée à coté du grand étang DFCl. Rappelons que l'Azuré des mouillères est une espèce de protection nationale, présente sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Il conviendrait donc d'effectuer des recherches complémentaires concernant le Nacré de la canneberge au mois de juillet (mi-juillet à début août) et le Damier de la succise afin de préciser nos observations.

c – Odonates

Nous n'avons pas identifié d'espèces protégées ou d'intérêt communautaire sur le secteur d'étude. Néanmoins, il y a bien présence d'odonates sur le secteur d'étude, sur trois types de stations :

- les eaux courantes (la Seuge, la Virrange) : le Cordulégastré annelé (*Cordulegaster boltonii*) y est particulièrement abondant, aussi bien sur le secteur des Loubeyre que sur le domaine du Sauvage ;
- les eaux des retenues artificielles : l'étang DFCl, s'il pose problème pour les tourbières à cause de son drain d'alimentation, permet à plusieurs espèces d'odonates d'être présentes. Citons par exemple *Aeshna juncea* ;
- les suintements, même s'ils comportent une surface réduite d'eau libre, sont aussi un milieu de vie pour des espèces particulières, comme *Sympetrum danae*.

Citons quelques espèces présentes sur le site Natura 2000 :

Coenagrion hastulatum (L'Agrion hasté)

C'est une espèce boréo-alpine relativement abondante. La larve se développe dans les eaux stagnantes acides ensoleillées. L'adulte pond notamment sur les sphagnes.

Orthetrum coerulescens (l'Orthetrum bleuisant)

C'est une espèce assez commune. Les larves peuvent se développer dans des microbiotopes où elles vivent dans la vase.

Sympetrum danae (Le Sympétrum noir)

C'est une espèce relativement commune en altitude. Sa larve se développe dans les eaux stagnantes acides riches en végétation.

d – Autres espèces

▪ Bivalves

Malgré les citations de moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) sur les ruisseaux étudiés, cette espèce n'a pas été trouvée sur notre secteur. Ceci s'expliquerait par des conditions écologiques non propices à cet animal, le cours d'eau serait trop étroit.

▪ Crustacés

Nous n'avons pas non plus observé l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*). Ceci s'expliquerait par des conditions écologiques non propices à cet animal. Le cours d'eau serait trop étroit : les caches rares et parfois même inexistantes. De plus cette espèce ne semble pas s'adapter à des pH trop acides. Sa présence plus en amont est plus probable.

▪ Autres groupes d'insectes

Nous n'avons pas observé d'espèces protégées.

▪ Oiseaux

La chouette de Tengmalm, espèce figurant dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, a été recensée à proximité du site Natura 2000 lors de prospections réalisées de 1997 à 2001 (cf. atlas cartographique et document de synthèse). Cette espèce est donc potentiellement présente sur le site Natura 2000.

On peut également citer le pipit farlouse (*Anthus pratensis*), relativement commun sur notre secteur d'étude.

▪ Amphibiens

Nous avons observé un individu de Triton palmé (*Triturus helveticus*).

Plusieurs espèces d'Anoures ont été observées

- la Grenouille agile (*Rana Dalmatina*), à basse altitude sur le domaine du Sauvage (quelques observations),
- la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) est très abondante dans tous les milieux tourbeux du secteur d'étude (plusieurs dizaines d'observation),
- le Crapaud accoucheur ou alyte (*Alytes obstetricans*) que nous avons entendu vers l'étang DFCL.

▪ Reptiles

Le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*) est particulièrement abondant dans notre secteur d'étude (plusieurs dizaines d'observations). Citons aussi une observation de la Vipère péliade (*Vipera berus*).

- **Autres groupes de Mammifères**

La Loutre n'a pas été observée mais nous n'avons toutefois pas réalisé d'affûts ; aucun indice de présence n'a été trouvé lors des prospections de terrain réalisées. Néanmoins cette espèce semble bien être présente occasionnellement dans le secteur (citée dans la bibliographie).

6 - Périmètre de référence

Le périmètre « Natura 2000 » du site Sommets et versants orientaux de Margeride est constitué de **quatre secteurs couvrant en tout 1 259 hectares** (périmètre initial). Il concerne le territoire de **trois communes** : Chanaleilles, Grèze et Saugues.

Sur chacune des zones du site « Natura 2000 », les différents habitats d'intérêt communautaire ainsi que les autres milieux naturels ont été cartographiés sous Système d'Information Géographique (S.I.G.). La cartographie des habitats et des modifications du périmètre initial figure dans le document cartographique.

a – Description par secteur

- **Montchauvet**



Ce secteur comporte essentiellement des landes sèches à callune. Il conviendra de limiter la colonisation arbustive sur cette zone.

Hors site Natura 2000, notons la présence de hêtraie et de tourbière vers le site archéologique. Les hêtraies sont globalement en bon état, mais nous ne savons pas si elles relèvent de la Directive. La tourbière est très localisée et semble n'avoir que peu d'intérêt écologique par rapport à d'autres zones (a priori pas d'espèces protégées).

- **La Cham Miniaries**

Ce secteur ne comporte plus qu'un seul type d'habitat Natura 2000, la prairie à molinie.

- **La Loubeyre**

Truc de la Garde



Ce secteur comporte essentiellement des landes sèches à callune et une belle tourbière à l'Est. D'un très grand intérêt écologique, cette tourbière avec des faciès de tourbière haute asséchée est très menacée par les plantations d'épicéas. Notons la présence du saule des lapons, du bouleau nain, de milliers de pieds de *Carex limosa* sur tremblants, hors site Natura (la tourbière est coupée en deux par les limites actuelles). Cette tourbière est pâturée actuellement.

Il faudra au moins limiter la colonisation arbustive sur cette zone.

Loubeyre



Ce secteur est essentiellement composé de milieux tourbeux d'un haut intérêt écologique. Il est possible de distinguer plusieurs sous-secteurs :

Nord-Est de la Loubeyre : grand secteur tourbeux avec de grands faciès de tourbières hautes dégradées encore restaurables en partie. L'assèchement est notable au Sud. Des épicéas sont présents entre cette tourbière et celle située au Nord de la Loubeyre.

Vu depuis le sommet de Montricou

Nord de la Loubeyre (partie Est) : tourbière haute dégradée, beau suintement avec les deux espèces d'airelles protégées (*Vaccinium microcarpum* et *oxycoccus*). Problème d'envahissement par les résineux. Saulaie marécageuse.

Nord de la Loubeyre (partie Ouest) : globalement en bon état, mais assèchement notable vers la Lozère, et surpâturage (gouilles, buttes de sphaignes détruites).

Entre la Loubeyre et le Truc de la Garde : secteur est très dégradé, avec des zones qui semblent irrécupérables car trop asséchées. Les zones encore intéressantes se situent en bordure de ruisseau et sur les suintements et sources. Point notable : un suintement en eau libre est un site important pour les odonates.

Est de la Loubeyre : tourbière résiduelle, mais présence d'airelle.

Extrême Est de la Loubeyre : presque un milieu tourbeux résiduel à cause du drain alimentant l'étang DFCI. Remarquons sur l'exclos, la présence de Gentiane des marais avec ponte de papillons (Cf faune). L'étang est important pour les odonates.

Sud-Est de la Loubeyre : tourbière avec des faciès de tourbière haute. On note néanmoins un assèchement progressif du milieu, et par endroit du surpâturage.

Montricou



Ce secteur comporte essentiellement des landes sèches à callune et des milieux tourbeux.

Il faut limiter la colonisation arbustive sur les landes.

Nord-Ouest de Montricou : ce milieu tourbeux de haut intérêt écologique n'est que partiellement pris en compte dans le site. Pourtant on note l'existence de marais de transition avec présence de *Carex limosa*.

Sud de Montricou : le principal problème est le boisement avec l'assèchement qui en résulte.

Nord de Montricou : Tourbière avec des faciès de tourbière haute. On note néanmoins un assèchement progressif du milieu.

Bois du prieur



C'est un secteur avec des tourbières hautes, des tourbières boisées, des suintements tourbeux à Droséras.

Le principal problème est le boisement avec l'assèchement qui en résulte.

▪ **Le Sauvage**



Ce secteur présente un très fort intérêt écologique. Les habitats naturels y sont représentatifs des grands ensembles d'habitats montagnards de Margeride. On retrouve, entre autres, des éléments typiques des tourbières de montagne siliceuses.

Ces milieux ont un passé agricole et forestier lourd qui a conduit à une dégradation importante tant sur le plan quantitatif que qualitatif (plus localement). Des actions urgentes de restauration des tourbières sont à mener (obstruction des drains, dégagement de jeunes arbres, etc.), car celles-ci continuent de se dégrader. Un certain nombre de zones a cependant été épargné et présente

encore une grande richesse floristique et écologique comme peuvent en témoigner le nombre important d'habitats naturels d'intérêt communautaire et la diversité floristique.

La présence de ces espèces et de ces habitats naturels remarquables à haute valeur historique (présence de reliques glaciaires) et patrimoniale dépend du maintien d'une activité pastorale raisonnée et extensive. Le Sauvage est un haut lieu de biodiversité qui reste d'une grande fragilité.

Bilan des superficies du site et des habitats d'intérêt communautaire

Pour chaque secteur, la superficie initiale, la superficie validée par le comité de pilotage, ainsi que la différence entre les deux superficies, sont données en hectares, dans le tableau suivant :

	Secteurs				Total
	Montchauvet	La Cham Minières	La Loubeyre	Le Sauvage	
Surface initiale (Si)	206 ha	34 ha	749 ha	270 ha	1259 ha

Le tableau suivant présente les superficies en hectares des différents habitats, pour chacun des secteurs. Notons que tous les habitats présents ne sont pas forcément des habitats de la Directive. (626 ha ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessous).

Habitat naturel de la Directive	Code Natura 2000	Superficie totale (ha)	Secteurs			
			Montchauvet	La Cham Minières	La Loubeyre	Le Sauvage
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	3260	NC	NC	NC	NC	NC
Landes sèches (tous les sous-types)	4030	172,19 ha	43,60 ha		124,94	3,65 ha
Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	6230	85,89 ha			2,56 ha	83,33 ha
Prairies à molinies (Eu-Molinion)	6410	29,51 ha		0,98 ha	11,05 ha	16,17 ha
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	0,02 ha				0,02 ha
Prairies de fauche de montagne (types britanniques avec <i>Geranium nodosum</i>)	6520	21,98 ha				21,98 ha
Tourbières hautes actives	7110	5,06 ha			3,81 ha	1,25 ha
Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	7120	79,8 ha			72,05 ha	7,75 ha
Tourbières de transition et tremblants	7140	1,26 ha			0,77 ha	0,49 ha
Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes (<i>Illici-Fagion</i>)	9120	229,58 ha	91,70 ha		107,18 ha	30,70 ha
Tourbières boisées	91DO	7,71 ha				7,71 ha

III – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1 – Le contexte foncier : le statut des terrains

Trois types de propriété sont représentés sur le site Natura 2000 :

- ❑ les propriétés sectionnales issues du partage des terres seigneuriales à la révolution, appartenant aux habitants des hameaux ou « villages » : section de la Veysseyre (commune de Saugues), section de Grèzes, section de Chanaleilles, section du Pin (commune de Chanaleilles) ; ce type de propriété constitue la majeure partie du site Natura 2000 ;
- ❑ les biens appartenant à des personnes privées ;
- ❑ les biens des collectivités locales : le Conseil Général de Haute Loire est notamment propriétaire du domaine du Sauvage.

2 – L'agriculture

Sur la zone d'étude, les activités agricoles sont essentiellement pastorales : les forêts, tourbières et prairies sont pâturées par des ovins, des bovins et des équins. Les entités collective utilisatrices des terrains fertilisent avant de mettre les animaux. Ces pratiques de fertilisation et d'amendement ont pu se mettre en place grâce à l'assèchement de certaines tourbières et de leurs prairies associées.

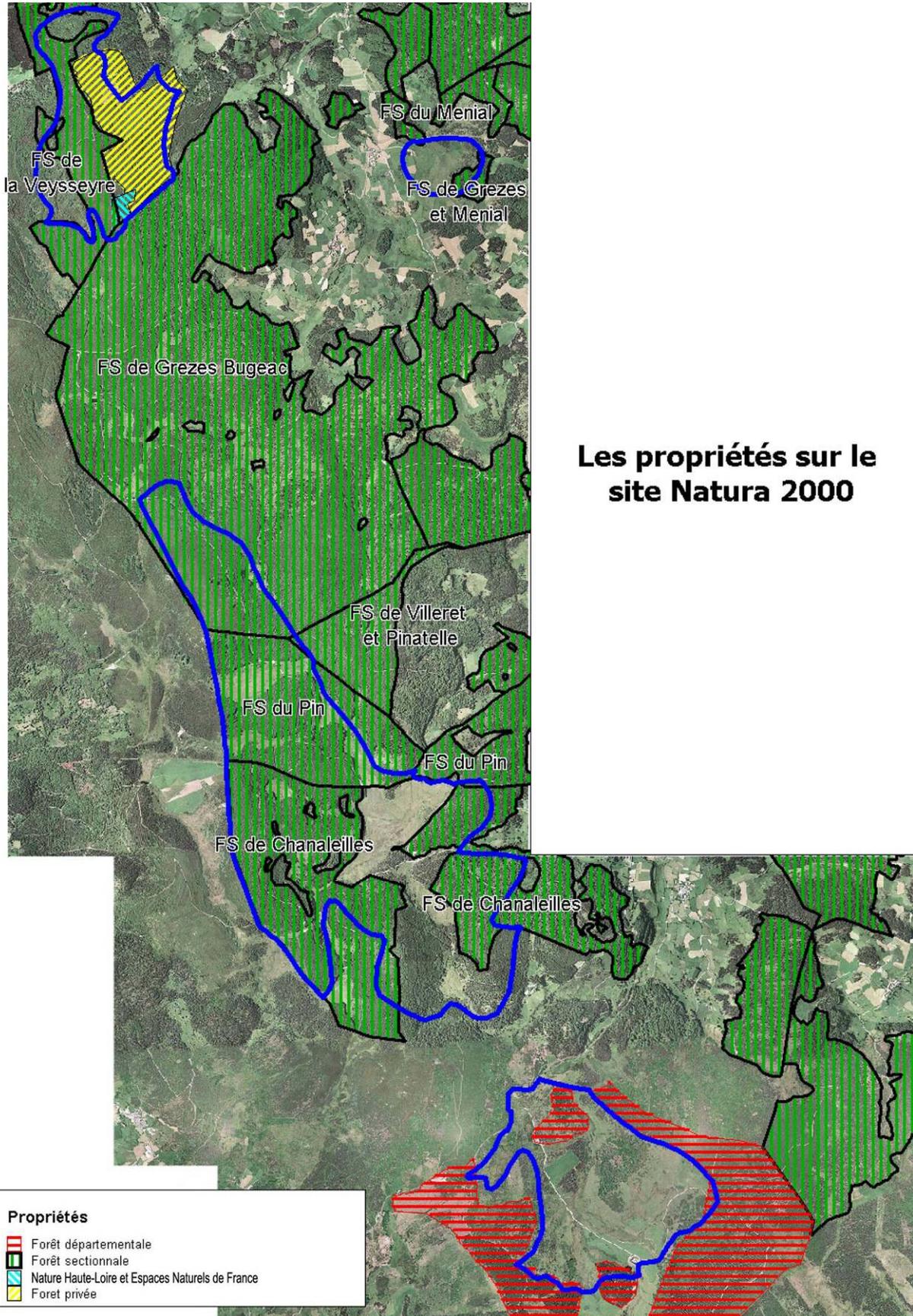
a - Terrains sectionnaux soumis au régime forestier

Des « parcours de pâturage », de durée variable selon les sites (5 ans à Grèzes, 1 an à Chanaleilles), fixent les secteurs de forêt où les bêtes pourront pacager. Les droits de parcours sont fixés par l'ONF, en concertation avec les mairies concernées. Ainsi, deux types de secteurs sont fixés : les « secteurs défensables » (pâturés) et « secteurs en défens » (pâturage interdit.). Les secteurs en défens sont déterminés en fonction de plusieurs critères : âge des plants, volonté de limiter ou de favoriser leur croissance. En outre, le nombre de bêtes admises sur les secteurs défensables est limité afin de conserver un pacage extensif.

b - Tourbières

Les tourbières pâturées sont sectionnales mais, pour la plupart, non soumises au régime forestier ; le nombre de bêtes est alors fixé par la mairie. En règle générale, ce sont les mêmes troupeaux qui parcourent les forêts sectionnales et les tourbières.

Le site de la Loubeyre (commune de Chanaleilles) est géré collectivement (sectionnaux) par un groupe d'agriculteurs (5/6), faisant paître le même nombre de bêtes (10 vaches ou génisses et leurs veaux par agriculteur) soit une soixantaine de bêtes en tout pour la section. Le bétail reste sur le site du 10 juin à la Toussaint. Une somme est versée par chacun pour l'entretien des clôtures. La Cham Minières est pâturée par une vingtaine de bovins pendant 2 mois dans l'année en 2 fois ; 5 exploitants font pacager leurs bêtes sur ces terres.



Le pâturage des tourbières a parfois entraîné des travaux de **drainage**, le but étant d'augmenter les charges en bétail de ces tourbières et de limiter la présence d'insectes liés au milieu marécageux. Ainsi, les tourbières de la Loubeyre ont fait l'objet des travaux suivants dans les années 1950 : drainage (réalisation de 1500 m de drain à ciel ouvert en 1954), programme de fertilisation et d'amendement (1954 et 1955), travail du sol au rotavator, semis de trèfles. Les drains sont aujourd'hui bouchés et le reste du programme n'a pas été reconduit. Il est difficile d'évaluer l'impact de ce programme en l'absence d'étude antérieure au drainage. Toutefois la tourbière de la Loubeyre est actuellement constituée, en très grande majorité, d'habitats de tourbières dégradées en mosaïque avec des habitats de tourbières hautes actives, des prairies, des nardaies et des landes. Les travaux de drainage semblent donc avoir engendré un assèchement du milieu et la dégradation des tourbières de la Loubeyre. De même, sur la zone de Montricou, le drainage a entraîné un assèchement progressif du milieu ; quelques buttes de sphaigne subsistent toutefois. Les terrains de la Cham Minières ont été drainés en 1962 ; ces drains n'ont pas été entretenus par la suite.

c - Prairies

La plupart des prairies pâturées se situe au niveau du secteur du Sauvage où environ 50 bovins pacent en estive. Le Sauvage est aussi pâturé par des chevaux et des ovins. Les ovins pâturent chaque année les mêmes prés. En outre, les agriculteurs du domaine du Sauvage procèdent à la fauche d'environ 26 ha de prairies de fauche de montagne en juillet (début juillet à mi-juillet) ; cette fauche tardive est particulièrement adaptée à ce milieu sensible. Au début du mois de septembre, un troupeau de bovin est placé dans ces prairies de fauche. Des apports de fertilisants sont réalisés pour améliorer le rendement de ces parcelles.

d - Landes

Les landes de Montchauvet étaient autrefois pâturées par des moutons appartenant à des agriculteurs du hameau de la Veysseyre (Saugues). Elles ne sont plus pâturées aujourd'hui, tout comme les landes de Montricou, et sont gagnées par les saules et les pins sylvestres. Seules les landes du Truc de la Garde (commune de Saugues), soumises au régime forestier, sont encore pâturées par des ovins. Les habitudes traditionnelles d'écobuage, permettant d'améliorer le fourrage et d'éliminer les ligneux, ne sont plus pratiquées sur le secteur depuis une trentaine d'années.

3 – La gestion forestière

Des plans d'aménagement ont été réalisés pour les boisements soumis au régime forestier : celui concernant les forêts situées sur la commune de Chanaleilles arrive à échéance en 2008 tandis que celui concernant le domaine du Sauvage est arrivé à échéance en 2004. Ces plans d'aménagement sont réalisés en concertation avec les propriétaires. Les hêtraies, situées à Montchauvet, ne font pas partie du domaine soumis au régime forestier. Aucune reconversion n'est prévue sur les boisements concernés par le site Natura 2000 puisqu'il s'agit de boisements jeunes (40 à 45 ans), actuellement en phase d'amélioration. De plus, le hêtre se vend mal et présente donc peu d'intérêt sur le plan économique pour les forestiers. Suite à la rédaction du document d'objectifs, les plans d'aménagement pourront être revus.

Le pâturage est géré par une entité collective et s'effectue en regroupant les animaux (bovins) qui transhumant en période estivale sur les sectionnaires d'altitude. Ce système a pour conséquence la formation de grands parcs dans lesquels sont inclus plusieurs milieux remarquables.

Des travaux d'éclaircies des plantations d'épicéas sont en cours à Montricou. Une partie de ces plantations est éclaircie tous les ans durant la période automne-hiver. Tous les 15 m, une bande de 4 m est coupée à blanc, puis d'autres arbres sont coupés. Ces opérations sont aussi effectuées dans le domaine du Sauvage depuis 15 ans. Ces éclaircies, favorisant la biodiversité (lumière plus importante, retour des feuillus),

présentent un grand intérêt écologique. Ce type de pratique devrait permettre d'obtenir une forêt écologiquement riche sur le secteur d'ici 30 à 40 ans.

Les travaux d'éclaircies augmentant les risques de pourriture, les souches sont traitées à l'aide d'un produit à base d'urée (ammonitrate). Nous précisons que les dosages sont faibles et le produit naturel. Le colorant utilisé est un colorant alimentaire et n'engendre donc pas de risque de pollution des eaux. Ce type de traitement est obligatoire lorsqu'on réalise des coupes sur des plantations d'épicéas dans la région. En effet, si la pourriture s'installe, elle se transmet d'arbre en arbre par les racines et détruit tout le boisement. Ce traitement ne pose, a priori, pas de problèmes de pollution car les quantités de produit utilisées sont très faibles.

Les boisements ont relativement bien résisté à la tempête de l'hiver 1999 sur les communes de Grèzes et de Chanaleilles ; seules les hauteurs du Sauvage ont été touchées.

Une étude globale sur les **voies de desserte** a été réalisée par l'ONF en 2004. Cette étude permet de faire le point sur l'état des différents chemins et de mettre en évidence des « points noirs » (ponts sous-dimensionnés, secteurs humides, etc.). Le réseau étant suffisant actuellement, il s'agit surtout d'améliorer les pistes existantes. Le plan qui résultera de cette étude tiendra compte de la sensibilité des milieux naturels et notamment des tourbières à bouleau nain. Le passage sur les pistes forestières est réglementé ; toutefois, il n'y a pas de barrières et il est difficile de qualifier les ayants-droit (résidant au moins six mois et un jour par an sur la commune).

Des **problèmes d'incendies** ont déjà été rencontrés sur le secteur. En 1954, un incendie venant de la Lozère s'est propagé dans la tourbe ; il a duré tout l'hiver. Par la suite, une réserve d'eau a été créée à la Loubeyre. Les réserves d'eau du secteur semblent suffisantes ; toutefois, il conviendrait d'améliorer les voies d'accès (empierrement) pour lutter contre les incendies, notamment au niveau de Montchauvet.

Les plantations autrefois réalisées au niveau de certaines tourbières n'ont pas été viables ; ce type de pratique est abandonné aujourd'hui. Les boisements situés à proximité immédiate des ruisseaux et des tourbières, sur le site Natura 2000, sont à l'origine de phénomènes d'assèchement et d'acidification.

4 – Le développement des activités touristiques et de loisirs

a - La randonnée

* La randonnée pédestre

La randonnée pédestre est une activité très pratiquée sur le site, même si il y a peu de sentiers balisés. Elle est pratiquée par différentes catégories de personnes : touristes, locaux et par les personnes ayant des résidences secondaires dans le secteur. Le guide de randonnée du pays de Saugues (Editions Chamina) comporte 14 circuits de petite randonnée dont 2 traversent les sites Natura 2000 (PR n°64 et 455). Les sentiers figurant sur ce guide sont entretenus et balisés tous les 18 mois.

Aucun problème de surfréquentation n'a été signalé sur les sentiers du secteur d'étude. Il n'y a pas de projet de création de sentiers de petite randonnée dans ce secteur ; les sentiers existants semblent suffisants. De plus, de nouveaux sentiers, susceptibles d'être empruntés par des engins motorisés (motos, quad, etc.), pourraient entraîner une détérioration des sites.

* **Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle**

Le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité, traverse le site Natura 2000. La zone d'étude se situe sur la première portion de la Via Podiensis, voie partant du Puy-en-Velay. La fréquentation de ce chemin est estimée à environ 25 000 personnes par an.

* **Autres formes de randonnée**

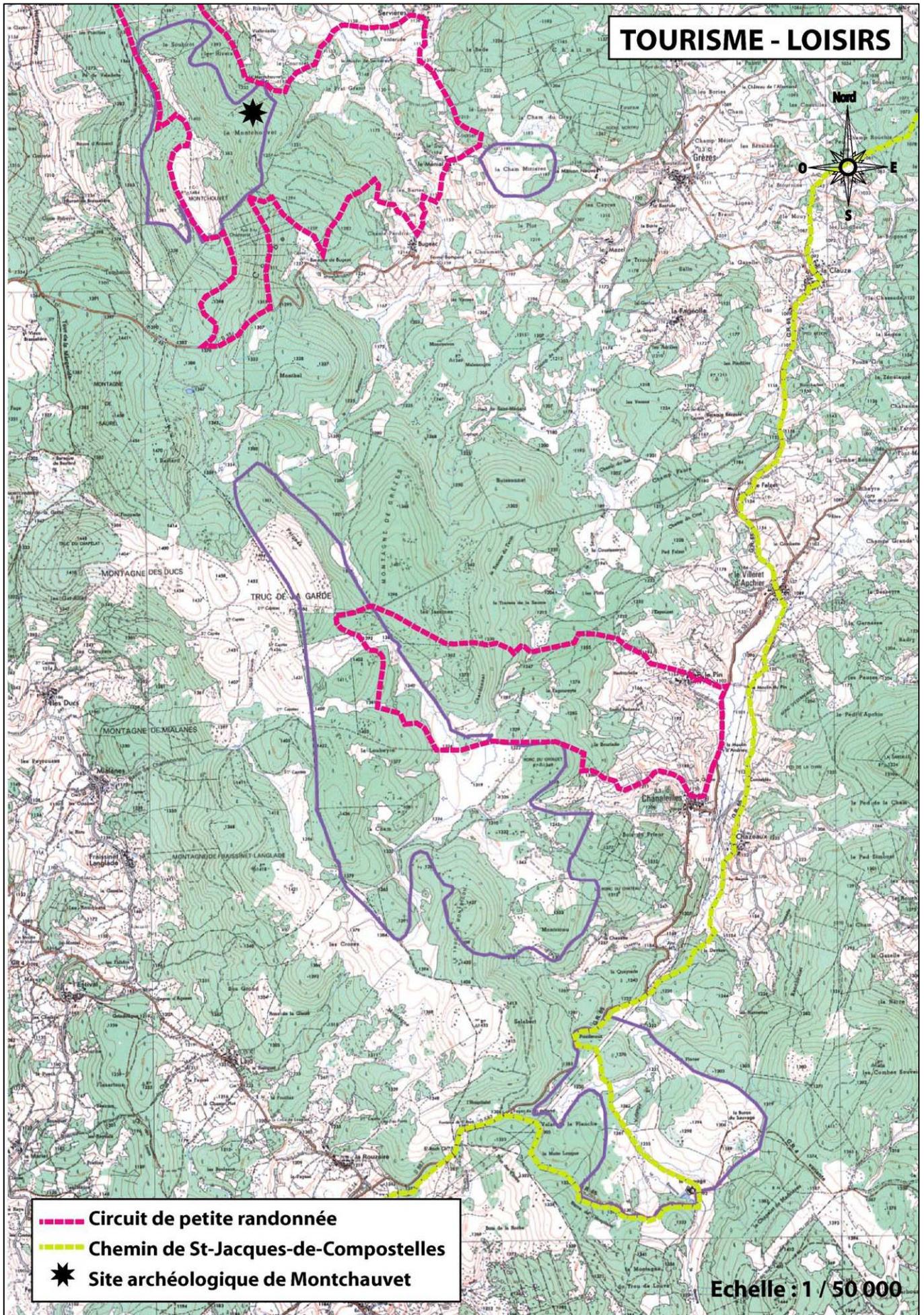
La randonnée motorisée est très pratiquée, sous toutes ses formes (4 x 4, motos, développement important du quad). Cette activité est pratiquée depuis 20 à 25 ans, surtout par des locaux. Il n'y a pas de dégâts constatés sur les chemins, ce qui peut s'expliquer par les caractéristiques des chemins existants (généralement larges) et la grande diversité des itinéraires. Toutefois, la demande des motards de passage pour des chemins balisés pour les motos est de plus en plus forte. Il faudrait veiller à ce que la randonnée motorisée soit maîtrisée sur le secteur.

Le ski de fond est essentiellement pratiqué par des gens du secteur. Cette activité est très localisée et les pistes ne sont pas entretenues. Le foyer de ski de fond créé il y a quelques années à l'Ouest du Domaine du Sauvage a été fermé en raison d'un manque de neige.

La randonnée équestre est très peu pratiquée sur le secteur.

b – La chasse

Le département de la Haute-Loire est un département à Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA) obligatoires. Les trois communes concernées par le site dépendent donc de trois ACCA, mais elles comportent aussi une chasse privée, le domaine du Sauvage (Propriété du Conseil Général de la Haute Loire), situé sur la commune de Chanaleilles. Les trois communes comptent environ 250 chasseurs.



* **Grands Mammifères**

Le Chevreuil, le Sanglier et le Cerf sont présents sur la zone d'étude.

Aucun repeuplement de **chevreuils** n'a jamais été effectué en Haute Loire, selon la Fédération Départementale des Chasseurs ; la Margeride fait partie des premiers secteurs colonisés par l'espèce durant les années soixante dix. La Fédération des Chasseurs de la Haute Loire ne réalise aucun comptage à proprement parlé sur le terrain mais a mis en place depuis plus de vingt ans des indicateurs de tendance d'évolution des populations de chevreuil obtenus grâce à des compte-rendus de chasse. Le chevreuil se chasse essentiellement en battue organisée par les ACCA. Les communes de Chanaleilles, Grèzes et Saugues font partie du massif de gestion n°13. Les premiers plans de chasse datent de 1987 pour les trois ACCA et 1990 pour la chasse privée du domaine du Sauvage. Les attributions de chevreuils sont récapitulées dans le tableau ci dessous :

	Attributions de Chevreuils							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chanaleilles	20	20	22	22	23	24	25	25
Grèzes	10	10	10	13	20	16	16	16
Saugues	14	16	18	20	20	20	23	23
Le Sauvage	7	8	9	11	11	11	13	14

Les prélèvements effectués par la chasse s'élèvent à environ 1 chevreuil pour 100 ha boisés. La population présente ne semble pas croître de façon significative ; ceci laisse supposer que la densité d'animaux sur le terrain est inférieure à 5 chevreuils pour 100 ha boisés.

Le **sanglier** est présent sur le département ; le secteur de la Margeride a connu de tous temps des passages réguliers de sangliers au cours des périodes d'ouverture de la chasse. Aucun suivi de population n'est réalisé par la Fédération des Chasseurs, à l'exception de la récolte des tableaux de chasse. Des unités géographiques ont également été créées mais elles n'ont aucune action de gestion actuellement.

	Nombre de sangliers tués							
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Chanaleilles	14	31	30	13	21	24	14	18
Grèzes	11	25	20	10	17	17	30	8
Saugues	2	6	12	19	17	18	13	8
Le Sauvage				6	3	9	0	2

Les populations de sanglier ont tendance à augmenter depuis quelques années mais également à se cantonner, même en altitude où les sources de nourriture sont pourtant plus faibles ; la capacité d'adaptation de l'espèce est très grande.

Trois mâles et trois femelles de **cerfs** ont été lâchés par la Fédération des Chasseurs de la Haute Loire sur la commune de Monistrol d'Allier en 1965. Depuis, une population s'est implantée sur tout le massif du Haut Allier. Le secteur d'étude commence à être colonisé depuis la fin des années 90. La Fédération effectue des comptages de cerfs au moment du brame ainsi que des indices kilométriques printaniers nocturnes. Le secteur d'étude n'est pas concerné par ces suivis ; seule l'ACCA de Saugues participe car le territoire s'étend jusqu'à la limite de la commune de Monistrol d'Allier. Les ACCA de Grèzes et Chanaleilles ont participé aux suivis pendant un certain temps et le nombre de cerfs au brame recensés fut nul. Pour l'ACCA de Saugues, trois points d'écoute cerf sont réalisés chaque année et aucun bramant n'a été entendu en septembre 2003. De nombreux travaux inter-départementaux sont réalisés avec la Fédération des Chasseurs de la Lozère qui a vu les communes limitrophes de la Haute Loire colonisées par le cerf ; cette Fédération a aussi lancé un essai d'implantation du cerf en 1995 à une dizaine de kilomètres de Chanaleilles. La colonisation reste donc pour l'instant limitée à quelques secteurs. Les attributions de plan de chasse cerf sur la zone d'étude sont les suivantes :

	Attribution de cerfs							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chanaleilles	0	0	0	0	1	1	2	3
Grèzes	0	1	0	0	0	0	2	2
Saugues	2	4	6	5	5	5	7	7
Le Sauvage	0	0	0	0	0	0	0	0

* Petits Mammifères

Lièvre d'Europe, renard, blaireau et martre sont les espèces les plus fréquemment rencontrées, nous pouvons également en citer d'autres moins communes : lapin de garenne, fouine, hermine, belette, putois.

Le **lièvre** était, il y a encore peu de temps, le gibier le plus prisé par les chasseurs locaux. L'implantation progressive du grand gibier a quelque peu changé cette situation et le lièvre subit maintenant une pression de chasse nettement plus faible. La Fédération des Chasseurs de la Haute Loire suit l'évolution des tableaux de chasse depuis plus de dix ans. Le tableau annuel moyen se situe autour de 20 pour Chanaleilles et Grèzes, autour de trente pour Saugues et à moins de 5 pour le Sauvage.

Le **renard** est présent sur tout le périmètre de la zone étudiée. De nombreux dégâts sont observés sur les poulaillers, sur les trois communes (source : Fédération des Chasseurs). Le niveau des prélèvements annuels est connu avec les divers modes utilisés puisque l'espèce est classée nuisible. Pour la saison 2003/2004, 120 à 130 renards ont été tués sur les trois communes, répartis en 53% par la chasse à tir, 10% par le piégeage, 14% en destruction à tir et 23% par le déterrage.

Le **blaireau** est présent sur la zone d'étude mais en faible densité. Le blaireau ne fait pas partie de la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles, donc les seuls prélèvements effectués le sont par la chasse à tir et la vénerie sous terre. Pour la dernière saison, une vingtaine de blaireau a été prélevée en majorité par la vénerie sous terre.

Inféodée aux milieux forestiers, la **martre** trouve en Margeride tout ce dont elle a besoin sur le plan biologique. Elle est présente sur l'ensemble du périmètre mais, comme le renard, est classée nuisible et subit ainsi divers modes de prélèvement. Durant la dernière saison, le tableau de chasse est de cinquante individus.

* Avifaune

Les principales espèces présentes sont les suivantes :

- Sédentaires : le faisan commun, la perdrix grise, la perdrix rouge, le merle noir, le geai des chênes, la corneille noire, la pie bavarde, la tourterelle turque, le canard colvert.
- Migrateurs : pigeon ramier, pigeon biset, pigeon colombin, grive litorne, grive draine, grive musicienne, grive mauvis, étourneau sansonnet, alouette des champs, bécasse des bois, bécassine des marais, bécassine sourde.

Concernant le gibier sédentaire, la Fédération des Chasseurs n'effectue aucun suivi mis à part la récolte des tableaux de chasse. Les perdrix et faisans sont présents en faible densité et sont issus pour la majorité d'oiseaux lâchés soit en été soit pendant la période de chasse. Les autres espèces sont présentes sur l'ensemble de la zone et voient leurs effectifs renforcés en hiver par les populations migrantes venues du nord de l'Europe.

La **bécasse des bois** est nicheuse sur la Margeride, des nids ont d'ailleurs été découverts sur le site (cf. carte présentée dans le document de compilation). Les ACCA de Grèzes et Chanaleilles proposent des cartes journalières de chasse. Le tableau annuel sur le secteur varie suivant les années entre 60 et 80 oiseaux. La gestion forestière influe directement sur la valeur des territoires pour la bécasse : en effet, l'enrésinement de la Margeride a eu pour effet d'augmenter la capacité d'accueil dans un premier temps. Les dix premières années, les plantations de résineux offrent un milieu favorable avec un couvert dense et un fort effet de lisière. Ensuite, avec l'élévation des arbres le milieu s'appauvrit pour devenir inhospitalier. Les boisements actuels en sont actuellement à ce stade, avec une essence majoritaire comme l'épicéa qui ne permet le développement d'aucune végétation en sous étage.

Les zones favorables aux **bécassines des marais** ont aussi fortement régressé au cours des vingt dernières années sous l'effet du drainage. La restauration, voir la reconstitution des zones humides et tourbières, présente un intérêt capital pour cette espèce, qui pourrait faire partie des espèces nicheuses. La Fédération des Chasseurs n'effectue aucun suivi de cette espèce et le prélèvement annuel n'est pas connu précisément.

Les **grives** et les **pigeons** ne font plus partie des gibiers les plus prisés comme c'était le cas il y a une trentaine d'années, époque à laquelle les migrations étaient importantes sur la région. Il semble que les couloirs migratoires se soient modifiés en particulier pour le pigeon ramier (source : Fédération des Chasseurs).

* Opération de gestion

Il n'existe aucun G.I.C sur la zone d'étude. Cependant, en ce qui concerne le cerf, la Fédération des Chasseurs de la Haute Loire a mis en place un plan de gestion interdépartemental (15, 43, 48) validé en 2005, en plus du plan de chasse. Les principes de bases sont d'une part la création d'une commission locale de gestion réunissant tous les acteurs locaux concernés par la gestion du cerf et l'application d'un système de points en bonus-malus selon l'âge de l'animal prélevé. L'objectif étant d'inciter au tir sélectif des animaux en privilégiant le tir des jeunes.

Les réserves (instituées par arrêté préfectoral) représentent obligatoirement 10% au minimum du territoire de chasse des ACCA ; elles sont en place pour six années au moins. Les nouveaux statuts des ACCA prévoient que celles modifiées ou déplacées à compter de 2004 seront en place pour une durée minimale de cinq années. Les réserves des trois ACCA sont en place depuis : 1970 pour Grèzes, 2001 pour Saugues, 2003 pour Chanaleilles.

c - La pêche

Les ruisseaux recensés sur la zone d'étude sont tous classés en première catégorie piscicole (Salmonidés dominants) et peuplés par la truite commune (*Salmo trutta fario*) accompagnée parfois du vairon (*Phoxinus phoxinus*) et de la loche franche (*Nemachellus barbutulus*). En aval des sites, les peuplements piscicoles se diversifient sur certains cours d'eau : chevesne (*Leuciscus cephalus*) sur la Virlange et goujon (*Gobio gobio*) sur la Virlange et le Pontajou. Les espèces présentes effectuent leur cycle vital (reproduction, éclosion, croissance) sans difficulté sur ces secteurs des cours d'eau. Les zones de frayère, notamment pour la truite, ne sont pas connues précisément ; l'ensemble des linéaires concernés présente des habitats potentiellement favorables à la reproduction de la truite commune.

La gestion piscicole et halieutique des ruisseaux est assurée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Saugues. Compte tenu de la qualité piscicole et du bon état de conservation des milieux aquatiques, cette association pratique une gestion conservatoire : elle ne réalise aucun repeuplement en poissons d'élevage afin de protéger les milieux et les espèces indigènes. De même, aucun aménagement piscicole n'a été réalisé sur le site Natura 2000. Cette AAPPMA comptait 778 pêcheurs en 2006 (toutes catégories de cartes de pêche confondues). La fréquentation de pêche sur ces zones apicales peut être qualifiée de très faible.

L'AAPPMA de Saugues affiche une volonté de développer le tourisme lié à la pêche. Ce type de tourisme pourrait amener une fréquentation supplémentaire de la région pendant une grande partie de l'année (de mars à décembre) et ainsi contribuer à son développement économique.

d - Le site archéologique de Montchauvet

Le site archéologique de Montchauvet, redécouvert en 1965, se situe sur le site Natura 2000. Il s'agit d'un village médiéval fortifié comptant 35 structures et s'étageant en plusieurs terrasses sur environ 2 ha. Ce site, inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1989, est ouvert aux visites de juin à septembre ; la ferme de Montchauvet constitue le point d'accueil du site archéologique. La fréquentation du site a été estimée à environ 700 visiteurs pour l'année 2003. Le site de Montchauvet est très peu connu des habitants de la région. Il est surtout fréquenté par des touristes mais n'est intégré actuellement à aucun circuit touristique. L'association Montchauvet Archéologie et Patrimoine, qui gère le site, a pour projet d'y créer une maison médiévale.

5 – Autres activités touchant aux ressources naturelles

a - La cueillette

La diminution de la population a entraîné une baisse globale de la cueillette traditionnelle.

La **cueillette des champignons**, plus particulièrement du cèpe de Bordeaux (*Boletus edulis*), est pratiquée sur le secteur ; elle constitue un apport financier non négligeable aux ayants-droit des forêts sectionnales. Cette cueillette dure environ deux mois (en automne). Certains abus ont été constatés concernant la cueillette des champignons : des groupes viennent sur le secteur et récoltent de grandes quantités de champignons en utilisant parfois des instruments pour gratter le sol. Une limitation de la circulation sur les sites pourrait permettre de réduire ces abus.

La **cueillette des myrtilles** est peu pratiquée, en effet, ce type de cueillette est peu rémunérateur et les myrtilliers sont quasiment absents des forêts de résineux. La cueillette des myrtilles est réglementée par arrêté préfectoral.

La **cueillette des lichens** (utilisés comme stabilisateurs dans l'industrie cosmétique) était pratiquée dans la région ; elle n'existe quasiment plus aujourd'hui. Les collecteurs et les ramasseurs ont disparu car ce travail est très peu rémunérateur.

Les **racines de gentiane**, utilisées pour fabriquer de l'alcool, ont été ramassées autrefois. Ce type de cueillette, réalisé en rotation afin de préserver la ressource, n'existe plus sur le secteur.

La **cueillette des fleurs** (narcisse, violette, pensée, etc.) pour la vente n'existe plus sur le site Natura 2000 en raison de sa faible rentabilité.

Sources : concertation et ONF (Sommets et Versants Orientaux de Margeride diagnostic et proposition de gestion).

b - La transhumance des ruches

Autrefois, des apiculteurs amenaient leurs ruches dans les landes à callune (moyennant une somme symbolique), afin de produire du miel de bruyère. Ce type de pratique est plus ou moins abandonné ; cela pourrait être lié à une baisse du nombre d'apiculteurs et au caractère très contraignant de ces transhumances. En effet, s'il y a des gelées tardives ou une période de sécheresse, il faut déplacer les ruches. Toutefois, le site Natura 2000 est particulièrement favorable à ce type d'activités puisque relativement préservé des produits phytosanitaires et la présence de ruches présente un grand intérêt sur le plan écologique. Il serait donc intéressant de favoriser ce type d'activité.

DEUXIEME PARTIE

Enjeux, objectifs, propositions d'actions et chiffrage

TITRE I – ENJEUX ET OBJECTIFS

I – DEFINITION DES ENJEUX

1 – Etat de conservation des habitats naturels et leur évolution

Les différents habitats naturels, recensés dans le cadre de l'inventaire phytosociologique, sont d'intérêt communautaire. Cependant, leur valeur patrimoniale varie en fonction de différents critères :

- ✓ le caractère prioritaire au titre de la Directive,
- ✓ la superficie de l'habitat,
- ✓ la rareté sur le site,
- ✓ l'état de conservation.

CODE NATURA 2000	HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE * PRIORITAIRE	SUPERFICIE EN HA
3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaies	NC
4030	Landes sèches (tous les sous-types)	172,19
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	85,89
6410	Prairies à molinie sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	29,51
6430	Mégaphorbiaies eutrophes	0,02
6520	Prairies de fauche de montagne	21,98
7110*	Tourbières hautes actives*	5,06
7120	Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	79,8
7140	Tourbières de transition et tremblants	1,26
91.D0*	Tourbières boisées*	7,71
9120	Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes (<i>Illici-Fagion</i>)	229,58

HABITATS	LOCALISATION	ETAT DE CONSERVATION	TENDANCE EVOLUTIVE ACTUELLE ET CAUSE DE DEGRADATION DE L'HABITAT	PROSPECTIVE SANS ACTION DE PRESERVATION	LES ENJEUX DE LA PRESERVATION
Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes (3260)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réseau de ruisseaux en tête de bassin versant de la Virlange sur le Sauvage ➤ La Loubeyre 	Moyen à mauvais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès du bétail au ruisseau ▪ Passage dans les plantations de résineux ▪ Création de pistes forestières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Modification de l'habitat : lit comblé par la chute des aiguilles ▪ Destruction des berges ▪ Rectification du lit des cours d'eau : artificialisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ouverture des abords des cours d'eau situés en forêt ▪ Protection lors des travaux forestiers ▪ Prise en compte dans le schéma de desserte forestière ou des projets individuel
Landes sèches (4030)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montchauvet : 43,60 ha ➤ Montricou : 11,24 ha ➤ Truc de la garde : 46,93 ha ➤ Bois du prieur : 0,10 ha ➤ La Loubeyre : 66,67 ha ➤ Le Sauvage : 3,65 ha 	Moyen à mauvais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture du milieu par les ligneux colonisateurs  <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plus de pâturage sur le Nord de La Loubeyre, Montchauvet et sur Montricou 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture du milieu à terme = substitution de la pineraie ▪ Disparition de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif
Formations herbeuses à <i>Nardus</i> (6230)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La Loubeyre : 2,56 ha ➤ Le Sauvage : 83,33 ha 	Bon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Colonisation par le genêt purgatif (<i>Cytisus oromediterraneus</i>), et par les landes à Callune ▪ Colonisation naturelle de pin sylvestre et épicéa 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition de l'habitat ▪ Evolution vers la lande à callune et à genêt puis forêt à plus ou moins long terme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif ▪ Maintien des caractéristiques phytosociologiques du milieu
Prairies à Molinie (6410)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cham Minières : 0,98 ha ➤ Montricou : 1,31 ha ➤ Truc de la garde : 0,38 ha ➤ La Loubeyre : 10,67 ha ➤ Le Sauvage : 16,17 ha 	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydrologie perturbée ▪ Colonisation par le bouleau, le saule et le pin sylvestre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Perte d'intérêt écologique : passage à la prairie à Jonc diffus ou à la pelouse humide à Jonc squareux ▪ Fermeture du milieu à terme ▪ Disparition de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif ▪ Maintien des caractéristiques phytosociologiques du milieu ▪ Proscription de la fertilisation, du drainage et de toute modification du régime hydrique
Mégaphorbiaies eutrophes (6430)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Sauvage : 0,02 ha 	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fermeture totale du milieu par les ligneux colonisateurs (Saules) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution vers la forêt 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du cortège floristique car rare à Margeride
Prairies de fauche de montagne (6520)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Sauvage : 21,98 ha 	Bon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bon état de conservation dû à la pratique de la fauche et du pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Colonisation par la callune et le genêt purgatif 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif

HABITATS	LOCALISATION	ETAT DE CONSERVATION	TENDANCE EVOLUTIVE ACTUELLE ET CAUSE DE DEGRADATION DE L'HABITAT	PROSPECTIVE SANS ACTION DE PRESERVATION	LES ENJEUX DE LA PRESERVATION
Tourbières hautes actives (7110)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montricou : 2,58 ha ➤ Bois du prier : 0,18 ha ➤ La Loubeyre : 1,05 ha ➤ Le Sauvage : 1,25 ha 	Mauvais	 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydrologie perturbée (plantations de résineux) et drainage (fossés, ...) ▪ Piétinement localisé des buttes à sphaignes ▪ Colonisation par le bouleau, le saule et le pin sylvestre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourbière haute peu active avec de nombreux ligneux bas ou densité importante de linaigrette puis boisement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration ou amélioration des conditions hydrologiques ▪ Proscription de la fertilisation, du drainage et de toute modification du régime hydrique ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif
Tourbières hautes dégradées (7120)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montricou : 13,25 ha ➤ Truc de la garde : 2,51 ha ➤ Bois du prier : 2,20 ha ➤ La Loubeyre : 54,09 ha ➤ Le Sauvage : 7,75 ha 	Mauvais	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydrologie perturbée (plantations de résineux) et drainage (fossés,...) ▪ Colonisation par le bouleau, le saule et le pin sylvestre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Densification de la Molinie jusqu'au stade de lande ou de moliniaie ▪ Colonisation importante par le pin sylvestre, le bouleau, et l'épicéa 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration ou amélioration des conditions hydrologiques ▪ Proscription de la fertilisation, du drainage et de toute modification du régime hydrique ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif
Tourbières de transition et tremblants (7140)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montricou : 0,14 ha ➤ Bois du prier : 0,07 ha ➤ La Loubeyre : 0,56 ha ➤ Le Sauvage : 0,49 ha 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hydrologie perturbée (plantations de résineux) et drainage (fossé DFCI) Colonisation par le bouleau, le saule et le pin sylvestre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourbière haute active 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration ou amélioration des conditions hydrologiques ▪ Proscription de la fertilisation, du drainage et de toute modification du régime hydrique ▪ Maintien du caractère ouvert et du pâturage extensif
Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> (9120)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Montricou : 25,81 ha ➤ Montchauvet : 91,70 ha ➤ Truc de la garde : 22,95 ha ➤ La Loubeyre : 36,51 ha ➤ Bois du prier : 21,91 ha ➤ Le Sauvage : 30,70 ha 	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolement de certains massifs ▪ Strate arborescente et monospécifique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la hêtraie-sapinière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution de l'isolement des massifs par la création de corridors biologiques ▪ Diversification des strates
Tourbières boisées (91.DO)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Sauvage : 7,71 ha 	Bon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piétinement localisé par le bétail Assèchement lié au drainage 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Stade ultime ou évolution vers la pineraie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et amélioration de l'état du milieu

Les tourbières sont menacées par un assèchement progressif dû aux conditions hydrologiques perturbées, aux plantations d'épicéas et à la colonisation des arbustes et ligneux.

Les landes, les prairies de fauche, les pelouses à Nard, les prairies à Molinie sont progressivement envahies par des espèces ligneuses, qui menacent la pérennité de ces milieux naturels.

Les cours d'eau, qui se situent en zone boisée, voient leurs conditions écologiques se modifier avec l'apport de matières organiques dû à la présence des résineux et au ruissellement de l'eau de pluie sur les pistes forestières.

La hêtraie est composée de massifs de différentes tailles, dont certains isolés les uns des autres. Son faciès est monospécifique et sa stratification homogène (peu de vieux arbres).

2 – Les exigences écologiques des espèces de l'Annexe II et des habitats d'espèces

Il est difficile d'obtenir des indications historiques sur la présence et l'état des populations des différentes espèces d'intérêt communautaire, en raison de la quasi-absence de données anciennes concernant leur répartition et leurs effectifs.

ESPECE PRESENTE	HABITAT DE L'ESPECE	ETAT DE CONSERVATION	MENACES
Loutre (<i>Lutra lutra</i>)	Milieu aquatique	Bon-Moyen	Calibrage des cours d'eau (linéarisation du tracé)
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	Vieux massifs de conifères parsemés de feuillus et entrecoupés de larges clairières	Bon	Disparition des vieux boisements
<i>Hamatocaulis vernicosus</i>	Marais, bas-marais et tourbières dans des espaces plutôt dénudés présentant une fine lame d'eau	Moyen-Mauvais	Disparition des marais

ESPECE POTENTIELLE* *Population présente aux abords du site	HABITAT DE L'ESPECE	ETAT DE CONSERVATION	MENACES
Grand/Petit Murin (<i>Myotis myotis</i> ¹ / <i>myotis</i> ²)	¹ Forêt à sous-bois peu développé et milieu ouvert ² Milieux herbacés ouverts	Bon	Destruction et fermeture des milieux naturels
Murin de Beichstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Forêt de feuillus âgée accompagnée de clairières	-	Monoculture intensive
Barbastelle (<i>Barbastella barbatellus</i>)	Végétation arborée	Moyen-Mauvais	Monoculture, destruction des lisières arborées
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	Hêtraie et hêtraie-sapinière	Bon-Moyen	Coupe à blanc dans les hêtraies Classe d'âge homogène

3 – Les pratiques influant sur l'état de conservation des habitats et des espèces

Il convient de remarquer que l'état de conservation des habitats Natura 2000 observé aujourd'hui est le résultat des pratiques traditionnelles agricoles et sylvicoles.

Le pâturage extensif pratiqué sur la majeure partie des milieux naturels ouverts (landes, tourbières, pelouses à Nard et prairies à Molinie) est favorable au maintien d'un bon état de conservation de ces milieux naturels. Des travaux de coupe de ligneux sont réalisés et permettent une réduction de la colonisation ligneuse. Les pratiques de fertilisation sur les tourbières asséchées doivent être abandonnées.

Le tableau suivant récapitule les pratiques agricoles sur les différents secteurs du site :

	Montchauvet	Cham Miniares	Truc de la garde	La Loubeyre		Montricou	Bois du Prieur	Le Sauvage
				Autres secteurs	Nord			
Pâturage	Pâturage ovin 2 fois /an sur les zones les plus accessibles	Bovin	Ovin	Bovin	Pas de pâturage	Pas de pâturage	Pas de pâturage	Equin Ovin
Fauche								3 parcelles

L'abandon du pâturage tel qu'il est constaté sur Montchauvet et Montricou entraîne une colonisation ligneuse dommageable pour les habitats naturels.

II – LES OBJECTIFS

Les réflexions menées afin de déterminer les objectifs de gestion se basent sur les pratiques agricoles et sylvicoles en usage actuellement sur le site et proposent, s'il y a lieu, des adaptations afin de concilier la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et le maintien des activités socio-économiques locales.

Les objectifs du DOCOB sont donc les suivants :

- améliorer l'état de conservation des habitats Natura 2000 ou le maintenir lorsqu'il est satisfaisant,
- améliorer l'habitat des espèces d'intérêt communautaire,
- affiner la connaissance du site et de certaines espèces remarquables,
- sensibiliser les acteurs concernés et mettre en place une veille sur les différentes pratiques, qui pourraient porter atteinte à la préservation du site,
- assurer la mise en œuvre du DOCOB.

1 – La gestion conservatoire des habitats naturels : objectif HAB

- **Lutter contre la fermeture des milieux naturels ouverts**
 - par la pratique traditionnelle du pâturage extensif et de la fauche,
 - par le contrôle du recouvrement et de la progression des ligneux hauts et bas
- **Abandonner totalement la fertilisation**
- **Maîtriser l'assèchement des milieux humides** par la restauration des conditions hydrologiques
- **Protéger le linéaire de cours d'eau** (berges, ...)
- **Préserver la qualité de l'eau** (desserte forestière, ...)
- **Maintenir la cohérence des massifs forestiers**
- **Développer des strates différenciées dans les hêtraies**

2 – La connaissance des habitats naturels et des espèces et suivi des mesures mises en œuvre : objectif SCIEN

- par des compléments d'inventaires écologiques faune et flore,
- par une meilleure connaissance des pratiques agricoles passées et actuelles,
- par une meilleure connaissance des boisements de hêtres,
- par une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les espèces,
- par des suivis phytosociologiques et évaluation de l'impact des mesures de gestion

3 – La communication autour de la démarche : objectif COM

4 – Mise en œuvre et suivi du DOCOB : objectif DOCOB

TITRE II – PROPOSITIONS DE GESTION CONSERVATOIRE ET MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

Selon la Directive Habitats, les états membres de l'Union Européenne sont tenus de prendre des mesures de préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Au cours des études menées dans le cadre du présent document, 11 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire et 3 espèces ont été identifiés.

Les propositions qui suivent ont pour but :

- ⇒ d'améliorer l'état de conservation des habitats Natura 2000 ou de le maintenir lorsqu'il est satisfaisant,
- ⇒ d'améliorer l'habitat des espèces d'intérêt communautaire
- ⇒ d'affiner la connaissance du site et de certaines espèces remarquables
- ⇒ de sensibiliser les acteurs concernés et de mettre en place une veille sur les différentes pratiques, qui pourraient porter atteinte à la préservation du site
- ⇒ d'assurer la mise en œuvre du DOCOB

Ces propositions sont reprises dans les fiches actions

I – PRINCIPES DE GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX OUVERTS

1 – Maintien du caractère ouvert des milieux naturels

a – Milieux naturels concernés : les prairies de fauche, les nardaies, les landes à callune prairie à Molinie et tourbières

b – Justification et contenu des mesures de gestion

Afin de limiter la fermeture et la substitution de ces milieux naturels par la colonisation des essences forestières et arbustives, notamment le pin sylvestre, le saule, le bouleau, l'épicéa et le genêt, il convient de maintenir les activités agricoles aujourd'hui pratiquées (pâturage extensif). En effet, l'abrutissement et le piétinement ralentissent la prolifération des espèces non désirées. A noter que certains secteurs (Montchauvet et Montricou) ne sont plus pâturés.

On constate également que les nardaies sont peu à peu envahies par les landes à callune.

L'intervention mécanique afin d'éliminer les sujets les plus importants permet de limiter la colonisation et de rouvrir des milieux en cours de fermeture.

- ⇒ **Maintien et/ou reprise du pâturage extensif**
- ⇒ **Maintien de la fauche traditionnelle avec réduction de la fertilisation**
- ⇒ **Coupe des arbustes et ligneux colonisateurs**

Ne pas éliminer tous les sujets et conserver quelques individus afin de favoriser la biodiversité (micro-climat au sol, effet lisière) et l'attrait pour la faune (nidification, affût, ...).

Développer une pression de pâturage sur les secteurs de reconquête, notamment sur le Sauvage (zones envahies par les genêts).

c – Localisation des mesures à mettre en œuvre

- ⇒ Tourbières hautes actives du Sauvage
- ⇒ Tourbières hautes actives dégradées du Bois prieur
- ⇒ Formations à Nard au Sauvage et à La Loubeyre
- ⇒ Landes à callune à Montchauvet et Montricou
- ⇒ Prairies de fauche du Sauvage
- ⇒ Prairie à Molinie à Cham Miniars

d – Conditions techniques de mise en œuvre

- ⇒ Pression extensive de pâturage adaptée : plan de pâturage adapté. La pratique agricole est aujourd'hui favorable aux milieux naturels : prévoir cependant des adaptations en terme de chargement selon l'état de dégradation des milieux
- ⇒ Encourager le pâturage sur les secteurs abandonnés par des espèces adaptées
- ⇒ Maintien de la fauche actuelle (juillet) sur les prairies, voire plus tardive (fin août), afin de préserver la diversité floristique et faunistique
- ⇒ Procéder à des diagnostics précis d'évaluation de l'état de fermeture des milieux afin d'établir des plans de coupes
- ⇒ Choix de la méthode d'élimination des ligneux selon la taille des sujets et les milieux concernés. La coupe de conifères peut s'effectuer au ras du sol (absence de rejets) ou ne concerner que la tête de l'arbre, ce qui permet de conserver des arbres morts sur pieds favorables à la faune. L'arrachage manuel et le dessouchage localisés sur de jeunes sujets peuvent favoriser la diversification des milieux par la création de dépressions.

Une attention particulière doit être portée aux conditions de débardage (éviter les périodes de grainage des conifères, pas d'abandon sur site) et de stockage.

2 – Maîtriser l'assèchement des milieux naturels humides

a – Milieux naturels concernés : les tourbières et prairie à Molinie

b – Justification et contenu des mesures de gestion

Les arbres et les arbustes, qui colonisent peu à peu les tourbières du fait d'un assèchement généralisé, ont une demande en eau importante, ce qui perturbe le fonctionnement hydrologique de la nappe. Ces perturbations se traduisent par un abaissement du toit de la nappe et par un taux d'évapotranspiration accru. Le milieu s'assèche progressivement, ce qui favorise le développement des ligneux et la modification de la végétation des tourbières.

De plus, et notamment sur le site de La Loubeyre, un large fossé, qui alimente l'étang DFCI, traverse la tourbière, ce qui draine et assèche la parcelle. Les drains aménagés autrefois ne sont plus entretenus, sauf sur le site du Sauvage.

- ⇒ **Recul des lisières de résineux**

Cette action aura pour effet de diminuer les effets de l'assèchement immédiat et de remettre en lumière des secteurs périphériques (effet tampon).

- ⇒ **Coupe de ligneux colonisateurs** (cf paragraphe précédent)

⇒ **Obturation des drains et maîtrise des écoulements dans les fossés**

Cette action devrait permettre de rétablir un apport d'eau non négligeable. De plus, une étude permettra de préciser la pertinence du déplacement de l'étang DFCI et de l'obturation du fossé qui parcourt le site ou d'un autre mode de stockage des eaux (réservoir).

⇒ **Diriger l'eau de ruissellement des pistes vers les tourbières**

Lors des épisodes pluvieux, l'eau « ravine » sur les pistes forestières et se perd pour ces milieux naturels. Il est possible de capter cette eau afin qu'elle les réalimente tout en s'assurant de leur qualité (bacs de dessablage avant restitution à la tourbière)..

c – Localisation des mesures à mettre en œuvre

⇒ Toutes les tourbières du site

⇒ Prairie à Molinie à Cham Minières

⇒ Et plus particulièrement à La Loubeyre (fossé DFCI), et au Sauvage (étang DFCI, fossé aux Capelets des Madrières)

d – Conditions techniques de mise en œuvre

⇒ Procéder aux coupes des lisières de quelques mètres (entre 5 et 10 m). Des précautions d'abattage et de débardage (saison des travaux, stockage) sont à prendre.

⇒ Aménager une série de seuil le long des fossés de drainage est un moyen efficace de réduire sensiblement son pouvoir drainant. L'eau du fossé est retenue en amont des seuils, ce qui permet de ralentir son écoulement et d'obtenir un rehaussement de la nappe localisé à la proximité des ouvrages. L'étang DFCI reste donc alimenté.

⇒ Obturer les drains existants permettra d'éviter les pertes en eau et de réalimenter les tourbières concernées

⇒ Capturer les eaux de ruissellement par des tranchées perpendiculaires à la pente des pistes forestières et diriger l'eau ainsi recueillie vers des pièges à sable, avant son écoulement vers les zones humides.

II – PRINCIPES DE GESTION CONSERVATOIRE DES RUISSEAUX

1 – Protection des berges (étude d'opportunité à réaliser)

a – Justification et contenu des mesures de gestion

Le piétinement localisé des animaux sur les berges, lors de leur abreuvement ou de la traversée des cours d'eau, provoque l'effondrement des berges et modifie les conditions de qualité de l'eau (apport de sédiments, colmatage du lit, dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau). De plus, lors des travaux forestiers, le franchissement « non protégé » des cours d'eau entraîne les mêmes risques de détérioration des berges.

⇒ **Aménagement des accès aux points d'eau**

⇒ **Aménagement des traversées de rivière pour les animaux**

⇒ **Aménagement des traversées de rivière pour les engins forestiers**

b – Conditions techniques de mise en œuvre

⇒ Aménagement des accès aux points d'eau

⇒ Aménagement des passages à gué

⇒ Achat de matériel spécifique pour le franchissement des cours d'eau lors des travaux forestiers (tubes provisoires)

2 – Préservation de la qualité de l'eau

a – Justification et contenu des mesures de gestion

Dans les zones où les ruisseaux passent en zones forestières, la chute des aiguilles dans le lit des rivières modifie les conditions de vie de certaines espèces (ressources alimentaires non exploitables, colmatage du lit des rivières, ...).

Lors des coupes de parcelles d'épicéas, les coupes à blanc mettent les sols à nu et lors de fortes précipitations, le ruissellement entraîne la terre et la matière organique vers les ruisseaux et modifie également les conditions écologiques (turbidité, colmatage, ...).

De plus, le lessivage des matériaux des pistes forestières entraîne les mêmes effets néfastes.

- ⇒ **Eclaircies des lisières de résineux de part et d'autre du cours d'eau**
- ⇒ **Pertinence des coupes à blanc : étalement des coupes selon un plan précis**
- ⇒ **Incitation à l'entretien des bacs à sable existants**

b – Conditions techniques de mise en œuvre

- ⇒ Procéder à des coupes de résineux (10 m de part et d'autre) et éventuellement des plantations de feuillus en bord de rivière : choix d'essences adaptées
- ⇒ Diversification des classes d'âge dans les boisements de production afin de limiter les superficies de coupe à blanc
- ⇒ Entretien régulier des bacs à sable, à savoir 1 à 2 fois par an

III – PRINCIPES DE GESTION DES MILIEUX FORESTIERS

1 – Rétablir des corridors biologiques entre les hêtraies

a – Justification et contenu des mesures de gestion

Certains massifs de hêtraie sont isolés sur le site, entourés par de grandes superficies plantées en épicéas.

L'objectif est donc de rétablir des connexions entre ces massifs, afin de favoriser un continuum écologique favorable à certaines espèces (Rosalie des Alpes notamment) et d'augmenter la superficie de cet habitat, qui disparaît au profit des plantations de résineux, à l'échelle européenne.

Ces mesures sont conformes au Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Auvergne, qui incite à l'augmentation de la part du hêtre dans les boisements.

Ces corridors peuvent permettre le développement de la hêtraie sapinière, faciès naturel peu rencontré sur le site.

- ⇒ **Coupe dans les plantations d'épicéas afin de fournir des conditions de luminosité favorable à la colonisation des hêtres et d'espèces autochtones**

b – Conditions techniques de mise en œuvre

- ⇒ Pessières à éclaircir dans les plantations denses
- ⇒ Prélèvement fort dans les jeunes plantations
- ⇒ Eclaircies vigoureuses

Rappel : ces opérations doivent être mises en œuvre dans un objectif de continuum de la hêtraie, ce qui suppose de travailler après identification des îlots de hêtraies existants.

2 – Maintien des îlots de vieillissement dans les forêts

a – Justification et contenu des mesures de gestion

Afin de diversifier les strates de la hêtraie, qui se rencontre essentiellement sous forme de taillis ou de futaie, il convient de maintenir des îlots dits de bois sénescents favorables à la diversité biologique, notamment à la chouette de Tengmalm, aux insectes saproxylophages et aux chauves-souris. L'objectif est de constituer des îlots de densité de 5 arbres/ ha. Le cycle de sénescence doit être respecté jusqu'à la mort de l'arbre.

b – Conditions techniques de mise en œuvre

- ⇒ Répartition des îlots sur plusieurs parcelles
- ⇒ Arbres déjà sénescents ou présentant des cavités, des fissures, des branches mortes
- ⇒ Pas de coupe et pas d'élimination du bois mort, pendant la durée de l'engagement
- ⇒ Eviter les zones fréquentées (bords de chemin) dans un souci de sécurité

3 – Gestion forestière respectueuse du site Natura 2000

Au-delà des mesures spécifiques précédentes, la gestion forestière doit s'adapter aux exigences de conservation du site Natura 2000 dans son ensemble. Elle doit s'appuyer sur le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Auvergne.

Des principes de gestion dans les plantations sont à appliquer :

- ⇒ Pas de boisement de nouvelles surfaces en dehors des surfaces déjà plantées
- ⇒ Eviter les coupes à blanc d'une surface > à 4 ha dans les plantations de résineux et de feuillus
- ⇒ Maintien des pratiques actuelles : coupe de feuillus pour le bois de chauffage, coupe de bois d'entretien et d'éclaircie
- ⇒ Respecter les feuillus lors des travaux et coupes dans les plantations de résineux
- ⇒ Schéma de desserte forestière en accord avec le DOCOB : toute création ou remise aux normes de pistes forestières dans les habitats Natura 2000 doit faire l'objet d'une concertation préalable avec la structure animatrice
- ⇒ Attention particulière lors du franchissement des cours d'eau

IV – GESTION EN FAVEUR DES HABITATS D'ESPECES

1 – Le bouleau nain

Une étude spécifique sur cette espèce permettrait de déterminer sa dynamique sur le site dans le périmètre de l'arrêté de biotope Bouleau nain et en dehors du périmètre. Dans le cas d'une utilité et d'une efficacité avérée de cette protection, une extension de l'arrêté de biotope Bouleau nain pourrait être proposée afin d'étendre la protection sur cette espèce remarquable.

Il conviendra également, dans les zones de pâturage, d'étudier l'appétence de cette espèce et d'évaluer l'intérêt de mettre certaines zones en défens.

2 – *Hamatocaulis vernicosus*

Afin d'assurer la pérennité de cette espèce sur le site, il est possible de créer des conditions favorables à son extension, en créant des dépressions humides.

3 – La chouette de Tengmalm et la Rosalie des Alpes

Les mesures de gestion forestière notamment sur les îlots de vieillissement et d'extension de la hêtraie sont favorables à ces deux espèces.

4 – La loutre

Le maintien des milieux humides et du linéaire de cours d'eau sont des conditions propices à la fréquentation du site par l'espèce.

5 – Les autres espèces patrimoniales

La préservation des milieux ouverts est favorable aux espèces telles que le Nacré de la canneberge, le Nacré porphyrin, *Vaccinium oxycoccos*, *Drosera rotundifolia*, *Lycopodium clavatum*, ...

V – CONNAISSANCE ET SUIVI SCIENTIFIQUE

1 – Inventaires écologiques faune-flore : améliorer les connaissances sur les espèces et leur utilisation du site

Deux espèces de la Directive Habitat et Oiseaux ont été recensées sur le site. Il s'agit de *Hamatacaulis vernicosus* et de la chouette de Tengmalm. Il convient de poursuivre les inventaires afin de déterminer exactement leur statut sur le site.

De plus, certaines espèces végétales et animales d'intérêt communautaire ou remarquables sont potentiellement présentes, mais n'ont pas été recensées lors des inventaires alors que les habitats qui leur sont favorables ont été identifiés.

Il s'agit notamment des espèces suivantes :

- ⇒ la loutre (suivi en cas de présence avérée)
- ⇒ les chauves-souris, notamment Grand/Petit Murin, Murin de Beichstein et Barbastelle
- ⇒ Nacré de la canneberge et Rosalie des alpes.

Les espèces protégées, rares et remarquables seront également inventoriées au titre de leur valeur patrimoniale .

Il s'agit d'apprécier la présence, la densité, l'utilisation des milieux naturels par ces espèces.

2 – Suivi des habitats et des espèces

Les différentes mesures mises en œuvre devront être évaluées tout au long des contrats : évolution des milieux naturels, des espèces, ...

Avant la signature du contrat, l'habitat concerné fera l'objet d'un état initial et un protocole de suivi sera mis en place : relevés floristiques sur des placettes permanentes selon la méthode Braun-Blanquet.

La cartographie devra être actualisée au fur et à mesure des résultats.

3 – Suivi des espèces et leur impact sur le site Natura 2000

Des espèces animales sauvages ont été recensées sur le site. Ces espèces peuvent occasionner des dégâts sur les îlots de bois sénescents. Il conviendra donc de s'assurer de la pérennité des différentes mesures mises en place, notamment les mesures forestières.

4 – Suivi de la qualité de l'eau (physico-chimie, biologie, espèces halieutiques, ...)

On rappellera que l'intérêt du site Natura 2000 est lié à la présence de milieux humides. La préservation de ces milieux et des espèces inféodées (amphibiens,...) passera par le maintien de la qualité des eaux (lutte contre l'eutrophisation,...), le maintien du niveau de l'eau et sa circulation dans le site. Ces études permettent de connaître l'évolution de ces paramètres et des effets des différentes mesures mises en place.

5 – Connaissance approfondie des pratiques agricoles

On rappellera que l'état de conservation des habitats Natura 2000 observé aujourd'hui est le résultat des pratiques traditionnelles agricoles et sylvicoles. Une étude spécifique, historique et socio-économique des pratiques agricoles serait utile afin de déterminer l'impact des pratiques agricoles passées et actuelles sur les milieux naturels.

6 – Connaissance du peuplement de hêtraie

Les données actuelles sur les âges des massifs et la structure des peuplements, sur l'utilisation du bois et la gestion actuelle sont peu nombreuses et disséminées dans les documents relatifs aux aménagements forestiers.

Il conviendra donc de recueillir, synthétiser les informations existantes puis d'approfondir les connaissances et d'établir un diagnostic précis préalable à toute action de gestion dans les parcelles de hêtraies.

VI – MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

1 – Animation : diagnostic et gestion de la contractualisation

En préalable à la contractualisation des mesures de gestion, un diagnostic des parcelles sur les habitats concernés sera effectué avec le futur contractant (gestionnaires et/ou propriétaires) : diagnostic écologique, diagnostic foncier (statut de propriété, statut des parcelles) et diagnostic agricole ou forestier (gestion pratiquée) avec les structures et/ou personnes compétentes.

Les mesures, issues des fiches actions, les plus pertinentes à mettre en œuvre seront définies en concertation avec le gestionnaire et/ou propriétaire. Les engagements et le cahier des charges seront précisés dans une notice de gestion appliquée à chaque parcelle ou ensemble de parcelles.

La structure animatrice procédera à un suivi régulier des engagements et accompagnera les contractants tout au long de la mise en œuvre du DOCOB.

2 – Prise en compte du DOCOB dans les documents de gestion forestière privée et publique

Les documents de gestion forestière devront intégrer les prescriptions définies dans le présent document.

3 – Prise en compte du DOCOB dans les projets d'aménagement

- ⇒ Projet touristique de Montchauvet
- ⇒ Pratique des sports motorisés (quad notamment) et pêche
- ⇒ Document d'urbanisme
- ⇒ Projet de développement local
- ⇒ Captage d'eau potable (projet de nouveau captage)
- ⇒ Projet d'aménagement forestier

VII – COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

1 – Valorisation du site, mise en place de formation et campagnes de sensibilisation

- ⇒ Valorisation touristique (informations) du site notamment pour les randonneurs, les visiteurs du site archéologique de Montchauvet
- ⇒ Maîtrise du développement touristique
- ⇒ Mise en place d'une charte touristique de bonne conduite
- ⇒ Mise en place de formations et d'informations auprès des gestionnaires sur la connaissance des habitats et des espèces, sur les contrats Natura 2000, ...effectuées par la structure animatrice du DOCOB
- ⇒ Animations auprès du grand public et des scolaires, avec l'autorisation des propriétaires et des gestionnaires

2 – Documents de sensibilisation

- ⇒ Rédaction et diffusion de plaquette sur les richesses écologiques du site incluant les comportements de bonne conduite à adopter sur le site (respect de la propriété privée, des animaux en pâture, des milieux naturels, ...)
- ⇒ Rédaction du bulletin d'information périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, diffusé aux habitants des communes concernées
- ⇒ Pose de panneaux d'information à l'entrée des sites à l'usage des promeneurs sur le site et ses richesses écologiques

TITRE III – PLAN D'ACTION

Les actions de gestion à mettre en place sur le site Natura 2000 prendront en compte les préconisations scientifiques de préservation des habitats naturels, ainsi que les activités identifiées sur les secteurs. La mise en œuvre de ces actions devra s'appuyer sur les volontés locales afin d'aboutir à une gestion durable des habitats naturels, en accord avec les acteurs locaux (activités et loisirs). Ainsi, une concertation locale devra s'instaurer dans le temps afin que les opérations de gestion soient en adéquation avec les évolutions écologiques des milieux concernés et de l'évolution des utilisations du site.

I – LES ACTEURS CONCERNES

Secteurs	Acteurs concernés	Principaux enjeux
Montchauvet	- Agriculteurs - Propriétaires	➤ Gestion agricole
La Cham Minières	- Agriculteurs	➤ Gestion agricole
La Loubeyre	- Agriculteurs - ONF - Propriétaires forestiers	➤ Gestion agricole ➤ Gestion forestière
Le Sauvage	- Conseil Général de Haute Loire - ONF	➤ Gestion agricole ➤ Gestion forestière

II – PLAN D' ACTIONS DE GESTION DES HABITATS

1 – Le financement des actions à mettre en œuvre

En ce qui concerne le financement des actions de gestion, on précisera que les «**Contrats Natura 2000**», institués par l'article **L 414-3 du code rural**, permettent :

- le financement de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (mesures 214 I du Document Régional de Développement Rural) : les bénéficiaires sont les agriculteurs
- le financement des mesures forestières (mesures 227 B du Programme de Développement Rural Hexagonal) : les personnes éligibles sont les propriétaires ou leurs mandataires forestiers et concernent les parcelles forestières
- le financement de mesures non agricoles et non forestières (mesures 323 B du Programme de Développement Rural Hexagonal) : les parcelles éligibles sont des parcelles ne faisant pas l'objet de gestion agricole ou forestière.

Toutes ces mesures sont issues de la synthèse régionale de la région Auvergne (Plan de Développement Rural Hexagonal) du Document Régional de Développement Rural (DRDR). Ce plan est destiné à programmer les mesures nécessaires au développement rural sur la période 2007-2013. Ces objectifs sont de promouvoir une agriculture durable et multifonctionnelle, de développer les ressources forestières et d'équilibrer l'occupation de l'espace rural, tout en assurant la préservation des ressources naturelles.

Pour la rémunération des services rendus au titre des Contrats Natura 2000, les aides versées proviendront :

- de l'**Etat** à travers le **Ministère du Développement Durable** pour les mesures sortant du champ de l'agro-environnement (FEADER,...) et le **Ministère de l'Agriculture et de la Pêche** pour les milieux agricoles ou forestiers ;
- de cofinancements de l'**Union Européenne** de type FEADER (Fond Européen Agricole de Développement Rural) au titre du Règlement de Développement Rural (RDR), et d'aides européennes hors RDR de type Life-Nature et fonds structurels ;
- de cofinancements éventuels émanant des **collectivités territoriales** et établissements publics (Agence de l'Eau, Parc Naturel Régional, Communauté de Communes,...).

Pour les milieux forestiers (dont les propriétaires ne sont pas soumis à la déclaration à la MSA ou à la PAC), on précisera que les mesures du PDRH prévoient un taux de cofinancement communautaire de l'ordre de 55% (FEADER), éventuellement, les aides des collectivités territoriales interviennent en complément de telle sorte que le montant total de l'aide puisse couvrir 100% du coût total de la dépense éligible.

Pour les milieux non agricoles et non forestiers, on précisera que les mesures du PDRH prévoient un taux de cofinancement communautaire de l'ordre de 50%, des crédits du Ministère du Développement Durable et des collectivités territoriales permettront de couvrir le coût total à 100%.

2 – Contractualisation des mesures de gestion

a – Les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAE)

Les mesures agro-environnementales sont mises en place dans le cadre de la mesure 214 I du PDRH. Ces mesures s'appliquent sur des territoires précis et font l'objet de crédits FEADER. La demande d'engagement dans le dispositif des MAE se fera par un formulaire concomitant au dépôt de la déclaration de surface.

b - Le contrat Natura 2000

Ces contrats sont conclus entre l'Etat (représenté par le Préfet) et les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus sur le site Natura 2000. Ces contrats portent sur des engagements ayant pour objectif d'assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et des espèces qui justifient la désignation du site. Ces engagements doivent être conformes aux orientations de gestion et de conservation définies dans le DOCOB. Ce contrat Natura 2000 peut permettre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, applicable pendant 5 ans à compter de l'année suivant la signature du contrat. Ces contrats peuvent être mis en place pour les milieux forestiers et les milieux ni forestiers ni agricoles. Pour en bénéficier, le propriétaire ou l'ayant-droit doit en faire la demande.

b – La charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un outil non rémunéré créé par la loi relative au Développement des Territoires Ruraux. Ce document est constitué d'un ensemble d'engagements qui contribuent à l'atteinte du bon état de conservation des différents milieux présents sur le site. Ces engagements doivent porter sur la poursuite et/ou la mise en place de pratiques favorables à la conservation du site.

Ce document est destiné à tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles comprises dans le site Natura 2000. L'adhésion à la charte est volontaire et a une durée de 5 ou 10 ans au choix du signataire. Le signataire s'engagera à respecter les engagements généraux et les engagements du ou des milieux recensés sur ses parcelles.

L'adhésion à la charte Natura 2000 peut permettre l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

3 – Rappel des objectifs généraux

Les actions présentées sont issues des réflexions des groupes de travail thématiques et prennent en compte le cadre défini aux niveaux national et régional pour l'application de la Directive « Habitats » et la mise en place de la démarche Natura 2000.

Les actions présentées se déclinent en fonction de l'objectif poursuivi :

CODIFICATION	OBJECTIF POURSUIVI
HAB	Gestion conservatoire des habitats naturels et des espèces
SCIEN	Connaissance scientifique et évaluation des incidences des mesures mises en œuvre
COM	Communication autour de la démarche
DOCOB	Mise en œuvre, suivi et évaluation efficace du DOCOB

L'objectif HAB se décline ensuite ainsi :

COFIFICATION	OBJECTIF POURSUIVI
HAB.AG	Activité agricole (milieux ouverts : tourbières, landes, ...) quelque soit le statut de la parcelle
HAB.F	Activité forestière (milieux fermés)
HAB	Travaux en faveur des milieux naturels ou des espèces

ACTION HAB

Activités agricoles

HAB.AG1 :

Gestion extensive et entretien des tourbières

HAB.AG2 :

Gestion de la zone périphérique tampon des tourbières

HAB.AG3 :

Gestion extensive des milieux ouverts (hors prairies de fauche)

HAB.AG4 :

Gestion extensive des prairies de fauche

Travaux en faveur des milieux naturels

HAB.1 :

Restauration des tourbières

HAB.2 :

Apport hydrique dans les tourbières

HAB.3 :

Travaux d'extension du recouvrement d'*Hamatocaulis vernicosus*

HAB.4 :

Protection du bouleau nain

HAB.5 :

Protection des berges des cours d'eau

Activité forestière

HAB.F1 :

Recul des lisières forestières

HAB.F2 :

Création d'îlots de vieillissement dans les hêtraies

HAB.F3 :

Gestion des cours d'eau

HAB.F4 :

Franchissement des cours d'eau

HAB.F5 :

Principes de gestion forestière durable

ACTION SCIEN

SCIEN 1 :

Complément d'inventaire et de caractérisation des espèces et des habitats (au sein du site et en périphérie)

SCIEN 2 :

Suivi des habitats communautaires et évaluation des mesures mises en oeuvre

SCIEN 3 :

Suivi des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales

SCIEN 4 :

Connaissances approfondies des pratiques agricoles

SCIEN 5 :

Complément d'informations et de caractérisation des boisements de hêtres

SCIEN 6 :

Tourbières et fonctionnement hydraulique

SCIEN 7 :

Diagnostic des cours d'eau et meilleure connaissance de l'utilisation de l'espace par la loutre

ACTION COM

COM 1 :

Valorisation du site

COM 2 :

Formation auprès de différents publics

COM 3 :

Edition de documents de sensibilisation

ACTION DOCOB

DOCOB 1 :

Mise en œuvre des actions du DOCOB

DOCOB 2 :

Appuis techniques à la mise en œuvre des mesures de gestion

DOCOB 3 :

Prise en compte du DOCOB dans les documents de gestion forestière

DOCOB 4 :

Prise en compte du DOCOB dans les projets d'aménagement et de développement local

DOCOB 5 :

Harmonisation et cohérence entre le DOCOB et les outils existants

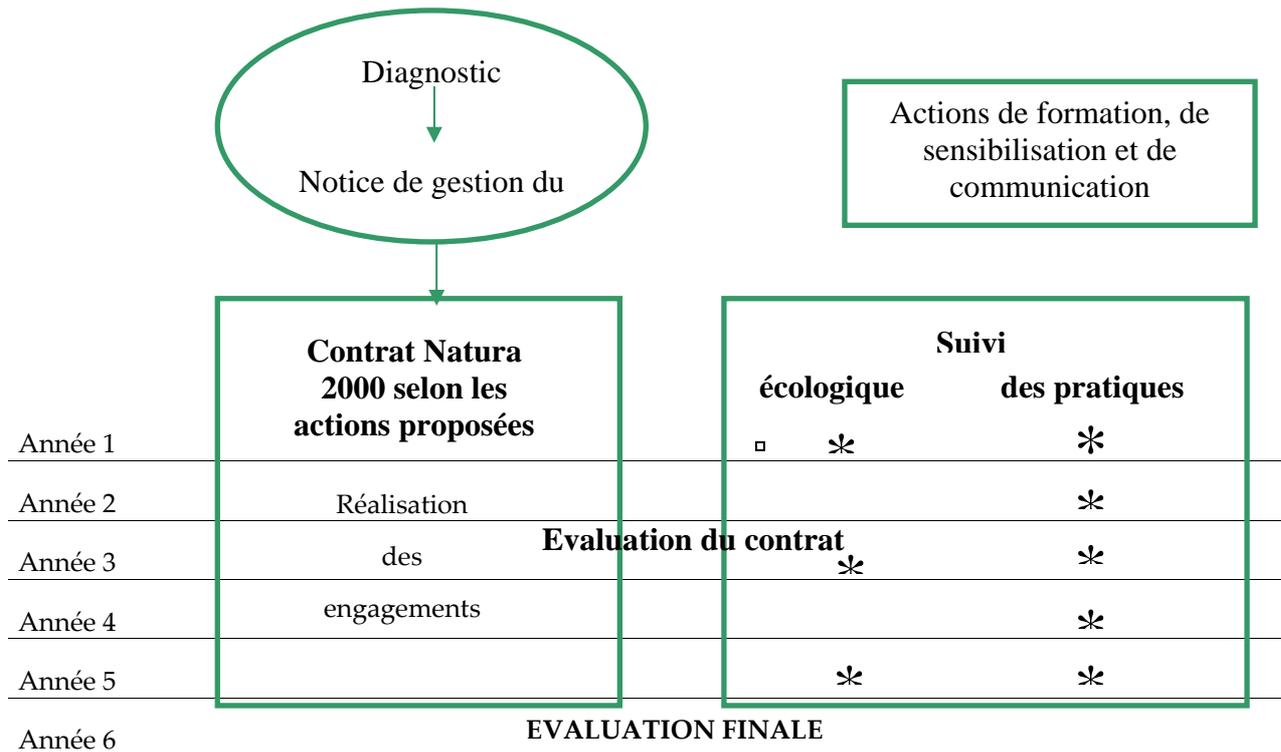
DOCOB 6 :

Evaluation à mi-parcours et finale de la mise en œuvre du DOCOB

4 – Le dispositif Natura 2000

a – Modalités d'application

Les échéanciers et le déroulement de la mise en œuvre du DOCOB se dérouleront de la manière suivante :



b – Les fiches actions

Les fiches actions concernant la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire sont présentées ci-après.

Le **niveau de priorité** de mise en œuvre des actions est défini et présenté de la façon suivante pour chaque habitat ou action :

- ***** : action urgente à court terme,
- **** : action moins urgente mais indispensable,
- *** : action utile mais non prioritaire.

c – Modalité de contractualisation des milieux ouverts

Afin d'assurer une gestion cohérente et homogène, il convient de gérer les tourbières et les milieux naturels environnants dans leur totalité.

Afin d'éviter une gestion milieu par milieu, d'une application difficile sur le terrain (délimitation des habitats naturels, délimitation des parcelles cadastrales), le choix a été fait de considérer la tourbière comme un système plus global. En effet, les objectifs de gestion de ces différents milieux naturels ouverts (dont des habitats d'intérêt communautaire) sont identiques :

- maintien de leur caractère ouvert en conservant les pratiques agricoles en usage,
- et élimination des ligneux colonisateurs.

Les objectifs ainsi atteints permettront l'amélioration de la qualité pastorale des milieux secs périphériques à la tourbière (par les travaux d'ouverture) et la préservation des milieux naturels.

La délimitation de cet ensemble sera faite sur les bases des parcs de pâturage. Deux mesures pourront alors s'appliquer sur la tourbière elle-même et sur la zone périphérique tampon.

Ainsi, les fiches actions spécifiques à chaque type de milieu s'appliquent dès lors que ces milieux sont « isolés » ou tout au moins non agencés en mosaïque avec les tourbières. Elles restent donc indépendantes des fiches actions tourbières.

d – Grille de lecture des fiches actions

<i>Action : code intitulé</i>	Habitat et/ou espèce concernés	gestion courante sur le site	Priorité De 1 à 3 étoiles en fonction de l'importance de mise en œuvre Objectif Indiquer 1 ou des objectifs généraux figurant dans le DOCOB dans le titre II p 49
Cahier des charges :			
Modalités techniques			
Modalités de mise en œuvre :			
Conditions			
Mesures agro-environnementales correspondantes :			
Sont inscrites les mesures issues du PRDR (synthèse régionale agro-environnementale d'Auvergne) du PDRH susceptibles de s'appliquer sur les parcelles concernées : mesures 214 I et 216			
Mesures forestières correspondantes :			
Sont inscrites les mesures 227 B issues du PDRH : il s'agit d'investissements dans les forêts visant à améliorer leur valeur écologique			
Mesures ni forestières ni agro-environnementales			
Sont inscrites les mesures issues du PDRH susceptibles de s'appliquer sur les parcelles situées hors contexte forestier ou agro-environnemental : mesure n°323B.			

Personnes et structures concernées	Localisations	Superficie

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats	Indicateurs de suivi de l'action

Maître d'œuvre potentiel	Programme	Fonds	
		Communautaire	National

Coût estimé en euros	
sur un an	sur la durée de contractualisation ou de l'application du DOCOB

ACTIONS HAB

De façon transversale, toutes les actions préconisées concernant les habitats (actions HAB.AG 1 à 4, HAB 1 à 5, HAB.F 1 à 5) sont financées par le programme de développement rural hexagonal (PDRH) validé par la commission européenne pour la période 2007-2013. En ce qui concerne la PHAE2, qui correspond au socle des actions herbagères, les conditions d'éligibilité des demandeurs individuels sont les suivantes : taux de spécialisation de 60 % et taux de chargement compris entre 0.25 et 1.4 UGB/ha. Les demandeurs définis comme "entités collectives" se voient appliquer des taux et des coefficients de réduction correspondants aux coefficients des surfaces peu productives. Ces taux et coefficients sont définis au niveau départemental et figurent dans la notice départementale de la PHAE2. Le coefficient de réduction s'applique sur le montant total des mesures de gestion souscrites. Le tableau ci-dessous récapitule les bénéficiaires et les fonds mis à disposition pour ce financement.

	Bénéficiaires	Programme	Fond	
			Communautaire	National
Mesures agro-environnementales	Exploitant agricole sur parcelle déclarée en SAU	PDRH 214 I	FEADER	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Collectivités territoriales
Mesures forestières	Propriétaires forestiers, les ayants droits, les structures animatrices et les établissements publics	PDRH 227 B	FEADER	
Mesures ni forestières ni agricoles	Toute personne disposant de droits réels	PDRH 323 B	FEADER	Ministère du Développement Durable Collectivités territoriales

Action HAB.AG 1 <i>Gestion extensive et entretien des tourbières</i>	Habitats et espèces concernés 51.1 - Tourbières hautes actives (7110) 51.2 - Tourbières hautes dégradées (7120) 51.531 - Tourbières de transition et tremblants (7140)	Gestion courante sur le site Pâturage extensif	Priorité * * * Objectif Maintien du caractère ouvert et humide des tourbières
--	--	--	--

Cahier des charges	
<u>Mesures agro-environnementales :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression totale de la fertilisation ⇒ Absence de chaulage ⇒ Pas d'apports magnésiens ⇒ Entretien par pâturage et/ou mécanique 	
<u>Mesures forestières :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Procéder à des diagnostics précis d'évaluation de l'état de fermeture des milieux afin d'établir des plans de coupes ⇒ Ne pas éliminer tous les sujets et conserver quelques individus afin de favoriser la biodiversité (micro-climat au sol, effet lisière) et l'attrait pour la faune (nidification, affût,...) ⇒ Choix de la méthode d'élimination des ligneux selon la taille des sujets et les milieux concernés. La coupe de conifères peut s'effectuer au ras du sol (absence de rejets ou seulement éêtage de l'arbre), ce qui permet de conserver des arbres morts sur pieds favorables à la faune. L'arrachage manuel et le dessouchage localisés sur de jeunes sujets peuvent favoriser la diversification des milieux par la création de dépressions ⇒ Toute intervention devra se faire de manière à ne pas déranger la faune, à ne pas favoriser la dispersion des graines (période favorable entre septembre et mars) et à n'entraîner aucune dégradation des habitats ⇒ Une attention particulière doit être portée aux conditions de débardage (éviter les périodes de grainage des conifères, pas d'abandon sur site) et de stockage ⇒ Travaux à réaliser entre le 15 août et le 31 mars 	

Mesures agro-environnementales	
⇒ "Diagnostic d'exploitation" (CI4)	96 euros/an/exploitation (plafonnés à 20% du montant de la mesure)
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Prime Herbagère Agro-Environnementale" (PHAE 2) ⇒ "Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables" (HERBE 03) 	211 euros/ha/an

Pour répondre aux objectifs de gestion et de préservation, d'autres mesures du catalogue national des MAE pourront être, si besoin après consultation des membres du comité de pilotage, appliquées.

Mesures forestières	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11) ⇒ "Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire" (F 227 10) 	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

Mesures ni forestières ni agricoles	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage" (A323 01) ⇒ "Gestion pastorale d'entretien" (A323 03) ⇒ "Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger pour lutter contre la colonisation par les bas ligneux et les autres plantes 	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

<ul style="list-style-type: none"> dominantes" (A323 05) ⇒ "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (A323 21) ⇒ "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès" (A323 25) 	
---	--

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures agro-environnementales	Agriculteurs	La Loubeyre Montricou Le Sauvage	82,62 ha répartis en 88 secteurs
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires		
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ % de recouvrement de l'habitat en ligneux ⇒ cortège floristique : nature, recouvrement et nombre d'espèces ⇒ indices de détérioration : piétinement, surpâturage,.... 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ chargement ⇒ travaux de coupe et de débardage

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures agro-environnementales	87 565 euros	87 565 euros
Mesures forestières	Non chiffrables	Non chiffrables
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrables	Non chiffrables

Action HAB.AG 2 <i>Gestion de la zone périphérique tampon des tourbières entre 20 et 50 m</i>	Habitats et espèces concernés Tout milieu situé dans le bassin versant immédiat de la tourbière et dans le même parc de pâturage que cette dernière et utilisé par un exploitant agricole (Prairies humides correspondant à la zone tampon des tourbières et prairies à Molinie)	Gestion courante sur le site Pâturage extensif	Priorité * * * Objectif Maintien du caractère ouvert et humide des tourbières
---	--	--	---

Cahier des charges	
<u>Mesures agro-environnementales</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suppression totale de la fertilisation ⇒ Possibilité de chaulage à l'exception de la chaux vive ⇒ Pas d'apports magnésiens ⇒ Pas d'épandage de boues d'épuration ⇒ Entretien par pâturage et/ou mécanique 	
<u>Mesures forestières</u>	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Procéder à des diagnostics précis d'évaluation de l'état de fermeture des milieux afin d'établir des plans de coupes ⇒ Ne pas éliminer tous les sujets et conserver quelques individus afin de favoriser la biodiversité (micro-climat au sol, effet lisière) et l'attrait pour la faune (nidification, affût,...) ⇒ Choix de la méthode d'élimination des ligneux selon la taille des sujets et les milieux concernés. La coupe de conifères peut s'effectuer au ras du sol (absence de rejets ou seulement la tête de l'arbre, ce qui permet de conserver des arbres morts sur pieds favorables à la faune. L'arrachage manuel et le dessouchage localisés sur de jeunes sujets peuvent favoriser la diversification des milieux par la création de dépressions ⇒ Toute intervention devra se faire de manière à ne pas déranger la faune, à ne pas favoriser la dispersion des graines (période favorable entre septembre et mars) et à n'entraîner aucune dégradation des habitats ⇒ Une attention particulière doit être portée aux conditions de débardage (éviter les périodes de grainage des conifères, pas d'abandon sur site) et de stockage ⇒ Travaux à réaliser entre le 15 août et le 31 mars 	

Mesures agro-environnementales	
⇒ "Diagnostic d'exploitation" (CI4)	96 euros/an/exploitation plafonnés à 20% du montant de la mesure
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Prime Herbagère Agro-Environnementale" (PHAE 2) ⇒ "Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables" (HERBE 03) 	211 euros/ha/an
Pour répondre aux objectifs de gestion et de préservation, d'autres mesures du catalogue national des MAE pourront être, si besoin après consultation des membres du comité de pilotage, appliquées	
Mesures forestières	
"Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11)	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

Mesures ni forestières ni agricoles		
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage" (A 323 01) ⇒ "Gestion pastorale d'entretien" (A 323 03) ⇒ "Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger pour lutter contre la colonisation par les bas ligneux et les autres plantes dominantes" (A 323 05) ⇒ "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (A323 21) 	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures agro-environnementales	Agriculteurs	Parcelles environnant les tourbières de :	150 ha
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	⇒ La Loubeyre	
Mesures ni forestières ni agricoles		⇒ Montricou ⇒ Le Sauvage	

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ % de recouvrement de l'habitat en ligneux ⇒ cortège floristique : nature, recouvrement et nombre d'espèces ⇒ indices de détérioration : piétinement, surpâturage,.... 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ chargement ⇒ travaux de coupe et de débardage

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures agro-environnementales	158 250 euros	158 250 euros
Mesures forestières	Non chiffrables	Non chiffrables
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrables	Non chiffrables

Action HAB.AG 3 Gestion extensive des milieux ouverts (hors prairies de fauche)	Habitats et espèces concernés Landes et pelouses 35.1 - Formations herbeuses à Nardus riches en espèces (6230) 31.226 - Landes sèches (4030) 37.31 - Prairies à Molinie	Gestion courante sur le site Pâturage extensif sauf sur 2 sites	Priorité * * * Objectif Ouverture des parcelles embroussaillées et entretien
Cahier des charges			
<u>Mesures agro-environnementales</u>			
<u>Mesures 1 et 2 :</u>			
⇒ Limiter la fertilisation à 30 U d'azote total/ha et chaux vive non autorisée, mais possibilité d'un apport en carbonate de calcium			
⇒ Pas d'apports magnésiens			
⇒ Pas d'épandage de boues d'épuration			
⇒ Entretien par pâturage			
<u>Mesure 1 :</u>			
⇒ Entretien par pâturage et/ou fauche gyrobroyage			
<u>Mesure 2 :</u>			
⇒ Mesure réservée aux parcelles embroussaillées (présence de ligneux identifiée lors du diagnostic)			
⇒ Entretien par broyage (au moins deux obligatoires sur cinq ans dont un au cours des deux premières années)			
⇒ Gyrobroyage autorisé entre le 1 ^{er} septembre et le 31 mars			
<u>Mesures forestières</u>			
⇒ Procéder à des diagnostics précis d'évaluation de l'état de fermeture des milieux afin d'établir des plans de coupes			
⇒ Ne pas éliminer tous les sujets et conserver quelques individus afin de favoriser la biodiversité (micro-climat au sol, effet lisière) et l'attrait pour la faune (nidification, affût,...)			
⇒ Travaux à réaliser entre septembre et mars			
⇒ Application des mesures sur des superficies supplémentaires :			
⇒ Prise en compte des parcelles de landes sèches environnantes, bien qu'embroussaillées par le genêt et la lande à callune et ne répondant pas aux critères strictes de "landes sèches". La prise en compte de ces habitats "historiques" et potentiels permettra une reconquête et une augmentation de la superficie de cet habitat communautaire.			
Mesures agro-environnementales			
Diagnostic d'exploitation" (CI4)	96 euros/an/exploitation		
⇒ Prime Herbagère Agro-Environnementale" (PHAE 02) ⇒ "Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables " (HERBE 02)	195 euros/ha/an		

⇒ "Prime Herbagère Agro-Environnementale" (PHAE 02) ⇒ "Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables " (HERBE 02) ⇒ "Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables" (Ouvert 02)	230 euros/ha/an
---	-----------------

Pour répondre aux objectifs de gestion et de préservation, d'autres mesures du catalogue national des MAE pourront être, si besoin après consultation des membres du comité de pilotage, appliquées

Mesures forestières	
"Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11)	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)
Mesures ni forestières ni agricoles	
⇒ "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage" (A 323 01) ⇒ "Gestion pastorale d'entretien" (A 323 03) ⇒ "Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger pour lutter contre la colonisation par les bas ligneux et les autres plantes dominantes" (A 323 05) ⇒ "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable " (A 323 21)	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures agro-environnementales	Agriculteurs	Parcelles environnant les tourbières de : ⇒ La Loubeyre ⇒ Le Sauvage	85,89 ha répartis sur 78 secteurs
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires		
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ % de recouvrement de l'habitat de ligneux hauts ⇒ cortège floristique : nature, recouvrement et nombre d'espèces ⇒ indices de détérioration : piétinement, surpâturage,....	⇒ chargements et périodes de pâturage ⇒ apports de fertilisants organiques et minéraux ⇒ travaux de coupe et de gyrobroyage

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures agro-environnementales : Mesure 1 Mesure 2	82 875 euros 98 775 euros	82 875 euros 98 775 euros
Mesures forestières	Non chiffrables	Non chiffrables
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrables	Non chiffrables

Action HAB.AG 4 <i>Gestion extensive des prairies de fauche</i>	Habitats et espèces concernés Prairies de fauche 38.3 - Prairies de fauche de montagne (6520)	Gestion courante sur le site fauche et pâturage en fin de saison	Priorité * * * Objectif Maintien de l'activité traditionnelle
---	--	--	--

Cahier des charges <i>Mesure 1:</i> ⇒ Limiter la fertilisation à 80 unités d'azote total/ha dont 40 unités d'azote minéral ⇒ Possibilité de chaulage à l'exception de la chaux vive ⇒ Pas d'épandage de boues d'épuration ⇒ Ne pas retourner le sol, ne pas renouveler la prairie ⇒ Maintien de la fauche tardive (fin juillet-début août) ⇒ Apport limité de fertilisants organiques ou minéraux (engagement supplémentaire à rémunérer" ⇒ Pas d'apport de semis de graminées fourragères ⇒ Maintien du pâturage en fin de saison (tel que pratiqué aujourd'hui)

Cahier des charges <i>Mesure 2:</i> ⇒ Maintien de la richesse floristique présence d'au moins 4 plantes indicatrices

Mesures agro-environnementales	
⇒ "Diagnostic d'exploitation" (CI4)	96 euros/an /exploitation
⇒ "Prime Herbagère Agro-Environnementale" (PHAE 02)	76 euros/an/ha
Mesure 1: ⇒ "Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables" (HERBE 02)	116 euros/an/ha (PHAE 02 comprise)
Mesure 2: ⇒ "Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle" (HERBE 07)	165 euros/an/ha (PHAE 02 comprise)

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ cortège floristique : nature, recouvrement et nombre d'espèces ⇒ indices de détérioration : piétinement, surpâturage,....	⇒ apports de fertilisants organiques et minéraux

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures agro-environnementales		
Mesure 1	17 105 euros	17 105 euros
Mesure 2	19 800euros	19 800 euros

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures agro-environnementales	Agriculteurs	⇒ Le Sauvage	21,98 ha répartis sur 6 secteurs

Action HAB.1 <i>Restauration des tourbières</i>	Habitats et espèces concernés	Gestion courante sur le site	Priorité * * *
	44. A1- Tourbières boisées (91D0) 51.1 -Tourbières hautes actives (7110) 51.2 -Tourbières hautes dégradées (7120) 54.531 -Tourbières de transition et tremblants (7140)	Pâturage extensif sauf sur 2 sites	Objectif Maîtrise de l'assèchement des tourbières

Cahier des charges
<u>Mesures forestières</u>
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Procéder à une étude préalable : un diagnostic précis des habitats concernés et de l'impact des fossés et des drains existants ⇒ Opérations à mettre en œuvre : pose de barrages seuils sur les fossés d'alimentation (étang DFCI) et colmatage des drains encore "actifs" ⇒ Mise en place des secteurs tests, notamment sur le colmatage des drains ⇒ Réalisation d'un suivi scientifique sur l'efficacité des dispositifs mis en place : pose de piézomètres, suivi de végétation ⇒ Travaux à réaliser en période d'étiage pour le fossé DFCI ⇒ Pas de création de nouvel étang

Mesures forestières	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11) 	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)
"Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire" (F 227 10)	

Mesures ni forestières ni agricoles	
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage" (A 323 01) ⇒ "Gestion pastorale d'entretien" (A 323 03) ⇒ "Chantier d'entretien par un gyrobroyage ou un débroussaillage léger pour lutter contre la colonisation par les bas ligneux et les autres plantes dominantes" (A 323 05) ⇒ "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (A 323 21) ⇒ "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès" (A 323 25) 	100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	⇒ La Loubeyre	
Mesures ni forestières ni agricoles		⇒ Cham Miniare	
		⇒ Le Sauvage	

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Cortège floristique : nature, recouvrement, nombre d'espèces ⇒ Niveau des nappes superficielles 	⇒ Suivant les techniques de restauration mises en oeuvre

	Coûts estimés	Programme
	pendant la durée de contractualisation	pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. 2 <i>Apport hydriques dans les tourbières</i>	Habitats et espèces concernés Toutes les tourbières situées dans les plantations de résineux et à proximité de pistes forestières	Gestion courante sur le site	Priorité * * Objectif Rétablir des apports en eau
Cahier des charges			
⇒ Procéder à une étude préalable ⇒ Etude de localisation ⇒ tranchée de "récolte" des eaux de ruissellement équipées de piège à sable ⇒ Mise en place d'un réseau de fossés (après étude préalable) ⇒ Diriger les eaux de ruissellement des pistes forestières en direction des tourbières			
Mesures forestières			
⇒ "Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt" (F 227 09) ⇒ "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" (F 227 13)		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
Mesures ni forestières ni agricoles			
⇒ "Restauration des ouvrages de petite hydraulique " (A 323 14) ⇒ "Gestion récurrente des ouvrages de petite hydraulique rural" (A323 15) ⇒ "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" (A323 28)		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

Action HAB. 3 <i>Travaux d'extension du recouvrement d'Hamatocaulis vernicosus</i>	Habitats et espèces concernés <i>Hamatocaulis vernicosus</i> Toutes les tourbières	Gestion courante sur le site	Priorité * * Objectif Favoriser l'extension
Cahier des charges			
⇒ Inventaire des populations d' <i>Hamatocaulis vernicosus</i> ⇒ Creusement de petites vasques peu profondes en continuité des zones où l'espèce est présente ⇒ Protocole d'expérimentation sur des secteurs tests et suivi des populations ⇒ Extension de l'expérience			
Mesures forestières			
⇒ "Création ou rétablissement de mares forestières" (F 227 02) ⇒ "Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire" (F 227 10) ⇒ "Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11)			100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)
Mesures ni forestières ni agricoles			
⇒ "Décapage et étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles" (A 323 07) ⇒ "Création ou rétablissement des mares forestières" (A 323 09) ⇒ "Restauration des ouvrages de petite hydraulique " (A 323 14) ⇒ "Gestion récurrente des ouvrages de petite hydraulique rurale" (A 323 15) ⇒ "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" (A 323 28)			100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	
Mesures ni forestières ni agricoles			

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ Cortège floristique : nature, recouvrement, nombre d'espèces ⇒ Niveau des nappes superficielles	⇒ Suivant les techniques de restauration mises en oeuvre

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ Cortège floristique : nature, recouvrement, nombre d'espèces ⇒ Niveau des nappes superficielles	⇒ Suivant les techniques de restauration mises en oeuvre

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. 4 <i>Protection du bouleau nain</i>	Habitats et espèces concernés Bouleau nain (<i>Betula nana</i>) Toutes les zones de présence de l'espèce	Gestion courante sur le site	Priorité * * Objectif Favoriser l'extension
Cahier des charges ⇒ Inventaire du bouleau nain et cartographie de sa répartition ⇒ Etude sur l'efficacité de la protection de l'arrêté de biotope ⇒ Etude de l'impact du pâturage sur le bouleau nain ⇒ Mise en défens si nécessaire des secteurs fragiles ⇒ Démarches d'extension de l'APPB Bouleau nain si efficacité avérée			
Mesures forestières ⇒ "Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire" (F 227 10)			
		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
Mesures ni forestières ni agricoles ⇒ "Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès" (B 323 25)			
		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures agro-environnementales	Agriculteurs	Ensemble du site Natura 2000	
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires		
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ Extension de l'espèce	⇒ Mise en place de clôture

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. 5 <i>Protection des berges des cours d'eau</i>	Habitat et espèces concernés Berges érodées des cours d'eau par le passage du bétail	Gestion courante sur le site	Priorité * *
Cahier des charges ⇒ Etude de faisabilité ⇒ Choix de la technique la plus appropriée ⇒ Aménagement des traversés du bétail			
Mesures forestières ⇒ "Investissement pour la réhabilitation ou la création de ripisylves" (F 227 06)			
		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
Mesures ni forestières ni agricoles ⇒ "Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles" (A 323 11)			
		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires AAPMA	Ensemble du site Natura 2000	
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
⇒ Etat des berges	⇒ Selon la technique mise place

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB.F1 <i>Recul des lisières forestières</i>	Habitat et espèces concernés Lisière des tourbières	Gestion courante sur le site Gestion forestière de plantations d'épicéas	Priorité * * * Objectif limiter l'assèchement par ouverture de la périphérie des tourbières
Cahier des charges			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ne pas laisser en place les bois extraits, ne pas broyer ou brûler les rémanents de coupe ⇒ Pas de pénétration d'engins dans la zone tampon des tourbières ⇒ Travaux à réaliser entre septembre et mars ⇒ Pas de plantations de résineux à moins de 30 mètres ⇒ Procéder à des secteurs tests selon les hypothèses suivantes et évaluation des résultats. La technique la plus favorable sera retenue et appliquée à l'ensemble du site. ⇒ Eclaircie forte de la lisière forestière sur une bande de 40 m par prélèvement plutôt que procéder à des coupes à blanc : l'apport de lumière permettra la colonisation par des essences indigènes ⇒ Définition de périmètres tests : suivi de la végétation de recolonisation 			
Mesures forestières			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Création ou rétablissement de clairières ou de landes" (F 227 01) ⇒ "Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11) 		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
Mesures ni forestières ni agricoles			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (A 323 21) 		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Toutes les lisières de tourbières	
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ % de recouvrement de l'habitat en ligneux hauts et ligneux bas ⇒ Cortège floristique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réduction du recouvrement sur une bande de 40 mètres ⇒ Respect des engagements

	Coûts estimés	Programme
	pendant la durée de contractualisation	pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. F2 <i>Création d'îlots de vieillissement dans les hêtraies</i>	Habitat et espèces concernés 41.12 - Hêtraies à Ilex et Taxus (9120) Chouette de Tengmalm, Rosalie des Alpes, Barbastelle, Grand Murin	Gestion courante sur le site Gestion forestière (bois de chauffage)	Priorité * * Objectif Diversification des strates dans les hêtraies
Cahier des charges			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Favoriser les groupes d'arbres dits îlots de sénescence plutôt que des arbres isolés, quand cela est possible : volume minimum par ha de 5 m³ disséminés ou de préférence par îlots ⇒ Diamètre minimum supérieur à 40cm concernant des sujets sénescents, ou présentant des fissures, des branches mortes ou des cavités ⇒ Maintien sur pied pendant 30 ans ⇒ Ilôts de vieillissement de 5 arbres/ha creux ou morts ⇒ Marquage des arbres ⇒ Ne pas extraire l'arbre même une fois mort et tombé au sol 			
Mesures forestières			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Mise en œuvre de régénérations dirigées" (F 227 03) ⇒ "Dispositif favorisant le développement de bois sénescents" (F 227 12) 		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Toutes les hêtraies	

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ % de recouvrement de l'habitat en ligneux hauts et ligneux bas ⇒ Cortège floristique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Respect des engagements

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. F3 <i>Gestion des cours d'eau</i>	Habitat et espèces concernés 22.41 - Végétation flottante de renoncules des rivières (3260) Présence potentielle de Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)	Gestion courante raisonnée sur le site	Priorité * * Objectif Raisonner les interventions sur les rives des cours d'eau en zone forestière
Cahier des charges			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Repérage et zonage des sections forestières des principaux cours d'eau : La Seuge, La Chèvre, et La Virlange ⇒ Mesure de gestion courante à mettre en œuvre lors de travaux forestiers ⇒ Eclaircie forte des plantations de résineux sur une bande de 5 à 10 m de part et d'autre du cours d'eau ⇒ Ne pas déposer les bois ou les rémanents de coupe dans le lit du cours d'eau ⇒ Franchissement autorisé du cours d'eau par les engins, avec les techniques appropriées : respect des berges et du lit des cours d'eau ⇒ Ne pas circuler dans le lit des cours d'eau ⇒ Ne pas reboiser et laisser la végétation spontanée ⇒ Suivi de la colonisation de la végétation installée spontanément ⇒ Intervention ponctuelle des berges en cas de besoin (cas exceptionnels) 			
Mesures forestières			
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ "Investissement pour la réhabilitation ou la récréation de ripisylves" (F 227 06) 		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Tous les cours d'eau en forêt	

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réduction sélective du recouvrement ⇒ Respect des engagements

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB. F4 <i>Franchissement des cours d'eau</i>	Habitat et espèces concernés 22.41 - Végétation flottante de renoncules des rivières (3260)	Gestion courante sur le site gestion forestière ou agricole	Priorité * * Objectif Protection des cours d'eau lors des travaux forestiers
Cahier des charges ⇒ Ouvrage de franchissement temporaire des cours d'eau lors des travaux forestiers ⇒ Achat de matériel de franchissement (tubes, rondins,...)			
Mesures forestières			
"Prise en charge de certains investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêts" (F 227 09)		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
Mesures ni forestières ni agricoles			
"Prise en charge de certains coûts d'investissement visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures" (A 323 26)		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Tous les cours d'eau	
Mesures ni forestières ni agricoles			

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	⇒ Réduction du recouvrement ⇒ Respect des engagements

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable
Mesures ni forestières ni agricoles	Non chiffrable	Non chiffrable

Action HAB.F5 <i>Principes de gestion forestière durable</i>	Habitat et espèces concernés L'ensemble du site Natura 2000 et notamment les plantations de résineux exploitées	Gestion courante sur le site Gestion forestière	Priorité * * Objectif Conservation durable du site
Cahier des charges ⇒ Eviter les coupes à blanc (ruissellement dans les cours d'eau) d'une superficie > à 4 ha ⇒ Favoriser les feuillus afin d'atteindre au moins 10% de feuillus dans les plantations ⇒ Coupe de feuillus par pied ou par bouquet afin de favoriser des strates différenciées ⇒ Schéma de desserte forestière en accord avec le DOCOB : dossier d'évaluation des incidences dans les habitats Natura 2000, respect du linéaire des cours d'eau, mise en place et entretien des bacs à sable ⇒ Attention particulière lors du franchissement des cours d'eau ⇒ Pas de surface supplémentaire plantée et notamment dans les habitats Natura 2000 ⇒ Maintien des arbres sénescents			
Mesures forestières			
⇒ "Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt" (F 227 09)		100 % des coûts (plafonnés par arrêté régional)	
⇒ "Dispositif favorisant le développement des bois sénescents" (F 227 12)			
⇒ "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" (F 227 13)			

	Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Mesures forestières	Gestionnaires et propriétaires	Tous les cours d'eau	

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	⇒ Réduction du recouvrement ⇒ Respect des engagements

	Coûts estimés pendant la durée de contractualisation	Programme pendant la durée du DOCOB
Mesures forestières	Non chiffrable	Non chiffrable.

ACTIONS SCIEN

Les actions SCIEN sont menées par la structure porteuse, qui peut conventionner avec une structure animatrice ou financer des organismes tiers.

Le financement est assuré pour partie par des fonds nationaux du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et en cas de portage par une collectivité par un complément de fonds au titre du FEADER.

Bénéficiaires	Programme	Fond	
		Communautaire si collectivité	National
Structure porteuse	Natura 2000	FEADER (PDRH 323 A)	MAP, MEDAD et collectivité le cas échéant

Action SCIEN 1 <i>Suivi des habitats naturels et des populations d'espèces sur les parcelles contractualisées</i>	Habitats et espèces concernés Toutes les espèces présentes et potentielles, d'intérêt communautaire Tous les habitats naturels Natura 2000	Priorité * * * Objectif Connaissance approfondie des habitats et espèces
Cahier des charges :		
<p>⇒ Pour chaque parcelle contractualisée, un état initial sera réalisé et un suivi scientifique effectué tous les 2 ans. Ce dernier permettra de mettre à jour la cartographie existante.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevés phytosociologiques suivant la méthode Braun Blanquet ▪ Surface des placettes selon le milieu naturel considéré ▪ Nombre de relevés floristiques à fixer selon le type de milieu naturel ▪ Confirmation et recherche des espèces remarquables ▪ Protocole d'indicateurs de suivi <p>⇒ Recherche des espèces faunistiques : oiseaux, mammifères (chauves-souris, loutre), insectes (Nacré de la canneberge, Rosalie des alpes, ...), amphibiens, selon des protocoles définis selon les espèces recherchées : prospection de terrain, recherche d'indice de présence, affût, ...</p> <p>⇒ Affinage des connaissances sur les habitats et sur les espèces floristiques : recherche de <i>Hamataucaulis vernicosus</i>, <i>Lycopodium clavatum</i>, <i>Betula nana</i>, ...</p> <p>⇒ Mise à jour de la cartographie</p>		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

	Programme	
	Prix unitaire	pendant la durée du DOCOB
Inventaires floristiques	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Herpétologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Ornithologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Entomologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Chiroptère	1 transect par ultrason en milieu forestier : 400 € par nuit capture en milieu forestier : 200 €	Non chiffrable

Action SCIEN 2 <i>Evaluation des mesures de gestion mises en oeuvre</i>	Habitat et espèces concernés Tous les habitats naturels Natura 2000	Priorité * * * Objectif Evaluation des mesures
Cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Diagnostic préalable à la contractualisation ⇒ Réalisation d'un descriptif des mesures mises en oeuvre par habitat et/ou parcelle contenant plusieurs habitats ⇒ Définition d'indicateurs de suivi ⇒ Relevés phytosociologiques sur des placettes tests ⇒ Evaluation tous les 2 ans des actions mises en oeuvre 		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	⇒ Nombre et localisation des relevés

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Diagnostic	500 euros / jour	non chiffrable

Action SCIEN 3 <i>Suivi des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire</i>	Habitats et espèces concernés Tous les habitats et les espèces d'intérêt communautaire connues et « découvertes »	Priorité * * * Objectif Mise à jour des connaissances
Cahier des charges :		
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces ⇒ Mise en place de protocoles spécifiques à chaque espèce : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocole national de prospection du groupe loutre de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM) ▪ Protocole national de suivi des habitats naturels du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ▪ Localisation des gîtes de reproduction et des gîtes arboricoles des chauves-souris (prospection par transects nocturnes par ultrasons, prospections par captures au filet en milieu forestier,...) ▪ Suivi des populations et localisation des sites de nidification de la chouette de Tengmalm et marquage des arbres (quadrats, IKA,...) ▪ Suivi des populations du nacré de la canneberge selon « le protocole de mise en place d'une méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères et Zygaenidae dans les Réserves Naturelles de France » (à confirmer) ▪ Et autres espèces 		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre et localisation des relevés ⇒ Recherche des espèces d'intérêt communautaire

	Programme	
	Prix unitaire	pendant la durée du DOCOB
Inventaires floristiques	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Herpétologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Ornithologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Entomologique	1 j de terrain ou de rendu : 600 €	si 10 j tous les 2 ans : 18 000 €
Inventaire Chiroptère	1 transect par ultrason en milieu forestier : 400 € par nuit capture en milieu forestier : 200 €	Non chiffrable

Action SCIEN 4 <i>Connaissance des pratiques agricoles</i>	Habitats et espèces concernés Tous les habitats naturels d'intérêt communautaire	Priorité * * * Objectif Mise à jour des connaissances
--	--	--

Cahier des charges :

- ⇒ Historique des pratiques agricoles
- ⇒ Diagnostic actuel des pratiques agricoles : pâturage, fauche, fertilisation

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	⇒ Nombre et localisation des relevés

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Diagnostic	500 euros / jour	non chiffrable

Action SCIEN 5 <i>Complément d'inventaire et de caractérisation des boisements de hêtres</i>	Habitats et espèces concernés Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes (<i>Illici-Fagion</i>)	Priorité * * Objectif Mise à jour des connaissances
Cahier des charges :		
<p>⇒ Complément de données sur les âges des massifs de hêtraies et la structure des peuplements</p> <p>⇒ Pratiques actuelles de gestion forestière (expertises forestières, rencontres avec les gestionnaires, cartographie des secteurs par mode de gestion,...)</p>		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	⇒ Nombre et localisation des relevés

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Diagnostic	600 euros / jour	non chiffrable

Action SCIEN 6 <i>Tourbières fonctionnement hydraulique</i>	Habitats et espèces concernés <i>et</i> Tourbières et les complexes humides associées	Priorité * * * Objectif Mise à jour des connaissances
Cahier des charges :		
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mener une étude des captages AEP du site et de leurs impacts sur le fonctionnement hydrologique des tourbières et de leurs complexes humides associés ⇒ Suivi piézométrique de la nappe ⇒ Relevé topographique ⇒ Cartographie des drains ⇒ Elaboration d'un plan de gestion hydraulique 		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Dates de mise en œuvre ⇒ Dates de rendu des résultats

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Etude	400 euros/mètre linéaire	non chiffrable
Suivi piézométrique	pris en charge par l'animation du DOCOB	pris en charge par l'animation du DOCOB

Action SCIEN 7 <i>Diagnostic des cours d'eau et meilleure connaissance de l'utilisation de l'espace par la loutre</i>	Habitats et espèces concernés Loutres Lits mineurs des cours d'eau, berges des cours d'eau, milieux riverains	Priorité * * * Objectif Mise à jour des connaissances
Cahier des charges :		
<p>⇒ Mise en évidence des relations entre la fréquentation de la loutre et la population piscicole</p> <p>⇒ Etude pouvant être menée sur 1 ou 2 sites expérimentaux recouvrant les têtes de bassin intégrant un linéaire de cours d'eau et des zones humides. Elle consistera en une analyse des milieux ainsi qu'une prospection d'indices de présence de la loutre. Une analyse du régime alimentaire à partir des restes des épreintes sera menée.</p>		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<p>⇒ Mise en œuvre des études et des inventaires</p> <p>⇒ Date de rendu des résultats</p>

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Etude	non chiffrable	non chiffrable

ACTIONS COM

Les actions COM sont menées par la structure porteuse, qui peut conventionner avec une structure animatrice ou financer des organismes tiers.

Le financement est assuré pour partie par des fonds nationaux du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et en cas de portage par une collectivité par un complément de fonds au titre du FEADER.

Bénéficiaires	Programme	Fond	
		Communautaire si collectivité	National
Structure porteuse	Natura 2000	FEADER (PDRH 323 A)	MAP, MEDAD et collectivité le cas échéant

Action COM 1 <i>Valorisation du site</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Mettre en place une veille sur les différentes pratiques
Cahier des charges :		
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Communiquer autour du potentiel touristique du site (office de tourisme, affiche en mairie, ...) ⇒ Balisage des sentiers existants avec mise en place de bornes d'informations ⇒ Valorisation de la démarche Natura 2000 ⇒ Mise en place d'une charte touristique de bonne conduite : identification des activités touristiques et des difficultés sur le site, rencontre des différents acteurs locaux, définition des objectifs par activités, élaboration de la charte et diffusion (plaquettes, affiche,...) 		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires et propriétaires	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réalisation et diffusion ⇒ Nombre de lieux de dépôts/lieux potentiellement concernés ⇒ Nombre de panneaux posés ⇒ Nombre de plaquettes diffusées

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Balisage	3 000 euros par panneau (160 x 180 cm)	6 000 euros (1-2 panneaux pour tout le site)
Charte de bonne conduite	600 euros/réunion conception réalisation	Non chiffrable

Action COM 2 <i>Formation auprès de différents publics</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Sensibiliser les acteurs concernés
--	--	---

Cahier des charges :

Formations des gestionnaires et propriétaires

Sessions de formation sur la richesse écologique du site

Sessions de formation sur la mise en place des contrats et la mise en œuvre des recommandations de gestion

Formations du grand public : animation sur le terrain (avec l'accord préalable des propriétaires)

⇒ Formations des scolaires (avec l'accord préalable des propriétaires)

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires Propriétaires Population locale Administrations publiques ONF Associations Structure chargée du suivi	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Nombre de réunions et de formations proposées Nombre de participants à chaque rencontre

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Formation sur la richesse écologique ou la mise en place des contrats	Non chiffrable	Non chiffrable

Action COM 3 <i>Edition de documents de sensibilisation</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Sensibiliser les acteurs
---	--	---

Cahier des charges :

- ⇒ Rédaction et édition de plaquettes diffusées par les offices de tourisme, les mairies, les centres d'hébergements, ...
 - la richesse écologique du site
 - l'intérêt de Natura 2000 : respect des pratiques traditionnelles, conservation des sites, implication des locaux, ...
- ⇒ Rédaction d'une lettre d'information périodique (1 fois par an) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du DOCOB, diffusée aux habitants des communes concernées et aux membres du comité de pilotage
- ⇒ Installation de panneaux d'exposition sur site (au choix) (1 panneau par site intéressant 160 x 180 cm)

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires, Propriétaires, Population locale, Administrations publiques, ONF, Associations, Structure chargée du suivi	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Diffusion des plaquettes ⇒ Diffusion de la lettre de liaison ⇒ Mise en place des panneaux

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Plaquettes (conception et diffusion)	5 000 euros par an	30 000 euros
Bulletin d'information (par semestre)	3 000 euros par an	18 000 euros
Installations de panneaux	3 000 euros par panneau	6 000 euros

ACTIONS DOCOB

Les actions DOCOB sont menées par la structure porteuse, qui peut conventionner avec une structure animatrice.

Le financement est assuré pour partie par des fonds nationaux du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et en cas de portage par une collectivité par un complément de fonds au titre du FEADER.

Bénéficiaires	Programme	Fond	
		Communautaire si collectivité	National
Structure porteuse	Natura 2000	FEADER (PDRH 323 A)	MAP, MEDAD et collectivité le cas échéant

Action DOCOB 1 <i>Mise en œuvre des actions conservatoires des habitats et des espèces</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Assurer la mise en œuvre du DOCOB
<p>La mise en place de la contractualisation et des actions concrètes sur le site nécessite la présence d'animateur pour</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mettre en œuvre des actions de conservation des habitats et espèces par un appui aux maîtres d'ouvrage, contacts individuels avec les propriétaires et les gestionnaires pour la mise en place des contrats ⇒ Tenir des réunions d'information, publication de bulletins d'information, ⇒ Coordonner des formations à la gestion des habitats et des espèces ⇒ Coordonner des inventaires scientifiques et animation des groupes de travail ⇒ Aider à la concertation et à la décision auprès des communes et des gestionnaires ⇒ Traiter les demandes en terme de communication, en direction des parties intéressées ⇒ Suivre la gestion, les pratiques, les habitats, les populations d'espèces et les indicateurs de gestion durable ⇒ Rechercher des financements complémentaires pour des actions hors Natura 2000, mais favorables au maintien des habitats ou des espèces (cartographie des stations, ...) <p>⇒ Participation aux commissions relatives à l'aménagement du territoire afin de contribuer à une meilleure prise en compte des milieux menacés par l'urbanisation (réglementation des boisements, communauté de communes,...) et aux autres programmes ou projets, s'inscrivant dans le site.</p>		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires, Propriétaires, Population locale, Administrations publiques, ONF, Associations, Structure chargée du suivi	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Contrat d'engagement d'un animateur ou contrat(s) fixant les prestations relatives à l'animation Compte rendu des activités Nombre de contrats signés

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
Poste d'animateur	30 000 euros/an	pour un mi-temps 180 000 euros

Action DOCOB 2	Habitats et espèces concernés	Priorité
Appuis techniques à la mise en œuvre des mesures de gestion	Tous	*** Assurer la mise en œuvre du DOCOB

En préalable à la contractualisation des mesures de gestion, un diagnostic des parcelles concernées fera l'objet d'un diagnostic en partenariat avec le futur contractant, une structure compétente en écologie, et une structure compétente dans le domaine agricole et/ou forestier.

Les propriétaires concernés mais non gestionnaires, bien que ne signant pas le contrat, doivent impérativement être informés et associés.

Cahier des charges :

- ⇒ Diagnostic préalable
 - Diagnostic écologique : rappel des éléments décrits dans le DOCOB (habitats, espèces, état du site)
 - Diagnostic agricole et/forestier : pratiques en usage sur la parcelle
 - Diagnostic foncier : statut de propriété, statut de la parcelle (SAU, forêt, ni agricole ni forestière)
- ⇒ Choix des mesures les plus pertinentes au regard des enjeux du site et des gestionnaires et définition du cahier des charges en concertation : rédaction d'une notice de gestion précise compréhensible par les gestionnaires
- ⇒ Suivi régulier des engagements (1 fois par an) et accompagnement du gestionnaire pour résoudre les interrogations et problèmes éventuels rencontrés

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires, Propriétaires, Population locale, Administrations publiques, ONF, Associations, Structure chargée du suivi	Ensemble du site Natura 2000	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Diagnostiques réalisés/ signature de contrats Diagnostiques réalisés/ actions hors contrats

Programme	
Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
inclus dans l'animation du DOCOB	

Action DOCOB 3 <i>Prise en compte du DOCOB dans les documents de gestion forestière</i>	Habitats et espèces concernés Tous les habitats forestiers	Priorité * * * Assurer la mise en œuvre du DOCOB
Prise en compte des prescriptions définies dans le DOCOB (mise en conformité des documents de planification forestière)		
Rédaction de cahiers des charges des coupes et travaux à l'intention des entreprises de travaux : recommandation pour la préservation des habitats		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Gestionnaires Propriétaires ONF	Habitats forestiers	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Gestion forestière respectueuse des engagements

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
	inclus dans l'animation du DOCOB	

Action DOCOB 4 <i>Prise en compte du DOCOB dans les projets d'aménagement</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Assurer la mise en œuvre du DOCOB
<p>⇒ Prise en compte des prescriptions du DOCOB dans les différents programmes de développement local :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pratique des sports motorisés et de la pêche ▪ Captage d'eau, ... <p>⇒ Prise en compte du DOCOB dans les documents de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document d'urbanisme <p>⇒ Prise en compte du DOCOB au sein des politiques existantes de préservation de l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Espaces Naturels Sensibles... 		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Collectivités locales ONF	Tout le site	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Pourcentage de projet prenant en compte ces recommandations

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
	inclus dans l'animation du DOCOB	

Action DOCOB 5 <i>Harmonisation et cohérence entre le DOCOB et les outils existants</i>	Habitats et espèces concernés Tout le site	Priorité * * * Assurer la mise en œuvre du DOCOB
<p>⇒ Assurer la cohérence des durées des contrats Natura 2000 (égale au minimum à 5 ans) avec les durées des baux, conventions, contrats de location, ...</p> <p>⇒ Assurer l'articulation des aides déjà existantes avec les actions du DOCOB (PHAE, ICHN, ...)</p> <p>⇒ Etendre le périmètre de l'Arrêté de Protection de Biotope Bouleau nain</p> <p>⇒ Prise en compte des habitats humides lors de l'application Loi sur l'Eau réglementant le drainage, l'assèchement des zones humides, le captage, la création d'étang ...</p> <p>⇒ Cohérence du DOCOB avec le Schéma à vocation piscicole et halieutique</p>		

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Collectivités locales Administrations publiques Structures para-agricoles	Tout le site	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Pourcentage de projet prenant en compte ces recommandations

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
	inclus dans l'animation du DOCOB	

Action DOCOB 6 <i>Evaluation à mi-parcours et évaluation finale de la mise en œuvre du DOCOB</i>	Habitats et espèces concernés Tous	Priorité * * * Assurer la mise en œuvre du DOCOB
--	--	---

Au terme de la 1^{ère} période de mise en œuvre du DOCOB, une évaluation reprendra les points suivants :

- ⇒ Bilan du nombre de contrats et des sommes engagées
- ⇒ Bilan de chaque action : superficie, objectif réalisé ou non, difficultés rencontrées, travaux éventuels, incohérence, ...
- ⇒ Bilan écologique : état des habitats concernés, bilan des suivis d'espèces, ...
- ⇒ Diffusion des résultats auprès des publics concernés

Personnes et structures concernées	Localisation	Superficie
Collectivités locales Administrations publiques Structures para-agricoles	Tout le site	NC

Indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats concernés	Indicateurs de suivi des mesures
	Pourcentage de projet prenant en compte ces recommandations

	Programme	
	Prix unitaires	pendant la durée du DOCOB
	inclus dans l'animation du DOCOB	

5 – Synthèses des opérations éligibles des mesures préconisées forestières et des mesures ni forestières ni agricoles

Les mesures forestières et ni forestières ni agricoles regroupent un ensemble d'opérations qui peuvent être réalisées pour atteindre les objectifs de la mesure. Ces opérations sont détaillées ci-après :

Mesures forestières

- ⇒ **"Création ou rétablissement de clairières ou de landes" (F 227 01) (sauf accident climatique) :**
 - Coupes d'arbres, abattage de végétaux ligneux
 - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage
 - Débroussaillage, fauche et broyage
 - Dévitalisation par annellation
 - Nettoyage du sol
 - Elimination d'espèces envahissantes
- ⇒ **"Création ou rétablissement de mares forestières" (F 227 02)**
 - Profilage des berges
 - Désenvasement, curage, et gestion des produits de curage
 - Débroussaillage et dégagement des abords
 - Faucardage de la végétalisation
 - Exportations des végétaux ligneux
- ⇒ **" Mise en œuvre de régénérations dirigées" (F 227 03)**
 - Lutte contre les espèces concurrentes
- ⇒ **"Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles" (F 227 06)**
 - Structuration du peuplement
 - Eclaircie à proximité du cours d'eau (enlever soigneusement les résineux et les espèces exotiques)
 - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau
 - Enlèvement sélectif manuel et mécanique de certains embâcles et exportation des produits
 - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique
- ⇒ **"Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt" (F 227 09)**
 - Allongement de parcours normaux d'une voie existante
 - Mise en place de dispositifs anti-érosifs
 - Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement
 - Mise en place d'ouvrages permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant
- ⇒ **"Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire" (F 227 10)**
 - Fourniture de poteaux et de grillage ou de clôture
 - Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu

- ⇒ **"Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (F 227 11)**
 - Après expertise scientifique
 - Broyage mécanique des régénérations de faible diamètre
 - Arrachage manuel
 - Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
 - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage
- ⇒ **"Dispositif favorisant le développement de bois sénescents" (F 227 12)**
 - Maintien sur pied d'arbres sénescents
- ⇒ **"Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats" (F 227 13)**
 - Opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes ou opérations ne relevant d'aucune des actions listées dans la circulaire

Mesures ni forestières ni agricoles

- ⇒ **"Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage" (A 323 01P)**
 - Après expertise scientifique
 - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
 - Dévitalisation par annellation
 - Enlèvement des grumes hors parcelles
- ⇒ **"Gestion pastorale d'entretien" (Equipements pastoraux A 323 03P et Gestion pastorale A 323 03R)**
 - Mise en place et entretien d'équipements pastoraux
 - Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
 - Affourage, complément alimentaire
 - Fauche des refus
- ⇒ **"Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger" (A 323 05R)**
 - Tronçonnage et bûcheronnage légers
 - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle
 - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux,
 - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
 - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- ⇒ **"Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles" (A 323 07P)**
 - Tronçonnage et bûcheronnage légers
 - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux,
 - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
 - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
 - Frais de mise en décharge
 - Décapage ou étrépage manuel ou mécanique

- ⇒ **"Création ou rétablissement de mares" (A 323 09R)**
 - Profilage des berges de la mare
 - Désenvasement, curage et gestion des produits de curage
 - Débroussaillage et dégagement des abords
 - Faucardage de la végétation aquatique
 - Exportations des végétaux ligneux
- ⇒ **"Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles" (Restauration A 323 11P et Entretien A 323 11R)**
 - Structuration du peuplement
 - Eclaircie sélective forte à proximité du cours d'eau
 - Reconstitution du peuplement de bords de cours d'eau
 - Enlèvement sélectif manuel et mécanique de certains embâcles et exportation des produits
- ⇒ **"Restauration et gestion des ouvrages de petites hydrauliques" (A 323 14P et A 323 14R)**
 - Etudes et frais d'experts
 - Fournitures, construction, installation d'ouvrage de petite hydraulique rurale
 - Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne
 - Opération de bouchage de drains
 - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- ⇒ **"Restauration et aménagement des annexes hydrauliques" (A 323 15P)**
 - Etude et frais d'expert
 - Manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale
 - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis des services instructeurs
- ⇒ **"Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce végétale indésirable" (A 323 20 P et R)**
 - Après expertise scientifique
 - Broyage mécanique
 - Arrachage manuel
 - Coupe manuelle des arbustes
 - Coupe des grands arbres et des semenciers
 - Enlèvement et transfert des produits de coupe
 - Dévitalisation par annellation
- ⇒ **"Travaux de mis en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès" (A 323 24P)**
 - Fourniture de poteaux, grillage, clôture
 - Pose, dépose saisonnières ou au terme du contrat

⇒ "Prise en charge de certains coûts d'investissement visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes, et autres infrastructures linéaires" (A 323 25P)

- Allongement de parcours normaux de voirie existante
- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation
- Mise en place de dispositifs anti-érosifs
- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement permanents en accompagnement d'un parcours existant
- Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué

⇒ "Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats (A 323 27P)

6 – Synthèses des mesures de gestion par site

	Montchauvet	Cham Minières	La Loubeyre	Le Sauvage
HAB. AG 1	X		X	X
HAB. AG 2	X		X	X
HAB. AG 3	X		X	X
HAB. AG 4				X
HAB. AG 5		X	X	X
HAB. 1	X	X	X	X
HAB. 2	X	X	X	X
HAB. 3	X	X	X	X
HAB. 4	X	X	X	X
HAB. 5	X	X	X	X
HAB. F1	X	X	X	X
HAB. F2	X	X	X	X
HAB. F3	X	X	X	X
HAB. F4	X	X	X	X
HAB. F5	X	X	X	X
HAB. F6	X	X	X	X

III - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION FINANCIÈRE DES ACTIONS

Actions de gestion des habitats et des espèces

	Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5
Tourbières		17513	17513	17513	17513	17513
Prairies humides		31650	31650	31650	31650	31650
Landes et pelouses sèches (mesure 2)		19755	19755	19755	19755	19755
Prairie de fauche (mesure 2)		3960	3960	3960	3960	3960
TOTAL HT		72 878				

Soit un coût total d'environ 364 390 € (socle PHAE compris)

Actions de suivis

	Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5
➤ Suivi floristique		12000		12000		12000
➤ Suivi entomologique		12000		12000		12000
➤ Suivi des chauves-souris		12000		12000		12000
➤ Suivi ornithologique		12000		12000		12000
➤ Suivi amphibiens		12000		12000		12000
TOTAL HT		60 000		60 000		60 000

Soit un coût total d'environ 180 000 €

Tableau récapitulatif

	Coût N	Coût N+1	Coût N+2	Coût N+3	Coût N+4	Coût N+5	TOTAL
➤ Réhabilitation / Gestion		72 878	72 878	72 878	72 878	72 878	364 390
➤ Suivi et évaluation		60 000		60 000		60 000	180 000
➤ Communication		6 000	18 000	18 000	18 000		60 000
➤ Coordination- Animation	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	180 000
TOTAL	30 000	168 878	120 878	180 878	120 878	162 878	784 390

On précisera que cette évaluation financière est purement indicative, en effet un certain nombre d'actions ne figurent pas sur ce tableau récapitulatif, notamment les actions relatives aux habitats forestiers et aux milieux non agricoles, leur coût étant difficile à estimer a priori. De plus, le financement des actions scientifiques, de communication et d'animation est négocié annuellement et dépend des disponibilités budgétaires de la structure porteuse et de l'Etat.

TITRE IV - CHARTE NATURA 2000

Préambule

La directive européenne n°92-43-CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité en constituant notamment un réseau écologique européen cohérent de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones de protection spéciale (ZPS) dénommé « Natura 2000 ».

Cette directive européenne a été transposée en droit français par les articles L 414-1 à L 414-7 et R 214-15 à R 214-39 du code de l'environnement.

L'objectif de la charte Natura 2000 est la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire par la poursuite, voire l'amélioration ou la réintroduction, des pratiques qui ont permis leur maintien.

La présente charte s'adresse aux propriétaires et aux ayants-droits des parcelles dans le périmètre du site Natura 2000 sur lesquelles ont été identifiés des habitats naturels ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Elle vise une série de principes à respecter dont l'objectif est d'assurer à minima la conservation de ces habitats par des recommandations et des engagements.

Tout propriétaire ou ayant droit peut être exonéré de la taxe sur le foncier non bâti lié aux parcelles gérées selon la Charte.

Garantissant une gestion durable, elle peut donner lieu également conformément à l'article L.7 du code forestier au bénéfice d'aides publiques.

La Charte n'a d'autorité que sur les domaines d'activités détaillées aux articles ci-dessous et uniquement sur les points et selon les modalités identifiés dans les articles.

Son territoire d'application couvre l'ensemble des parcelles incluses dans le site Natura 2000 sur lesquelles le signataire dispose de droits réels ou personnels.

La présente Charte n'assure à l'Etat aucune exclusivité d'usage des propriétés contractualisées.

En conséquence, elle n'empêche aucun accord, antérieur ou futur, concédé par le propriétaire au bénéfice de tiers, personnes physiques ou morales, dans la limite des clauses détaillées dans les engagements ci-dessous.

Si l'accord de cession des droits au bénéfice de tiers porte sur un ou plusieurs usages visés par la Charte, la transmission des engagements du propriétaire signataire au tiers doit être assurée.

La présente Charte a une durée de 5 ans.

Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. Le renouvellement par tacite reconduction n'est pas valable.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le Préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements du propriétaire et a pour conséquence la reprise de la taxation sur les parcelles. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pendant une durée d'un an suivant la résiliation.

La présente charte est placée sous l'autorité du Préfet de la Haute Loire entre :

- le contractant;
- l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Haute-Loire.

INFORMATION SUR LE SITE NATURA 2000

1 - Description générale

Le site couvre 1 259 ha répartis en quatre zones sur les hauts plateaux de Margeride.

L'ensemble se trouve dans le Sud-Ouest de la Haute-Loire à la limite du département de la Lozère dans lequel se prolonge le massif. Ce site fait naturellement suite à celui des "Sommets du Nord Margeride" majoritairement situé dans le Cantal. Les caractéristiques physiques et paysagères sont les mêmes. Le paysage naturel est caractéristique un massif cristallin d'altitude (entre 1200 m et 1500 m) aux sommets dénudés et aux versants boisés appartenant aux étages montagnard et subalpin inférieur. Les milieux naturels sont composés d'une mosaïque de landes, de tourbières et de hêtraies.

Les tourbières présentent l'intérêt supplémentaire d'être parmi les stations les plus méridionales pour le bouleau nain. L'habitat 7110 « Tourbières Hautes Actives » est particulièrement bien représenté et d'un grand intérêt floristique. On note la présence de nombreuses espèces de la liste rouge nationale et d'espèces régionales menacées.

2 - Le statut des habitats et des espèces rencontrées sur le site

Au droit du site des Sommets et Versants orientaux de Margeride, 11 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires (signalés en gras), ont été identifiés.

Habitats d'intérêt communautaire				
CORINE biotopes		Natura 2000		Surface (ha)
Code	Libellé	Code	Libellé	
22.41	Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles	3260	Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires	-
31.226	Landes montagnardes à Calluna et Genista	4030	Landes sèches (tous les sous-types)	172,19
35.1	Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés	6230	Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	85,89
37.31	Prairies à Molinie et communautés associées	6410	Prairies à molinies sur calcaire et argile (Eu-Molinion)	29,51
37.81	Mégaphorbiaies des montagnes hercyniennes, du Jura et des Alpes	6430	Mégaphorbiaies eutrophes	0,02
38.3	Prairies de fauche de montagne	6520	Prairies de fauche de montagne (types britanniques avec <i>Geranium nodosum</i>)	21,98
51.1	Tourbières hautes à peu près naturelles	7110	Tourbières hautes actives	5,06
51.2	Tourbières à Molinie bleue	7120	Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)	79,8
54.531	Tourbières tremblantes acidiclinales à Carex rostrata (Marais de transition)	7140	Tourbières de transition et tremblants	1,26

Habitats d'intérêt communautaire				
CORINE biotopes		Natura 2000		Surface (ha)
Code	Libellé	Code	Libellé	
41.12	Hêtraies atlantiques acidiphiles	9120	Hêtraies à <i>Ilex</i> et <i>Taxus</i> , riches en épiphytes (<i>Illici-Fagion</i>)	229,58
44.A1	Bois de bouleaux à sphaignes	91DO	Tourbières boisées	7,71

Le site abrite 1 espèce végétale d'intérêt communautaire : *Hamatocaulis vernicosus*. D'autres espèces d'intérêt patrimonial ont été signalées ou recensées sur le site Natura 2000. Bien qu'elles ne soient pas d'intérêt communautaire, elles ont également été recensées afin de prendre en compte l'ensemble de la richesse écologique du site. En effet, le secteur d'étude est d'une très grande richesse en espèces remarquables : il comporte des espèces très rares en France comme le bouleau nain et le saule des lapons, mais aussi des densités extraordinaires en espèces remarquables. Nous pouvons noter la potentielle présence d'un autre habitat : la hêtraie subalpine (9140, code CORINE : 41.15), une hêtraie à *Acer* et *Rumex arifolius* qui n'a pas été cartographiée mais que le site pourrait abriter.

Espèces végétales patrimoniales							
Taxon	Nom français	DH II	PN1	PN2	PR	LR	Autre statut
<i>Betula nana</i>	Bouleau nain		×			×	
<i>Botrychium lunaria</i>	Botryche lunaire						Assez rare
<i>Carex limosa</i>	Laîche des fanges		×			×	
<i>Drosera rotundifolia</i>	Drosera à feuilles rondes			×		×	
<u>Hamatocaulis vernicosus</u>	-	×					
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon				×		
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue						DH annexe V
<i>Salix lapponum</i>	Saule des lapons		×			×	
<i>Sedum villosum</i>	Orpin velu					×	
<i>Vaccinium microcarpum</i>	Airelle à petit fruit				×	×	
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge à gros fruits				×	×	

Le site abrite également deux espèces animales d'intérêt communautaire : la loutre (*Lutra lutra*) et la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

Espèces animales patrimoniales						
Taxon	Nom français	DH II	PN1	PN2	PR	Autre statut
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	×	×			
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	×	×			
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		×			
<i>Myotis mystacinus</i>	Vespertilion à moustaches		×			
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		×			
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl		×			
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		×			
<i>Clossiana titiana</i>	Nacré porphyrin					Rare
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des Mouillères		×			
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		×			
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé		×			
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur		×			DH annexe IV
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile		×			DH annexe IV
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse					DH annexe V
<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare		×			
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade		×			

PN1 : Protection nationale, liste 1

PN2 : Protection nationale, liste 2

PR : Protection Régionale

DH II : Annexe II de la Directive Habitats

3 - Les enjeux définis par le Document d'Objectifs

Les tourbières sont menacées par un assèchement progressif dû aux conditions hydrologiques perturbées, aux plantations d'épicéas et à la colonisation des arbustes et ligneux.

Les landes, les prairies de fauches, les pelouses à Nard, les prairies à Molinie sont progressivement envahies par des espèces ligneuses, qui menacent la pérennité de ces milieux naturels.

Les cours d'eau, qui se situent en zone boisée, voient leurs conditions écologiques se modifier avec l'apport de matières organiques du à la présence des résineux et au ruissellement de l'eau de pluie sur les pistes forestières.

La hêtraie est composée de massifs de différentes tailles, dont certains isolés les uns des autres. Son faciès est monospécifique et sa stratification homogène (peu de vieux arbres).

4 - Les recommandations générales pour la gestion conservatoire du site Natura 2000

a – Maintien du caractère ouvert des milieux naturels

Afin de limiter la fermeture et la substitution de ces milieux naturels par la colonisation des essences forestières et arbustives, notamment le pin sylvestre, le saule, le bouleau, l'épicéa et le genêt, il convient de maintenir les activités agricoles (pâturage extensif) aujourd'hui pratiquées. En effet, l'abrutissement et le piétinement par le bétail ralentit la prolifération des espèces non désirées. A noter que certains secteurs (Montchauvet et Montricou) ne sont plus pâturés.

b - Maîtriser l'assèchement des milieux naturels humides

Les arbres et les arbustes, qui colonisent peu à peu les tourbières du fait d'un assèchement généralisé, ont une demande en eau importante, ce qui perturbe le fonctionnement hydrologique de la nappe. Ces perturbations se traduisent par un abaissement du toit de la nappe et par un taux d'évapo-transpiration accru. Le milieu s'assèche progressivement, ce qui favorise le développement des ligneux et la modification de la végétation des tourbières.

Le recul des lisières forestières de résineux aux abords des tourbières aura pour effet de diminuer les effets de l'assèchement immédiat et une remise en lumière des secteurs périphériques (effet tampon).

c - Protection des berges

Le piétinement localisé du bétail sur les berges provoque leur effondrement et modifie les conditions de qualité de l'eau (apport de sédiments, colmatage du lit, dégradation de la qualité physico-chimique de l'eau).

d - Préservation de la qualité de l'eau

Dans les zones où les ruisseaux passent en zones forestières, la chute des aiguilles dans le lit des rivières modifie les conditions de vie de certaines espèces (ressources alimentaires non exploitables, colmatage du lit des rivières, ...)

Lors des coupes de parcelles d'épicéas, les coupes à blanc mettent les sols à nu et lors de fortes précipitations, le ruissellement entraîne la terre et la matière organique vers les ruisseaux et modifier également les conditions écologiques (turbidité, colmatage, ...).

De plus, le lessivage des matériaux des pistes forestières procède des mêmes effets néfastes.

f - Création d'îlots de vieillissement au sein des hêtraies

Afin de diversifier les strates de la hêtraie, qui se rencontre essentiellement sous forme de taillis ou de futaie, il convient de maintenir des îlots dits de bois sénescents favorable à la diversité biologique, notamment à la chouette de Tengmalm, aux insectes saproxylophages et aux chauves-souris. L'objectif est de constituer des îlots de densité de 5 arbres/ ha. Le cycle de sénescence doit être respecté jusqu'à la mort de l'arbre.

ARTICLE I - LES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS A LA SIGNATURE DE LA CHARTE

Engagement général G1 : le signataire s'engage à autoriser l'accès aux terrains sur lesquels la charte est signée pour des opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ; sous réserve que le signataire soit préalablement informé de la date et la fréquence de ces opérations, ainsi que la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Les résultats seront communiqués aux signataires.

Engagement général G2 : le signataire s'engage à ne pas introduire d'espèces exotiques et/ou envahissantes, sur les parcelles concernées par la charte

Engagement général G3 : le signataire s'engage à ne pas autoriser les pratiques de sports motorisés de loisirs sur les terrains pour lesquels la charte est signée.

ARTICLE II - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES LANDES

Engagement Landes L1 : concernant la gestion forestière, le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Engagement Landes L2 : ne pas réaliser de boisement ou de semis d'essences forestières.

ARTICLE III - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES HETRAIES

Engagement Hêtraie H1 : concernant la gestion forestière, le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Engagement Hêtraie H2: maintenir le bois mort déjà présent à la signature de la charte, sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à transmettre une information écrite à la structure animatrice du site, préalablement à toute intervention précisant les raisons, la date prévue et les modalités d'intervention. Le bois sera laissé au sol.

Engagement Hêtraie H3 : ne pas réaliser de plantations artificielles de substitution

Engagement Hêtraie H4 : privilégier un traitement par futaie irrégulière par bouquet inférieur à 20 ares (éviter les coupes rases)

ARTICLE IV - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MASSIFS DE RESINEUX

Engagement Résineux R1 : concernant la gestion forestière, le signataire s'engage à mettre en conformité le document d'aménagement de ses propriétés forestières avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans suivant l'adhésion à la charte.

Engagement Résineux R2 : maintenir le bois mort déjà présent à la signature de la charte, sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à transmettre une information écrite à la structure animatrice du site, préalablement à toute intervention précisant les raisons, la date prévue et les modalités d'intervention. Le bois sera laissé au sol.

Engagement Résineux R3 : conserver les feuillus isolés de moins de 5 ares dans les peuplements de résineux.

ARTICLE V - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES PRAIRIES DE FAUCHE

Engagement Prairie de fauche PF1 : proscrire tout retournement de prairie

Engagement Prairie de fauche PF2 : ne pas boiser les prairies naturelles

Engagement Prairie de fauche PF3 : limiter le carbonate : de 1 à 2 apports tous les 5 ans dans la limite de 1t de carbonates/ha.

Engagement Prairie de fauche PF4 : le signataire s'engage à ne pas réaliser d'écobuage sur les terrains concernés par l'adhésion à la charte.

ARTICLE VI - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES PATURES

Engagement Pâtures P1 : libérer les pâtures entre le 1 décembre et le 1 mars

Engagement Pâtures P2 : le signataire s'engage à ne pas réaliser d'écobuage sur les terrains concernés par l'adhésion à la charte.

ARTICLE VII - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES ET TOURBEUX

Engagement Milieux Humides MH1 : le signataire s'engage à ne pas réaliser ni autoriser le drainage, le brûlage, les plantations ou le travail du sol de ces milieux.

Engagement Milieux Humides MH2 : le signataire s'engage à ne pas déposer du bois mort sur ou à proximité des tourbières.

ARTICLE VIII - LES ENGAGEMENTS CONCERNANT LES COURS D'EAU

Engagement Cours d'eau CE1 : maintenir la ripisylve déjà présente à la signature de la charte, sauf en cas de problème lié à la sécurité publique ou à l'état sanitaire des peuplements. Dans ce cas, le bénéficiaire s'engage à transmettre une information écrite à la structure animatrice précisant les raisons et la date envisagée pour l'intervention

Engagement Cours d'Eau CE2 : respecter une bande de largeur de 5 à 10 mètres dans laquelle aucun résineux ne sera planté

ARTICLE IX – ENGAGEMENTS DE LA DDAF ET DE LA DIREN

En qualité de services déconcentrés chargés de la mise en œuvre de la politique « Natura 2000 », la DDAF et la DIREN confient à la structure animatrice du site le soin de vérifier la cohérence des actions avec les orientations du DOCOB.

ARTICLE X – SUIVI DE LA CHARTE

Un groupe de suivi de la charte présidé par le Préfet de la Haute Loire ou son représentant et associant les signataires ou leurs représentants est institué.

Il se réunit périodiquement afin d'opérer le suivi et l'évaluation des conditions de mise en œuvre de la charte, à la demande de l'un ou de plusieurs des signataires de celle-ci.

ARTICLE XI – DATE DE PRISE D'EFFET DE LA CHARTE

La présente charte prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE XII – DUREE DE LA CHARTE

La durée de la charte est fixée à 5 ans. A l'expiration de ce délai, une analyse approfondie des résultats de sa mise en œuvre sera faite par le groupe de suivi visé à l'article 10.

A la lumière de cette analyse et des évolutions institutionnelles survenues, les signataires de la présente charte apprécieront l'opportunité de reconduire le principe d'une charte moyennant les révisions nécessaires.

ARTICLE XIII – MODIFICATIONS DE LA CHARTE

Toute modification ultérieure fera l'objet d'un avenant selon les mêmes modalités d'approbation que la présente charte.

BIBLIOGRAPHIE

ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS - 2004 – Cahier technique n°73 – La mise en œuvre de Natura 2000, l'expérience des réserves naturelles – 96 p.

BENSETTITI S. *et al* - 2001 - Cahier d'habitats Natura 2000, Tome 1 : Habitats forestiers, Volume 1 : 339 p - Volume 2 : 423 p.

COMMISSION EUROPEENNE - DG XI - Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile - 1997 - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, Version EUR 15 - 109 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL – Novembre 2001 – Domaine du Sauvage (Haute-Loire), diagnostic botanique et phytosociologique – 75 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL - Février 2001 - Cahiers des charges, inventaire et cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales dans les sites d'intérêt communautaire de la région Auvergne - 14 p.

COURRIER DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INRA N°39 - Février 2000 - Le coût de la gestion courante des principaux milieux naturels ouverts.

DANTON P. et BAFFRAY M. - 1995 - Inventaire des plantes protégées en France - Association française pour la conservation des espèces végétales (A.F.C.E.V.) - 293 p.

DELARZE R., GONSETH Y., GALLAND P. - 1998 - Guide des milieux naturels de Suisse - Delachaux et Niestlé - 415 p.

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT AUVERGNE – Natura 2000 en Auvergne – 90 p.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE – Mars 2004 – Arrêté DDAF/PA n°2004-125 définissant les modalités de mise en œuvre des contrats d'agriculture durable dans le département de Haute Loire.

ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL, DES EAUX ET DES FORETS - Janvier 1997 - CORINE biotopes - Version originale - Types d'habitats français - 217 p.

EDITIONS LEGISLATIVES - Code Permanent Environnement et Nuisances - Protection de la nature - Directive du Conseil n°92/43/CEE du 21 mai 1992.

HUGONNOT V., GRAVELAT B. - 2001 – Intérêt bryologique des tourbières du domaine du Sauvage.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - 2001 - Entre Terre et Eau, agir pour les zones humides (dossier d'information).

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1998 - Fiche du site Natura 2000 n° 68 « Sommets et versants orientaux de Margeride ».

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1998 - Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000 - 144 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - 1992 - Inventaire de la faune de France, vertébrés et principaux invertébrés - 415 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS – Octobre 2003 – Document d'objectifs du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride ».

OFFICE NATIONAL DES FORETS - 2000 – Sommets et versants orientaux de Margeride, diagnostic et propositions de gestion - 53 p. + annexes.

OFFICE NATIONAL DES FORETS - 1995 – Le bouleau nain en Margeride - 28 p.

RAMEAU J.C. - 1989 - Flore forestière française - Plaines et collines, vol. 1 - 1785 p.

RAMEAU J - GAUBERVILLE C - DRAPIER N - 2000 - Gestion forestière et diversité biologique : identification et gestion intégrée des habitats et espèces d'intérêt communautaire - France, Domaine continental - 114 p.

ANNEXES

Fiches espèces

et

Fiches habitats

FICHES ESPECES

CHOUETTE DE TENGMALM



NOM LATIN : *Aegolius funereus*

REFERENCE « Directive Oiseaux » :

- ANNEXE I

ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : A223

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE SUR LE SITE

Taxonomie

Ordre : Strigiformes; Famille : Strigidés ; Genre : *Aegolius* ; Espèce : *funereus*

Statut de protection

L'espèce est protégée en France et figure à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe II de la Convention de Washington.

Biologie

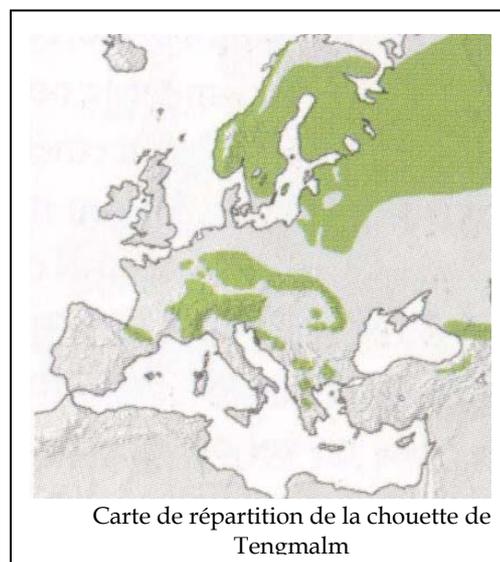
Le régime alimentaire de la chouette de Tengmalm est principalement constitué de petits mammifères (campagnols, mulots, musaraignes, etc.) mais aussi d'oiseaux (mésanges, pinsons, etc.). La reproduction de ce rapace nocturne intervient de fin février à début mai ; il niche le plus souvent dans une ancienne loge de pic noir où sont pondus 3 à 7 œufs.

Habitat

Cette espèce fréquente les vieux massifs de conifères parsemés de feuillus et entrecoupés de larges clairières, mais aussi les grandes forêts froides de feuillus (hêtres, chênes, charmes) traitées en futaies.

Répartition

La chouette de Tengmalm est présente dans les régions boréales d'Europe et d'Asie, de la Scandinavie à la Sibérie orientale, en Amérique du Nord, dans les forêts des montagnes d'Europe. En France, elle se reproduit dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif Central et le Pyrénées mais aussi en Bourgogne., Champagne-Ardennes et Lorraine.



Localisation sur le site

Un suivi des populations de chouette de Tengmalm réalisé à l'aide de prospections hivernales de 1997 à 2001 a permis de mettre en évidence la présence de cette espèce à proximité du site Natura 2000 (cf. document cartographique), au Nord du secteur de la Cham Minières (1997, 1999), entre les secteurs de la Cham Minières et de Montchauvet (1999) et au Sud du secteur de Montchauvet.

RISQUES ET ENJEUX

Cette espèce ne semble pas particulièrement menacée dans le secteur.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration des habitats

- Organiser des prospections hivernales sur le secteur.
- Eviter la destruction ou la modification de son habitat.
- Limiter le dérangement au niveau des sites de nidification (éviter le développement d'infrastructures touristiques et sportives).

Identification des acteurs concernés :

DIREN Auvergne, Conservatoires des Espaces et des Paysages d'Auvergne, LPO Auvergne.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 1994 – Le Livre rouge, Inventaire de la faune menacée en France.

LOUTRE

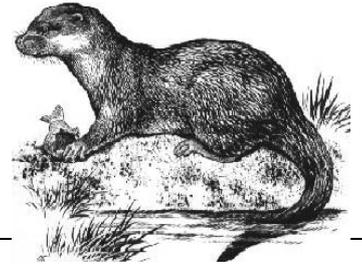
NOM LATIN : *Lutra lutra*

REFERENCE « Directive Habitats » :

- ANNEXE II et IV

ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 1355



CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE SUR LE SITE

Taxonomie

Ordre : Carnivores ; Famille : Mustélidés ; Genre : *Lutra* ; Espèce : *lutra*

Statut de protection

L'espèce est protégée en France et figure à l'annexe II de la Convention de Berne et à l'annexe I de la Convention de Washington. D'après la cotation de l'UICN, la loutre est menacée d'extinction sur le plan mondial et en danger en France.

Biologie

Le régime alimentaire de la loutre est essentiellement piscivore (60 à 90 % de son alimentation) ; elle consomme également d'autres types de proies : amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes. Son activité étant principalement nocturne, la loutre passe généralement la journée dans un terrier ou, plus rarement, dans un buisson. La loutre, habituellement solitaire, ne vit en couple que pendant la période du rut (appariement pouvant durer quelques semaines). Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quelle période de l'année. Après une gestation de 60 à 62 jours, la mise bas a généralement lieu dans un terrier (appelé « catiche ») ou dans une couche à l'air libre.

Habitat

La loutre fréquente les milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins ; elle se montre très ubiquiste dans le choix de ses habitats. La présence de végétation sur les berges est très importante.

Répartition

En France, cette espèce est présente dans 47 départements ; deux grands ensembles géographiques sont principalement occupés : la façade atlantique et le Massif Central. La loutre, autrefois abondante sur l'ensemble du département de la Haute-Loire, n'en a jamais totalement disparu. D'après les études menées par C. Bouchardy, elle semble aujourd'hui recoloniser le département. Elle est présente au niveau de l'Allier ainsi que sur la plupart de ses affluents.

Localisation sur le site

L'espèce a été signalée sur la Virlogeux au niveau de Villeret d'Apchier (à quelques kilomètres en aval du secteur du Sauvage). Cette espèce est donc potentiellement présente sur le site Natura 2000, même si les prospections de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence des traces de sa présence.

RISQUES ET ENJEUX

Certaines associations locales de pêche sont particulièrement opposées au retour de la loutre en raison de sa consommation de poissons. De plus, la loutre constituant le dernier maillon d'une chaîne alimentaire, elle est particulièrement sensible aux problèmes de pollution.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration des habitats

- Mettre en place un suivi des populations piscicoles parallèlement à une recherche active d'indices de présence de la loutre afin de mesurer l'impact réel de l'espèce sur les populations piscicoles.
- Conserver ou restaurer la qualité de l'eau.
- Maintenir des biotopes favorables et des zones de quiétude.
- Contrôler tout aménagement des cours d'eau.

Identification des acteurs concernés :

DIREN Auvergne, Conservatoires des Espaces et des Paysages d'Auvergne.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 1994 – Le Livre rouge, Inventaire de la faune menacée en France.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 : espèces animales.

HAMATOCAULIS VERNICOSUS

NOM LATIN : *Hamatocaulis vernicosus*

REFERENCE « Directive Habitats » :

- ANNEXE II

ESPECE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Code Natura 2000 : 1393

CARACTERISTIQUES DE L'ESPECE SUR LE SITE

Taxonomie

Ordre : Bryophytes ; Famille : Mousses; Genre : ; Espèce :

Statut de protection :

L'espèce est protégée en France et figure à l'annexe I de la Convention de Berne.

Biologie :

Hamatocaulis vernicosus est une espèce dioïque à sporulation mature en juillet, mais rarement très fertile. La multiplication végétative à partir des rameaux ou de fragments de rameaux est souvent observée dans les stations très mouillées.

Elle est hygrophile, photophile à héliophile et neutrophile.

Habitat :

L'habitat de cette espèce correspond à des marais, des bas-marais et des tourbières. Elle se développe dans des espaces plutôt dénudés présentant une fine lame d'eau. Elle peut se rencontrer dans des systèmes tourbeux pâturés (très extensivement) ou dont le pâturage ancien est encore détectable, généralement dans les réseaux de filets d'eau ou de dépressions peu profondes communicantes entre les buttes et les placages de sphaignes.

Elle est parfois en contact avec des systèmes tourbeux acides des *Oxycocco palustris-Sphagnetum magellanicum*.

Répartition

Espèce circumboréale à large répartition en Europe, *Hamatocaulis vernicosus* n'en reste pas moins rare et très localisée. La répartition actuelle en France est très imprécise. Globalement, l'espèce est connue dans l'Est et le Centre du pays et dans les Pyrénées. L'Hypne brillante s'observe dans une large plage altitudinale (250 à 1900 m), mais avec un optimum dans l'étage montagnard (600 à 1300 m).

Localisation sur le site

Quatre stations ont été recensées sur le site de Margeride.

RISQUES ET ENJEUX

De nombreux facteurs sont à l'origine de la disparition ou de la régression de cette espèce. L'assèchement des tourbières hautes actives sur le site mais également l'abandon du pâturage entraînent la colonisation par les boisements. A l'inverse le surpâturage participe à la réduction des biotopes d'accueil.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

Objectifs de conservation et de restauration des habitats

- Maintenir des biotopes favorables (obturer les drains)
- Contrôler les activités pastorales et forestières

Identification des acteurs concernés :

DIREN Auvergne, Conservatoires des Espaces et des Paysages d'Auvergne, Conservatoire Botanique National du Massif Central.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - 2002 - Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

FICHES HABITATS
HABITATS NATURA 2000

TOURBIERES BOISEES

GROUPEMENT VEGETAL : Boulaies tourbeuses

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Vaccinio myrtilli-Piceetea* (Braun-Blanq. In Braun Blanq., Sissingh & Vlieger 1939)

CODE NATURA 2000 : 91D0 Tourbières boisées

CODE CORINE BIOTOPE : 44.A1 Bois de Bouleaux à Sphaignes

STATUT : HABITAT PRIORITAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

On rencontre cet habitat dans des complexes tourbeux souvent traversés par des ruisselets, et dans des hauts-marais anciennement colonisés par le bouleau pubescent (*Betula pubescens*). L'habitat est présent de 1 250 m à 1 320 m d'altitude, sur des pentes faibles et sur des sols tourbeux engorgés.

Physionomie, structure

Les boulaies tourbeuses sont des forêts peu élevées (maximum 10-12 m), dominées par le bouleau pubescent. L'activité turfigène est assurée par les sphaignes du haut-marais. Le couvert forestier est dense et l'âge des formations est estimé de 20 à 40 ans.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Betula pubescens*, *Betula pendula*, *Salix aurita*, *Carex echinata*, *Viola palustris*, *Sphagnum pl.sp*

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

Les boulaies tourbeuses montagnardes sont des habitats rares au niveau national : elles forment une sorte de stade climacique des tourbières. Les formations observées sont encore jeune, amis avec le temps un cortège de plates à intérêt patrimonial pourrait apparaître.

Etat de conservation

L'état est globalement bon, bien que certaines zones voient leurs buttes de sphaignes dégradées par le passage du bétail.

Dynamique de la végétation

L'évolution des boulaies est difficile à qualifier, en raison de la présence d'éléments perturbant la dynamique du milieu (drainage, pâturage). En principe, l'inertie liée aux milieux tourbeux confère une dynamique lente à ces tourbières boisées.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat prioritaire n'est présent que sur le site du Sauvage, sur une superficie de 7,71 ha.

TOURBIERES HAUTES ACTIVES

GROUPEMENT VEGETAL : Tourbières hautes actives

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici* Braun-Blanq. et Tüxen ex V. West., Dijk et Paschier 1946 ; *Sphagnion medii* Kästner et Flössner 1933

CODE NATURA 2000 : 7110 Tourbières hautes actives

CODE CORINE BIOTOPE : 51.1 Tourbières hautes à peu près naturelles

STATUT : HABITAT PRIORITAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat se rencontre dans des secteurs humides sur des pentes faibles. Cette humidité est garante du maintien de ce genre d'habitat très fragile, car dépendant de l'apport en eaux météoriques (alimentation ombrotrophique des Tourbières). Le niveau d'eau qui en résulte doit être plus élevé que celui de la nappe phréatique sous jacente. Ainsi l'activité turfigène est maintenue de façon correcte. Néanmoins, cet habitat est par endroit associé à des ruissellements minérotrophes (provenant de nappes d'eau permanentes correspondant à des bas-marais), dont l'importance est variable pour former des zones transitoires minéro-ombrotrophes.

Physionomie, structure

Les tourbières hautes actives sont constituées de buttes de sphaignes plus ou moins jointives, parfois séparées par des gouilles (trous), plus ou moins humides selon l'état de conservation de l'habitat. Les gouilles sont formées à l'occasion d'intempéries, ou à cause du piétinement du bétail. Elles peuvent aussi être accentuées par le mode de formation des buttes : les sphaignes se développent en hauteur (0,50 à 1 m) au détriment de la base qui se dégrade partiellement au fil des ans en formant la tourbe. Les buttes de sphaignes sont souvent de dominance rouge à cause de deux espèces : *Sphagnum capillifolium* et *Sphagnum rubellum*.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum vaginatum*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium microcarpum*, *Sphagnum magellanicum*, *Sphagnum capillifolium*, *Sphagnum rubellum* ...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

Cet habitat représente un des intérêts patrimoniaux fort du site de Margeride. C'est un habitat rare à l'échelle nationale car partout en régression, contenant des espèces végétales protégées (*Drosera rotundifolia*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium microcarpum*).

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat est préoccupant sur le secteur, à cause du drainage, et des plantations de résineux. Les surfaces sont actuellement minimales alors que ce type d'habitat était beaucoup plus étendu par le passé : en témoignent les surfaces très importantes de tourbières hautes dégradées.

La dégradation de cet habitat est marquée par la disparition progressive des espèces caractéristiques au profit notamment des linaigrettes (voir fiche tourbières hautes dégradées).

Dynamique de la végétation

S'il ne subit pas de perturbations, cet habitat est stable dans le temps et son évolution est lente. Il est souvent en mosaïque avec d'autres habitats tourbeux, relevant ou non de la Directive Habitat.

Ces mosaïques sont fonction de plusieurs facteurs :

- la microtopographie,
- la pression du pâturage,
- les plantations résineuses,
- les travaux de drainage.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat occupe une superficie de 5 ha et est présent sur les secteurs de la Loubeyre et du Sauvage.

FORMATIONS HERBEUSES A NARDUS

GROUPEMENT VEGETAL : Nardaie riches en espèces

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Nardetalia strictae* Oberd. Ex Preising 1949 em. De Foucault 1994

CODE NATURA 2000 : 6230 Formations herbeuses à Nardus riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes

CODE CORINE BIOTOPE : 35.1 Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés

STATUT : HABITAT PRIORITAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Présentes de 1 220 m à 1 400 m d'altitude, les nardaies se rencontrent dans des secteurs secs pâturés, sur des sols filtrants en exposition fortement ensoleillée.

Physionomie, structure

C'est une pelouse sèche basse dominée par le nard raide (*Nardus stricta*). En bas de pente quand l'humidité augmente, on note l'apparition du jonc squareux précurseur de la pelouse humide du *Nardo-Juncion squarrosi*.

Plusieurs faciès sont donc observables :

- Faciès non pâturés à envahissement progressif par la callune (photo)
- Faciès riche en jonc squareux
- Faciès riche en espèces de prairie mésophile (avec *Cynosurus cristatus* sur le domaine du Sauvage)
- Faciès des clairières riche en *Poa chaixii*

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Nardus stricta*, *Veronica officinalis*, *Gallium saxatile*, *Antennaria dioica*, *Luzula campestris*, *Genista sagittalis*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques des nardaies montagnardes au cortège végétal diversifié.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat tient essentiellement à sa diversité en espèces (plus de 30 espèces).

Etat de conservation

La menace qui pèse sur cet habitat est la colonisation par le genêt purgatif, qui constitue des massifs mono spécifiques. Le maintien du pâturage contribue à la pérennité de cet habitat.

Dynamique de la végétation

La pelouse est directement liée à la pression de pâturage.

REPARTITION DANS LE SITE

L'habitat est globalement bien représenté (85,89 ha). L'essentiel de la surface (83 ha) se situe sur le Domaine du Sauvage, constituant une grande partie des pâtures. On les trouve également en bordure de tourbières dans les parties les plus sèches mitoyennes des plantations résineuses.

RUISSEAUX A CALLITRICHES

GROUPEMENT VEGETAL : Ruisseau à Callitriches

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Ranunculion fluitantis* Neuhaus 1959

CODE NATURA 2000 : 3260 Végétation flottante de renoncules des rivières submontagnardes et planitiaires

CODE CORINE BIOTOPE : 3260.1 Rivières à renoncules oligotrophes acides

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent dans tous les ruisseaux du secteur, ruisseau oligotrophe avec des eaux froides, du moment que le ruisseau coule en milieu découvert.

Physionomie, structure

Cet habitat se caractérise par des plages de végétation alternant avec des zones sans végétation.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Ranunculus aquatilis*, *Ranunculus sp*, *Callitriche hamulata*, *Callitriche sp*, *Myriophyllum spicatum*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

Les groupements végétaux sont originaux et bien développés mais les ruisseaux encore peu larges car en tête de bassin ne semblent pas encore renfermer de moule perlière.

Etat de conservation

Celui-ci est correct, néanmoins le pâturage a pour effet de détruire les berges. Il faudra porter une attention particulière aux aménagements (pistes...).

Dynamique de la végétation

Les crues, les destructions par le bétail, ou les aménagements peuvent détruire cet habitat. Néanmoins, la destruction est très localisée.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat se rencontre dans les ruisseaux principaux de La Loubeyre et du Sauvage.

LANDES SECHES

GROUPEMENT VEGETAL : Landes sèches à Callune et Myrtille

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Calluno vulgaris – Uliciteea minoris* Braun Blanquet et Tüxen 1943

CODE NATURA 2000 : 4030 Landes sèches (tous les sous-types)

CODE CORINE BIOTOPE : 31.226 Landes sèches

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

De 1 220 m à 1 484 m d'altitude, cet habitat se rencontre sur les sols superficiels et secs, soit principalement sur les pentes, et sommets. Colonise parfois des clairières forestières. Le substrat granitique (granite de Margeride) est arénisé et filtrant et confère une forte sécheresse édaphique au milieu.

Physionomie, structure

Lande dominée par la callune associée à la myrtille, généralement très dense, et basse. Sur certaines zones, les vieux pieds callune peuvent mourir et favoriser alors des espèces herbacées comme par exemple l'Arnica.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Genista pilosa*, *Gallium saxatile*, *Arnica montana*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèces.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est important même si des espèces protégées n'ont pas été trouvées dans ce type de milieu.

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat est préoccupant : certains secteurs s'embroussaillent fortement (résineux plantés et/ou colonisant l'habitat, progression du genet).

Dynamique de la végétation

La callunaie est stable. En cas de destruction et de pâturage, la nardaie se développe.

REPARTITION DANS LE SITE

L'habitat est globalement bien représenté (172 ha). Visible à toutes les altitudes sur les sites, les landes à callune sont tout de même mieux représentées sur les hauts de versants et sur les crêtes (Montchauvet entre 1370 et 1480 m, Truc de la garde entre 1385 et 1480 m, Montricou vers 1400 m, Le Sauvage vers 1250 m et 1439 m). Au domaine du Sauvage, cet habitat se trouve à l'état de zones relictuelles en marges des plantations résineuses.

PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES

GROUPEMENT VEGETAL : Prairie humide à Jonc acutiflore

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Selino pyrenaei-Juncetum acutiflori*
(Luquet 1926) Julve 1983

CODE NATURA 2000 : 6410 Prairies à molinies sur calcaire et argile
(*Eu-Molinion*)

CODE CORINE BIOTOPE : 37.31 Prairies à Molinie et communautés associées

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Présentes de 1 220 m à 1 400 m d'altitude, ces prairies humides à très humides se développent sur suintements et fonds de vallons. Les apports en eau sont réguliers, et le groupement peut être submergé par les crues : il est ainsi très présent au bord des ruisseaux. L'habitat est souvent développé sur un substrat tourbeux avec une couverture de sphaignes importante.

Physionomie, structure

Avec un aspect de jonçaie haute (50 à 70 cm), ces prairies sont dominées par le jonc acutiflore et possèdent un cortège floristique diversifié, qui leur donne une valeur paysagère certaine.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Juncus acutiflorus*, *Carum verticillatum*, *Carex panicea*, *Carex nigra*, *Selinum pyreneum*, *Dactyloriza maculata*

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

C'est un habitat rare contenant des espèces végétales protégées (*Drosera rotundifolia*, *Sedum villosum*)

Etat de conservation

Les dégradations constatées sont dues à des problèmes d'alimentation en eau (drainage) qui favorisent le jonc diffus (passage à la prairie à joncs diffus, d'intérêt médiocre) ou le jonc squareux (pelouses humides à *Juncus squarrosus*). Certaines prairies très tourbeuses, difficile d'accès pour le bétail, sont colonisées par les bouleaux et les saules.

Dynamique de la végétation

La pelouse est directement liée à la pression de pâturage.

REPARTITION DANS LE SITE

L'habitat se rencontre rarement sur de grandes étendues. Il est présent sur la Loubeyre, la Cham Miniare et le Sauvage, avec 16 ha. Il est absent de Montchauvet.

MEGAPHORBIAIES EUTROPHES

GROUPEMENT VEGETAL : Megaphorbiaies

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Filipendulo ulmariae-Cirsion rivularis* de Foucault 1984

CODE NATURA 2000 : 6430 Megaphorbiaie hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard et alpin

CODE CORINE BIOTOPE : 37.81 Mégaphorbiaie des montagnes hercyniennes

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Une seule zone de mégaphorbiaie a été découverte dans un complexe d'habitats de ruisseau ombragé et de sources marécageuses à caractère mésotrophe, au milieu d'une hêtraie. Sur une pente nulle à faible et en exposition Nord-Ouest, la formation se situe à 1 340 m d'altitude.

Physionomie, structure

C'est une formation végétale haute (1,20 m à 1,40 m), composée de macrophytes hygrophiles.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Cisium palustre*, *Filipendula ulmaria*, *Ranunculus aconitifolius*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Trollius europaeus*, *Polygonum bistorta*, *Crepis paludosa* ...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

L'intérêt se situe dans la rareté de l'habitat sur le site de Margeride, en raison du caractère filtrant des sols, ne permettant pas une humidité suffisante au développement complet du cortège floristique. Plusieurs des plantes montagnardes sont peu communes.

Etat de conservation

Le manque de lumière directe par fermeture progressive de cette trouée humide pourrait faire disparaître les espèces les plus héliophiles du cortège.

Dynamique de la végétation

L'habitat semble stable, bien que quelques saules soient présents à proximité immédiate.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat occupe une superficie de 0,02 ha, et exclusivement sur le secteur du Sauvage.

PRAIRIES DE FAUCHE DE MONTAGNE

GROUPEMENT VEGETAL : Prairies de fauche montagnardes du
Polygono-Trisetion

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Polygono bistortae-Trisetion
flavescentis* Braun-Blanq. Et Tüxen ex Marschall 1947

CODE NATURA 2000 : 6520 Prairies de fauches de montagnes

CODE CORINE BIOTOPE : 38.3 Prairies de fauche de montagne

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Présentes entre 1 260 m et 1 320 m d'altitude, les prairies de fauche sont situées sur des terrains plus facilement mécanisables. Les parcelles concernées ont une pente faible, en exposition Nord : les sols sont profonds et bien pourvus en eau. On note deux variantes stationnelles, entraînant des variations du cortège floristique : l'une plus sèche, plus en altitude et sur un sol superficiel, l'autre plus humide à physionomie plus dense.

Physionomie, structure

Ce sont des prairies plus ou moins élevées, au cortège floristique diversifié. Les prairies du faciès plus sec pourraient être assimilées à une formation intermédiaire avec les pelouses à nard raide. Le faciès plus humide serait à rapprocher d'une formation de prairie humide.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Polygonum bistorta*, *Trisetum flavescens*, *Geranium sylvaticum*, *Trollius europaeus*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

Le rattachement à la nomenclature existante ne pose pas de problème car la fauche traditionnelle de ces prairies a permis la conservation des cortèges floristiques caractéristiques.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est essentiellement lié à sa biodiversité. Il ne comporte pas d'espèces végétales protégées.

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat est bon.

Dynamique de la végétation

Les prairies sont fauchées mi-juillet puis pâturées en fin de saison.

REPARTITION DANS LE SITE

L'habitat se rencontre exclusivement sur le secteur du Sauvage, sur une superficie de 22 ha.

TOURBIERES HAUTES DEGRADEES

GROUPEMENT VEGETAL : Tourbières hautes actives dégradées

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Oxycocco palustris-Sphagnetea magellanici* Braun-Blanq. et Tüxen ex V. West., Dijk et Paschier 1946

CODE NATURA 2000 : 7120 Tourbières hautes dégradées (encore susceptibles de régénération naturelle)

CODE CORINE BIOTOPE : 1.2 Tourbières à molinie bleue

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat se rencontre dans des secteurs humides perturbés sur des pentes plus ou moins importantes. Les grandes surfaces de ce type d'habitat montrent l'importance de la tourbière haute active par le passé et donc la dégradation que l'on peut constater. L'alimentation hydrique est perturbée par rapport à une tourbière haute active, les conditions d'humidité de base des buttes ne permettant plus leur bon fonctionnement.

Physionomie, structure

Plusieurs faciès sont présents. Dans tous les cas, ils présentent tous des buttes de sphaignes asséchées avec la dominance d'une ou plusieurs autres espèces :

- Faciès à *Eriophorum vaginatum* dominant (photo ci-dessus),
- Faciès à buttes de sphaignes asséchées colonisées par la callune,
- Faciès à envahissement arbustif (attention, très souvent présence du bouleau nain),
- Faciès à colonisation des buttes par *Polytrichum commune*,
- Faciès à envahissement par la végétation des prairies humides.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Drosera rotundifolia*, *Eriophorum vaginatum*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium microcarpum*, *Calluna vulgaris*, *Betula pubescens*, *Pinus sylvestris*, *Betula nana*

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est très important même s'il est moindre que pour la tourbière haute active. Notons que c'est un stade transitoire et lorsque la dégradation est irréversible (conditions hydriques trop perturbées), ce type d'habitat disparaît. C'est un habitat rare à l'échelle nationale où sont présentes des espèces végétales herbacées protégées (*Drosera rotundifolia*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium microcarpum*) mais aussi arbustives. Le bouleau nain (*Betula nana*) colonise très souvent ces buttes de sphaignes asséchées, il est ainsi protégé en parti de l'abrutissement par le bétail.

Etat de conservation

L'état de conservation de cet habitat est très préoccupant : certains secteurs semblent d'ailleurs définitivement dégradés : il est urgent de boucher les drains, arracher les arbustes installés (pin, épicéa et *Betula pubescens*), et de définir ce que l'on fait des grandes plantations d'épicéa.

Dynamique de la végétation

L'évolution constatée est dans la majorité des cas alarmante. La dégradation est très souvent extrême, et de grands secteurs ne seront bientôt plus capables de régénération.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat occupe une superficie de 80 ha, avec une prédominance sur le secteur de la Loubeyre (72 ha). Sur le secteur du Sauvage, il est surtout lié aux complexes tourbeux englobés dans le massif de plantation d'épicéas.

TOURBIERES DE TRANSITION ET TREMBLANTES

GROUPEMENT VEGETAL : Marais de transition

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Caricion lasiocarpae* Vanden Berghen in Lebrun, Noirfalise, Heinemann et Vanden Berghen 1949

CODE NATURA 2000 : 7140 Tourbières de transition et tremblants

CODE CORINE BIOTOPE : 54.531 Tourbières tremblantes acidiclives à *Carex rostrata*



Photo : J-L Gaden

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

La tourbière de transition occupe en général des sites plats et des cuvettes. On la rencontre occasionnellement sur de faibles pentes, couvrant une superficie relativement importante. C'est un habitat très humide, présent entre 1 230 m et 1 390 m d'altitude, en exposition froide. L'alimentation hydrique est d'ordre minero-ombrotrophe.

Physionomie, structure

Les racines et rhizomes des plantes vasculaires en particulier du trèfle d'eau et de la potentille des marais forment une trame constituant la base de cette formation. Cette trame colonise des vases tourbeuses en formant des radeaux. Les carex sont peu recouvrants et les sphaignes abondantes.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Menyanthes trifoliata*, *Potentilla palustris*, *Carex curta*, *Carex nigra*, *Carex rostrata*, *Carex limosa*, *Viola palustris*, *Sphagnum sp*, *Drosera rotundifolia*, *Vaccinium microcarpum*, *Sphagnum sp*

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèce.

Intérêt patrimonial

Cet habitat représente un des intérêts patrimoniaux fort du site de Margeride. Plusieurs espèces végétales protégées y sont présentes : *Drosera rotundifolia*, *Vaccinium microcarpum*, *Carex limosa*, *Salix lapponum*, *Sedum villosum*, *Hamatocaulis vernicosus*.

Etat de conservation

Les dégradations observées sont les mêmes que pour les tourbières hautes actives, à savoir le drainage, les plantations résineuses alentours...Il est important de signaler l'impact positif du pâturage sur cet habitat : en l'absence de pâturage (parcelle au Sauvage), le cortège floristique est devenu paucispécifique et dominé par le jonc acutiflore.

Dynamique de la végétation

La pérennité de cet habitat semble être liée à la non-colonisation du milieu par des plantes concurrentielles et à l'humidité permanente du substrat de vase tourbeuse. Le pâturage et l'arrêt des perturbations dues au drainage sont des conditions de conservation de cet habitat.

REPARTITION DANS LE SITE

Cet habitat occupe une superficie de 1,26 ha, dont 0,49 ha sur le secteur du Sauvage. Sur le secteur de la Loubeyre, il est rare et très dispersé.

HETRAIES A *TAXUS*, RICHES EN EPIPHYTES

GROUPEMENT VEGETAL : Hêtraies acidiphiles à houx

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Ilici aquifoliae-Fagenion sylvaticae*
(Braun-Blanq. 1967)

CODE NATURA 2000 : 9120 Hêtraies et *Taxus*, riches en épiphytes
(*Ilici-Fagenion*)

CODE CORINE BIOTOPE : 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles

STATUT : HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Les hêtraies sont présentes généralement sur des zones pentues et sur des sols filtrants, voire dans des zones moins pentues, mais pâturées. Le substrat est granitique et confère au sol une acidité plus ou moins marquée, renforcée par une litière épaisse et mal décomposée de feuilles et de branches.

Physionomie, structure

Ces peuplements forestiers se présentent sous la forme de vieux taillis avec des arbres de belle taille, ceci surtout dans les zones pâturées, ou de futaies, ceci surtout hors zones pâturées. On observe çà et là, la présence de jeunes individus de sapin (*Abies alba*).

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Fagus sylvatica*, *Ilex aquifolium*, *Maianthemum bifolium*, *Galium saxatile*, *Prenanthes purpurea*, *Deschampsia flexuosa*, *Teucrium scorodonia*, *Stellaria holostea*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

Le caractère montagnard, le substrat et le cortège acidiphile classique imposent le rattachement de cet habitat aux hêtraies de *l'Ilici-Fagion*.

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat réside dans sa composition globale en espèces plus qu'en la présence d'espèces remarquables, qui n'est pas avérée sur le secteur d'étude. De plus, cet habitat représente un massif encore important, aspect non négligeable compte tenu de sa disparition progressive au profit des plantations de résineux.

Etat de conservation

Dans les zones pâturées, la strate herbacée souffre d'un piétinement important et d'une consommation excessive. Elle arrive sur certains secteurs à être rare voir absente. Certaines zones sont exploitées par coupe à blanc pour le bois de chauffage.

Dynamique de la végétation

Relativement stable jusqu'à présent, l'apparition de semis de sapin pectiné pose un problème dans la mesure où il va modifier l'habitat naturellement présent.

REPARTITION DANS LE SITE

Les hêtraies acidiphiles sont disséminées sur les secteurs du Sauvage et de la Loubeyre. De grands massifs sont cependant présents à Monchauvet et au Nord Est de la ferme du Sauvage. Cet habitat est bien représenté avec une superficie de 230 ha environ.

FICHES HABITATS

HABITATS NE RELEVANT PAS DE LA DIRECTIVE

PELOUSES ANNUELLES SECHES

GROUPEMENT VEGETAL : Pelouses annuelles sèches

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Thero-Airion* Tüxen ex Oberd.1957
*em.*Rivas Mart. 1978

CODE CORINE BIOTOPE : 35.21 Pelouses siliceuses à annuelles naines

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ces pelouses se développent sur les arènes granitiques les plus exposées, principalement au bord des chemins.

Physionomie, structure

Ce sont des pelouses rases, ouvertes.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Aira caryophyllea*, *Hieracium pilosella*, *Linaria repens*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

Intérêt patrimonial faible

Etat de conservation

Bon état de conservation

Dynamique de la végétation

La dynamique est liée au maintien de conditions édaphiques particulières : sèches et pauvres en matières organiques.

REPARTITION DANS LE SITE

PRAIRIES HUMIDES A JONCS DIFFUS

GROUPEMENT VEGETAL : Prairies humides à joncs diffus

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Molinio caerulea-Juncetea acutiflori*
Braun-Blanq. 1950

CODE CORINE BIOTOPE : 37.217 Prairies à joncs diffus

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Cet habitat est adapté à des milieux humides, s'asséchant périodiquement.

Physionomie, structure

Le jonc diffus domine largement l'habitat, alors peu diversifié.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Juncus effusus*, *Lotus pedunculatus*, *Lychnis flos-cuculi*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

Il est très faible car résultant d'une dégradation des conditions stationnelles (problème d'apport en eau).

Etat de conservation

L'état de conservation est moyen, le bétail piétinant fortement cet habitat.

Dynamique de la végétation

Cet habitat est colonisé par des ligneux comme le saule et le bouleau.

REPARTITION DANS LE SITE

PELOUSES HUMIDES A JONCS SQUARREUX

GROUPEMENT VEGETAL : Prairies humides à joncs squarreux

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Nardetalia strictae* Oberd.ex
Preising 1949 *em.* De Foucault 1994 ; *Nardo-juncion squarosi* Oberd.
1957 *em.* 1978

CODE CORINE BIOTOPE : 37.32 Prairies à jonc rude et pelouses à Nard

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce sont des habitats de transition, localisés en bas de pente entre les nardaies sèches et les jonchaies très humides (comme les prairie humides à jonc acutiflore).

Physionomie, structure

Le jonc squareux est très abondant, associé au nard raide. Ils forment des prairies basses plus ou moins humides.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Juncus squarrosus*, *Nardus stricta*, *Genista anglica*, *Succisa pratensis*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

La présence de la succise est importante car cette plante est l'hôte du Damier de la succise.

Néanmoins, ce papillon n'a pas été capturé sur le site et aucune preuve de ponte n'a été trouvée.

Etat de conservation

L'état de conservation est bon.

Dynamique de la végétation

Cet habitat est colonisé secondairement par des ligneux.

REPARTITION DANS LE SITE

SAULAIES MARECAGEUSES

GROUPEMENT VEGETAL : *Saulaies marécageuses*

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Salicetalla auritae* Doing ex V.Westh. 1969

CODE CORINE BIOTOPE : 44.922 Saussaies à Sphaignes



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent sur tout le secteur d'étude, toujours en surface très réduite. Il se concentre préférentiellement le long des drains, et des ruisseaux.

Physionomie, structure

Cet habitat se caractérise par l'absence de strate arborescente. La strate arbustive haute est dominée par le saule. Cet habitat est présent uniquement sur des sols engorgés, avec une strate herbacée réduite. La strate muscinale est au contraire très développée, avec de nombreuses sphaignes.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Salix aurita*, *Salix pentandra*, *Betula sp*, *Juncus effusus*, *Potentilla erecta*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

L'intérêt tient de l'abondance de la bryoflore ; nous n'avons pas noté d'espèces herbacées remarquables.

Etat de conservation

Celui-ci dépend en grande partie du bétail qui le piétine fortement. Certaines saulaies marécageuses sont donc fortement dégradées.

Dynamique de la végétation

Ce groupement est un stade de tourbière boisée. La colonisation secondaire par les bouleaux laisse à penser une évolution vers la boulaie tourbeuse.

REPARTITION DANS LE SITE

MAGNOCARICAIES

GROUPEMENT VEGETAL : Magnocariçaie

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE :

CODE CORINE BIOTOPE : 53.214 Cariçaies à *Carex rostrata* et *Carex vesicaria*



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent dans les zones où le niveau d'eau est élevé : fossés, cuvettes, ruisseau.

Physionomie, structure

Cet habitat se caractérise par la présence de carex hauts (-Magno-) souvent en population monospécifique.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Carex rostrata* ...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est important en tant que phase pionnière d'habitat tourbeux.

Etat de conservation

Généralement bon, puisque peu piétiné par le bétail.

Dynamique de la végétation

Ce groupement est un stade pionnier d'habitat tourbeux pouvant rester stable relativement longtemps.

REPARTITION DANS LE SITE

SOURCES ET SUINTEMENTS

GROUPEMENT VEGETAL : Sources et suintements

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Montia fontanae-Cardaminetalia amarae* Pawl. In Pawl., Sokolowski et Wallisch 1928 em.F.M.Maas 1959

CODE CORINE BIOTOPE : 54.11 Sources d'eaux douces pauvres en bases



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent dans les toutes les zones de sources. Ce milieu, très humide et mouvant, est encore moins stable que les tremblants.

Physionomie, structure

Cet habitat se caractérise par la présence de *Montia fontana*, dominant largement le groupement, et développé sur un sol tourbeux presque liquide.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Montia fontana*, *Epilobium obscurum*, *Myosotis scorpioides*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat observé correspond bien aux descriptions bibliographiques dans sa physionomie et sa composition en espèce. .

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est important : il a un rôle de rétention d'eau. Néanmoins il ne semble pas contenir d'espèces végétales d'intérêt.

Etat de conservation

Généralement bon, il peut être piétiné par le bétail lorsqu'il est peu étendu.

Dynamique de la végétation

Ce groupement semble être un stade pionnier du bas marais acidophile. Dégradé par le bétail, il peut aussi évoluer vers une jonchaie à joncs diffus.

REPARTITION DANS LE SITE

PARVOCARICAIE TOURBEUSE

GROUPEMENT VEGETAL : Parvocariçaie tourbeuse

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Caricion fuscae* W.Koch 1926
em.Klika 1934

CODE CORINE BIOTOPE : 54.42 Tourbières basses à *Carex nigra*, *Carex canescens*, *Carex echinata*



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent dans des secteurs très humides permettant le développement des sphaignes. C'est un habitat tourbeux des marges de tourbières hautes, des suintements.

Physionomie, structure

Cet habitat se caractérise par la présence de carex bas (-Parvo-) et l'abondance des sphaignes.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Carex nigra*, *Carex canescens*, *Carex echinata*, *Juncus acutiflorus*, *Pedicularis sylvatica*, *Selinum pyreneum*, *Carum verticillatum*, *Carex panicea*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien caractéristique. Il présente néanmoins de nombreux faciès de dégradations :

- liées au piétinement par le bétail, avec des gouilles de tourbes nues colonisés par des espèces remarquables (action alors considérée comme bénéfique)
- liées à l'assèchement (drains) avec évolution vers des formations prairiales (action alors considérée comme négative)

Intérêt patrimonial

L'intérêt de ce type d'habitat est important en tant que phase pionnière des tourbières actives. De plus, il abrite des espèces remarquables.

Etat de conservation

Généralement bon, le drainage et le surpâturage posent néanmoins problème.

Dynamique de la végétation

Ce groupement tourbeux est un stade pionnier de tourbières hautes actives, relativement stable grâce au pâturage.

REPARTITION DANS LE SITE

PLANTATIONS D'ÉPICEAS

GROUPEMENT VEGETAL : Plantations d'épicéas

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE :

CODE CORINE BIOTOPE : 83.311 Plantations de sapins, d'épicéa et de mélèzes d'Europe



Photo : J-L Gaden

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

Ce groupement est présent sur toutes les parties hautes du secteur d'étude, majoritairement sur des sols filtrants. Les arbres ont été plantés majoritairement sur les landes à callunes. Ces plantations peuvent jouxter directement les milieux tourbeux. Certaines espèces plus minoritaires (pins sylvestres, et à crochets) sont présentes sur les tourbières.

Physionomie, structure

Ce groupement se caractérise par l'absence de strate herbacée correctement développée. Les arbres sont très serrés et les parcelles difficilement pénétrables.

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Picea abies* ...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

Très artificialisé, aucun rattachement à la phytosociologie n'est possible.

.

Intérêt patrimonial

Il est très faible voir nul.

Etat de conservation

L'état de conservation semble mauvais : les arbres sont âgés et n'ont que peu poussé, car ils ne sont pas assez résistants aux conditions difficiles du milieu.

Dynamique de la végétation

La dynamique est stable.

REPARTITION DANS LE SITE

ZONES RUDERALES

GROUPEMENT VEGETAL : Pelouses à *Poa annua*

SYNTAXON PHYTOSOCIOLOGIQUE : *Polygono arenastri-Poetea annua*
Rivas Mart. 1975 corr. Rivas Mart., Bascones, T.E.Diaz, Fern.Gonz et Loidi 1991

CODE CORINE BIOTOPE : 87.2 Zones rudérales

CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT SUR LE SITE

Caractéristiques stationnelles

C'est une végétation rudérale développée sur des espaces anthropisés, à sol tassé, riche en azote.

Physionomie, structure

Ce sont des pelouses rases, ouvertes

Cortège floristique

Espèces diagnostiques : *Poa annua*, *Polygonum aviculare*, *Lolium perenne*, *Plantago major*...

ETAT DE L'HABITAT

Typicité / exemplarité

L'habitat est bien typique, grâce à sa physionomie et à sa composition en espèces.

Intérêt patrimonial

Il est très faible.

Etat de conservation

L'état de conservation est bon, du moins pour ce type d'habitat.

Dynamique de la végétation

La dynamique est liée au maintien des perturbations d'ordre anthropique : piétinement dû aux véhicules, stationnement de bétail...

REPARTITION DANS LE SITE